



HAL
open science

Aménager avec le risque, l'érosion marine du littoral aquitain au prisme du paysage, de la MIACA au GIP Littoral: le cas du Plan-plages

Ariane Dalbergue

► **To cite this version:**

Ariane Dalbergue. Aménager avec le risque, l'érosion marine du littoral aquitain au prisme du paysage, de la MIACA au GIP Littoral: le cas du Plan-plages. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03159396

HAL Id: dumas-03159396

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03159396>

Submitted on 4 Mar 2021

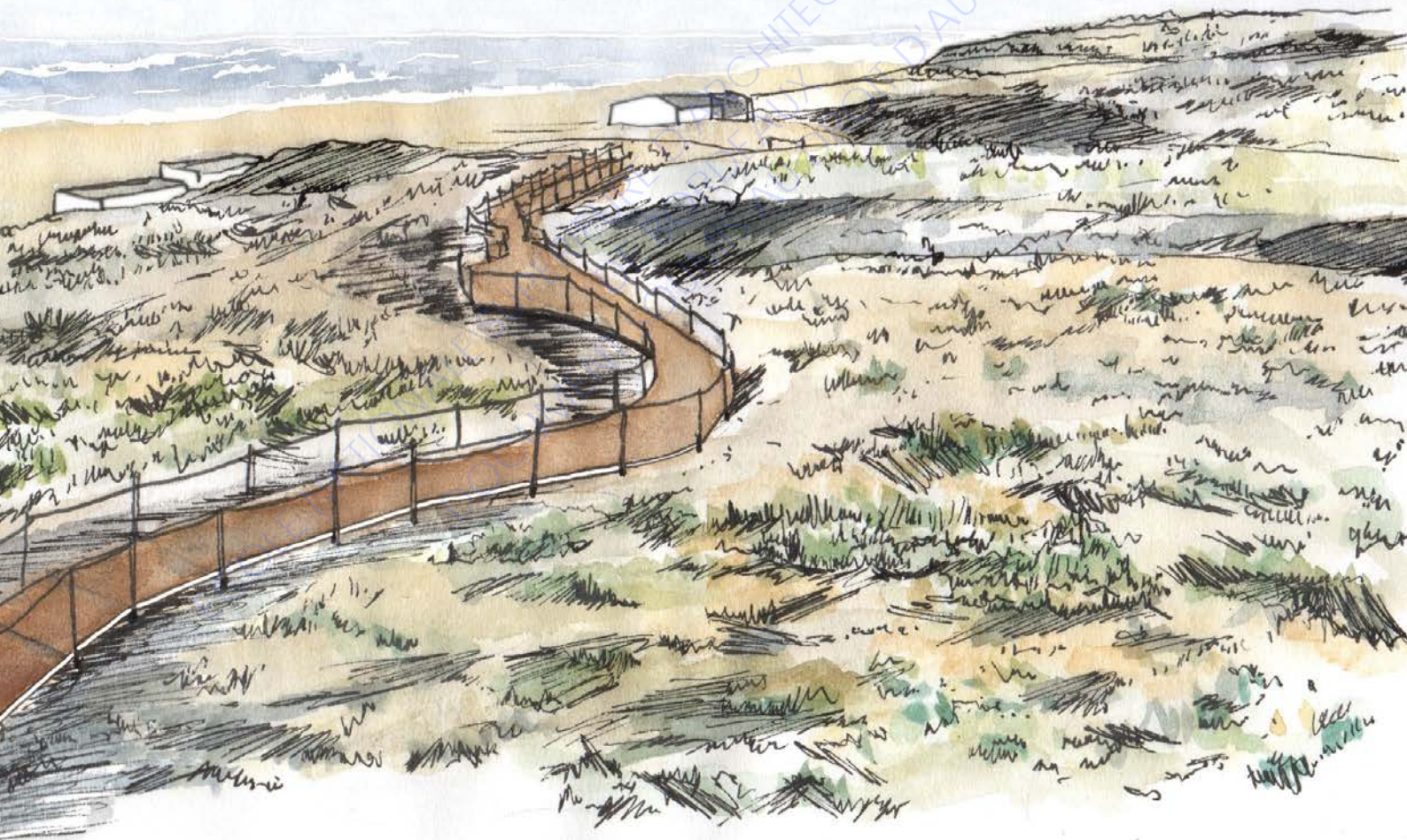
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Travail personnel d'Etude et de Recherche (TPER)
Formation de paysagiste DEP
Ariane Dalbergue

AMÉNAGER AVEC LE RISQUE, L'ÉROSION MARINE DU LITTORAL AQUITAIN AU PRISME DU PAYSAGE, DE LA MIACA AU GIP LITTORAL

Le cas du Plan-plages



Ariane Dalbergue

Soutenance orale: le 14 janvier 2020

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Remerciements

Je tiens à remercier Bernard Davasse pour ses conseils et pour m'avoir accompagnée tout au long de ce mémoire.

Je souhaite également remercier Myriam Casamayor qui m'a aiguillée et transmis les contacts de Marguerite Mercier mais aussi de personnes travaillant au GIP Littoral.

Je remercie Bénédicte Duluc, Marguerite Mercier et Elodie Lucchini pour avoir pris le temps de se rendre disponible et pour avoir répondu à mes questions, participant à enrichir ce mémoire.

Enfin, je remercie mes parents pour la relecture de ce mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Sommaire

Introduction	p. 6-7
1ÈRE PARTIE : LE LITTORAL DE LA CÔTE AQUITAINE MARQUÉ PAR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, CONCILIANTE PRATIQUE TOURISTIQUE ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	p. 8-22
<u>1/ Etat des lieux de la recherche</u>	<u>p. 9</u>
1.1/ Le choix du sujet	p. 9
1.2/ Méthodologie et présentation du corpus	p. 9
<u>2/ La protection de la nature : une préoccupation nouvelle dans les années 1970</u>	<u>p. 9-11</u>
2.1/ L'émergence de l'écologie en France et dans le monde: une remise en question du modèle économique	p. 10
2.2/ La protection du littoral : les actions de l'Etat	p. 11
<u>3/ La MIACA : la planification du tourisme et les débuts du développement durable</u>	<u>p. 12-14</u>
3.1/ La mission Saint-Marc (1967-1970): « Un humanisme écologique »	p. 12-13
3.2/ La mission Biasini (1970-1984): le tourisme moteur du développement économique	p. 13
3.3/ Mise en place d'une politique protection de l'environnement et de la nature qui émergent au travers des schémas d'aménagement: UPA et SEN	p. 14
<u>4/ Un littoral dégradé : conséquence du tourisme de masse et de l'érosion</u>	<u>p. 14-18</u>
4.1/ La création du dispositif « plan-plages »	p. 15-16
4.1.1/ Les préoccupations environnementales vecteur de l'aménagement de certains espaces et de la mobilisation du paysage	p. 15-16
a/ L'ONF un acteur majeur	p. 15
b/ Un accueil du public maîtrisé	p. 16
c/ Protection et restauration des milieux naturels	p. 16
4.2/ Le rôle du paysagiste dans l'aménagement	p. 17-18
4.2.1/ Présentation du site du Gressier au Porge	p. 17-18
<u>5/ De la décentralisation à la création du GIP Littoral : de nouvelles problématiques moteur de l'évolution du Plan-plage</u>	<u>p. 19-21</u>
5.1/ Le « plan-Plages », un dispositif renforcé par la loi littoral	p. 19-20
5.2/ Le GIP Littoral : l'acquisition de nouvelles compétences	p. 20
5.2.1/ Dépasser la fixation du trait de côte, vers une nouvelle conception de la gestion du littoral	p. 20
5.3/ Une pression foncière de plus en plus forte avec des phénomènes de métropolisation et de résidentialisation	p. 21
5.3.1/ L'évolution démographique sur le littoral et ses conséquences	p. 21
<u>Conclusion</u>	<u>p. 22</u>
2ÈME PARTIE : LE PLAN-PLAGES UN DISPOSITIF PÉRENNE OU COMMENT LE RISQUE ÉROSIF EST DEvenu MOTEUR DE LA VALORISATION ET DE LA PROTECTION DU LITTORAL	p. 23-36
<u>1/ Comprendre l'évolution du rapport au risque érosif, de la MIACA au GIP Littoral</u>	<u>p. 24-25</u>

1.1/ La mise en place d'un guide d'entretien semi-directif	p. 24
1.2/ Retour sur la méthodologie	p. 25
<u>2/ Plans-plages: Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030</u>	<u>p. 25-27</u>
2.1/ Une complémentarité avec le discours	p. 25
2.2/ Comprendre les aménagements réalisés sur le littoral dans le cadre du renouvellement des plans-plages	p. 25
2.2.1/ Etude du cas du projet de Vieux-Boucau 2030	p. 25-26
2.2.2/ Le projet de Seignosse 2030	p. 27
<u>3/ De la MIACA au GIP Littoral: évolution de la prise en compte du risque et émergence du plan-plage comme outil de gestion</u>	<u>p. 28-35</u>
3.1/ La MIACA: une gestion indirecte de l'érosion	p. 28-30
3.2/ Le littoral aquitain: des espaces à enjeux touristique-économiques forts	p. 30-31
3.2.1/ La difficile mise en place du repli stratégique, la lutte active une solution encore privilégiée	p. 30-31
3.3/ Le GIP Littoral, acteur du renouvellement du Plan-plages: des aménagements qui permettent la mobilité du trait de côte	p. 31-35
3.3.1/ Un outil enrichi aujourd'hui: de nouveaux principes d'aménagements	p. 31-32
3.3.2/ L'intégration du risque érosif au sein des projets d'aménagement sur l'ensemble de la côte Aquitaine	p. 32-35
a/ Le poste de secours mobile en pin: une occupation temporaire	p. 32-33
b/ La relocalisation d'infrastructures viaires	p. 33-34
c/ La valorisation des mobilités douces	p. 34
3.3.3/ Le cas des projets Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030: l'adaptation des stations urbaines	p. 35
<u>Conclusion</u>	<u>p. 36</u>
3ÈME PARTIE : LE PROJET DE PAYSAGE, UN OUTIL UTILE À L'ADAPTATION DES STATIONS LITTORALES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	p. 37-41
<u>1/ La reconnaissance du rôle du paysage: un littoral en mouvement</u>	<u>p. 38-39</u>
1.1/ De la protection contre la mer à l'adaptation des littoraux: l'émergence d'un nouveau paradigme	p. 38
1.2/ la valeur des écosystèmes	p. 39
<u>2/ Renouveler la vision du littoral et de ses paysages</u>	<u>p. 39-41</u>
2.1/ Retrouver une culture liée au risque	p. 40
2.2/ Le paysagiste, un rôle à conforter dans l'accompagnement de l'évolution des littoraux	p. 41
<u>Conclusion</u>	<u>p. 41</u>
<u>Conclusion</u>	<u>p. 42-43</u>
<u>Bibliographie</u>	<u>p. 44-45</u>
<u>Annexes</u>	<u>p. 46-73</u>
<u>Résumé</u>	<u>p. 74</u>

Introduction

Le mercredi 25 septembre 2019 paraissait un nouveau rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Après le rapport spécial sur « les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 degrés » en 2018, puis en 2019 un rapport sur « l'utilisation des terres agricoles », les scientifiques publient un rapport intitulé « changement climatique et terres émergées ».

Ce rapport alarmant fait état de l'accélération des phénomènes de fontes des glaciers et des calottes glacières au niveau de l'Antarctique et du Groenland. Les océans sont des puits à carbone qui absorbent une grande partie de nos émissions de CO₂ qui participent à leur réchauffement et à leur acidification. La fonte des glaces couplées à leur dilation due au réchauffement entraîne une augmentation du volume et donc du niveau des océans.

Ce qui est certain, c'est que le niveau des océans va continuer d'augmenter. Au XX^{ème} siècle, le niveau de l'océan s'élevait de 1,4 mm en moyenne par an. Aujourd'hui le niveau s'élève de 3,6 mm en moyenne par an. L'incertitude subsiste quand au nombre de centimètres voire de mètres que cette hausse représentera. Dans ce rapport, les scientifiques ont revu les modèles prévisionnistes à la hausse. Dans le précédent rapport, le modèle prévisionniste « hautes émissions » étaient de 0,98 mètres d'ici 2100. Dans ce nouveau rapport, le modèle « hautes émissions » prévoit une hausse entre 0,68 et 1,1 mètres d'ici 2100. Dans le cas le plus optimiste, la hausse se situerait entre 29 et 59 cm, cela dépendra de notre capacité à réduire (ou pas) nos émissions de gaz à effet de serre.

Le changement climatique expose de plus en plus les territoires littoraux aux risques : érosif et de submersion, les rendant d'autant plus vulnérable.

Dans le monde, les littoraux ont été massivement urbanisés, leur imperméabilisation a entraîné une fixation du trait de côte empêchant toute adaptation. L'Homme en s'y installant a fragilisé certains milieux naturels comme les dunes, les forêts qui ne jouent aujourd'hui plus leur rôle de protection et a également amplifié les phénomènes d'érosion à certains endroits.

Aujourd'hui, plus de 50 % de la population mondiale vit dans les zones côtières, à moins de 100 km du littoral et d'ici à 2035, les trois quarts de la population mondiale devraient y vivre. Nos sociétés vivant sur les littoraux s'exposent davantage à des risques accrus.

Dans ce mémoire, nous nous intéresserons plus particulièrement au cas de la côte Aquitaine, pour la morphologie si particulière de ses paysages.

Contrairement à la plupart des côtes françaises qui comportent très souvent des falaises, la côte Aquitaine est constituée sur plus de 200 kilomètres de sable, qui s'étire du nord au sud.

L'érosion du littoral Aquitain est un phénomène que l'on peut qualifier de banal. En effet depuis des milliers d'années, celui-ci est régulièrement soumis à ce phénomène et plus particulièrement en hiver. Depuis quelques décennies, ce phénomène tend à se multiplier et à s'intensifier, l'accrétion des plages en été ne suffit donc plus à constituer un stock suffisant de sable pour l'hiver. Les tempêtes arrachent à la côte des portions de sable et des dunes de plus en plus importantes, modifiant profondément la morphologie des paysages littoraux d'années en années. Les stations balnéaires semblent aujourd'hui bien vulnérables face aux aléas climatiques.

Depuis que l'Homme s'y est installé au XIX^{ème} siècle, animé par la pratique du tourisme balnéaire, des portions du territoire littoral se sont mues en paysage urbain. Pour défendre ces stations balnéaires édifiées au plus près de l'océan, l'Homme y a construit des ouvrages défensifs pour se prémunir des assauts de l'océan. Cependant, cette artificialisation du trait de côte a eu pour effet d'accentuer l'érosion sur certaines portions du littoral.

C'est aujourd'hui cette implantation humaine qui pose problème puisqu'elle est source d'enjeux économiques importants.

De plus, ces territoires littoraux doivent aujourd'hui faire face à un double enjeu.

D'une part accueillir de plus en plus de touristes à la saison estivale mais aussi d'habitants avec l'influence de

l'aire métropolitaine bordelaise et celle du B.A.B (Bayonne – Anglet – Biarritz). De nombreux citoyens lassés de la vie urbaine, aspirent à un cadre de vie plus apaisant.

D'autre part, arriver à protéger de la pression anthropique les milieux dunaires mais aussi forestiers si caractéristiques de la côte Aquitaine.

Les stations tentent coûte que coûte de s'abriter derrière des digues, enrochements pour protéger ces espaces à enjeux touristique-économiques forts mais qui figent le trait de côte, pour combien de temps encore?

Il est donc clair que le modèle que l'on a privilégié, découlant de la tradition techniciste du XVIIIème, est un modèle basé sur l'ingénierie lourde de défense contre l'océan qui a montré ses limites. Même si le territoire de la Charente-Maritime n'est pas confronté aux mêmes problématiques que la côte Aquitaine, la tempête Xynthia reste tout de même dans tous les esprits.

Il apparaît très clairement qu'il est temps de changer de paradigme quant à la gestion des littoraux et d'envisager des réponses autres que celles relevant de la technique.

Dans ce mémoire nous nous demanderons si une approche par le paysage peut apporter des réponses afin de pallier au risque érosif.

Cette approche par le paysage s'appuie en grande partie sur les espaces qualifiés de « naturels » (caractère résilient) mais pas seulement. Tout d'abord, la dénomination « espace naturel » est à manipuler avec précaution puisque le paysage de la côte a été largement artificialisé, notamment avec les grands travaux d'aménagement du XVIIIème siècle. Dans ce cas-là, le paysage est utilisé dans sa dimension « projectuelle », comment peut-il arriver à résoudre des problèmes que l'approche techniciste à elle seule est incapable de faire. Le paysage permet de dépasser cette approche trop réductrice, qui se contente très souvent d'installer des ouvrages tels que des digues ou des épis sans pour autant valoriser l'aspect social ou économique du territoire, en se contentant de simplement protéger des biens, des activités et des personnes pour un nombre d'années prédéfinies.

Le paysage grâce à son approche sensible doit permettre de réunir et de croiser différentes problématiques d'ordre social, économique, environnemental, d'aménagement, d'urbanisme... Le paysage est ici abordé dans sa capacité à devenir un levier d'action pour faire évoluer ces territoires en fédérant les acteurs, pour décider d'une action commune, permettant de surmonter les divisions qui peuvent exister. Le paysage devient le dénominateur commun au projet de territoire qui se dessine pour les décennies à venir.

Afin de répondre à cette problématique, on s'intéressera plus spécifiquement au cas du Plan-plages mis en place dans les années 1980, par la MIACA mais aussi à son évolution jusqu'à nos jours, avec le GIP Littoral. Dans ce mémoire, on s'efforcera d'apporter des réponses aux hypothèses émises.

Il semble tout d'abord, que la MIACA a intégré le risque érosif dans la planification de l'urbanisme sur la côte aquitaine, mais n'a pas apporté de réponse concrète en matière d'aménagement.

Il semble que des secteurs à enjeux touristique-économiques forts (stations balnéaires) ne sont pas à l'heure actuelle en situation de mobiliser une approche par le paysage afin de gérer le risque érosif.

On peut également supposer que le dispositif Plan-plages initié dans les années 1980 dans le cadre ou à la suite de la MIACA, puisse apporter des réponses « paysagères » en matière d'aménagement de sites soumis au risque d'érosion marine (en dehors des secteurs à forts enjeux touristique-économiques).

Afin de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses, on présentera dans une première partie le contexte dans lequel a été initiée la MIACA, ainsi que la mise en place du « Plans-Plages ». Dans une deuxième partie on présentera les résultats obtenus à partir de l'analyse du corpus qui nous permettront d'apporter des réponses aux hypothèses. La dernière partie traitera de manière plus générale de la valeur des paysages dans la gestion de l'érosion.

1ère partie :

Le littoral de la côte Aquitaine marqué par une politique ambitieuse d'aménagement du territoire, conciliant pratique touristique et préservation de l'environnement

Cette première partie s'attachera à expliciter les raisons qui ont poussé l'état à mettre en place la Mission pour l'aménagement de la Côte Aquitaine mais également le contexte social de l'époque qui a grandement influencé les prises de décisions politiques quant à l'aménagement du territoire. On présentera dans cette partie les différentes orientations qu'a pris l'aménagement du littoral aquitain, selon l'impulsion qu'on voulu donner les deux présidents qui se sont succédés. Cette première partie permettra également d'introduire l'outil d'aménagement « Plan-Plages » afin de comprendre dans quel contexte il a été mis en place et quelles en ont été les caractéristiques.

On verra également comment l'Etat a mis fin à la MIACA et on présentera le GIP Littoral, ce qui le différencie de la MIACA mais aussi les nouveaux enjeux auxquels celle-ci n'avait pas été confrontées.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1/ Etat des lieux de la recherche

1.1/ Le choix du sujet

L'année dernière, nous avons travaillé d'abord dans le cadre du workshop « invitation au projet » à Gujan-Mestras, sur le processus qui amène au projet. Avec mon groupe, nous avons re-questionné la notion de fragilité sur ces territoires qui paraissent souvent vulnérables face aux aléas naturels. Nous avons renversé cette vision que l'on porte sur les littoraux, pour finalement qualifier de fragiles des ouvrages en dur et ce qui était pérenne dans le temps, c'étaient les milieux naturels qui peuvent s'adapter et qui ont un caractère résilient.

Dans un second temps, et dans le cadre du module « projet de paysage sur un territoire fragile : le littoral Aquitain ». Nous avons travaillé avec les étudiants urbanistes du IATU sur la mise en place d'un plan guide pour l'évolution de la commune de Lacanau, accompagné d'une proposition d'aménagement de son front de mer, soumis à une érosion importante.

C'est donc une réflexion que j'ai souhaité approfondir au travers de ce mémoire de recherche. En effet, l'érosion est une problématique qui aujourd'hui dans nos sociétés « modernes » est source de nombreuses tensions puisque nous n'avons pas encore tous les outils juridiques, financiers nécessaires à sa gestion. Questionner la place du paysage et dépasser l'approche uniquement techniciste permet d'aborder la gestion du risque érosif d'une toute autre manière.

1.2/ Méthodologie et présentation du corpus d'entretiens

Afin d'alimenter et d'enrichir ce mémoire, il a été nécessaire de se documenter sur les questions d'érosions littorales grâce notamment à la lecture de textes scientifiques mais de se documenter plus spécifiquement sur les caractéristiques de la MIACA et du GIP littoral. Afin de compléter mes lectures, un corpus a été constitué qui permettra grâce à l'analyse des résultats de pouvoir confirmer ou infirmer les hypothèses émises. Le corpus se compose tout d'abord d'entretiens semi-directifs, le choix de personnes complémentaires m'a permis de recueillir des discours me permettant de réunir des informations aussi bien du temps de la MIACA qu'actuellement avec le GIP Littoral. J'ai pu réaliser des entretiens auprès de Marguerite Mercier, paysagiste du temps de la MIACA, Bénédicte Duluc chargé de mission Planification et Urbanisme au sein du GIP Littoral et Elodie Lucchini, paysagiste qui collabore régulièrement avec le GIP. J'ai également pu assister à la journée Plages qui s'est déroulée le 14 juin 2011 à Capbreton. Afin de compléter les discours recueillis, j'ai choisi deux projets qui s'inscrivent dans le renouvellement des « Plans-Plages » initié par le GIP Littoral : Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030 qui permettront de comprendre comment ce dispositif tend à s'enrichir et intègre de plus en plus le risque érosif dans l'aménagement, à travers la mobilisation du paysage.

2/ La protection de la nature : une préoccupation nouvelle dans les années 1970

L'océan a longtemps été perçu comme l'héritage du Déluge provoqué par Dieu, associé au monde chaotique et effrayant. Petit à petit cette vision négative de l'océan va évoluer grâce notamment aux représentations picturales du XVIIIème siècle. L'océan n'est plus considéré comme le vestige d'un événement chaotique mais bien comme l'élément qui a permis de créer les formes du relief. Celui-ci raconte à l'Homme l'évolution de la Terre et le rivage devient un lieu « *privilegié pour la découverte de soi* » (Corbin, 1988).

Sur le littoral Aquitain, ce n'est qu'à partir du XIXème siècle que l'on voit apparaître les premières stations balnéaires, lieux de villégiature. Des villes comme Biarritz, Arcachon, Soulac font construire des hôtels, casino pour accueillir les curistes.

La côte Aquitaine que l'on appelle également « Côte d'Argent » puise sa singularité dans l'organisation de ses paysages. Un littoral sableux long d'environ 200 km s'étend d'Anglet jusqu'à Soulac sur-mer, des dunes puis un chapelet de lac et d'étangs donnent de l'épaisseur au littoral. A l'arrière, l'immense forêt de pins reste le témoin mais aussi l'héritage des grands travaux d'assainissements initiés au milieu du XIXème

siècle; l'organisation des paysages que nous connaissons a été en très grande partie modifiée par l'Homme, souhaitant réorganiser le territoire considéré comme hostile. Celui-ci se composait de dunes mouvantes, de marais et de landes perçus comme insalubre.

Ces paysages artificiels, sont donc le fruit d'une politique volontariste forte initié par Napoléon III.

Ces travaux ont donc participé à l'essor économique de la région mais ont aussi favorisé l'installation humaine sur le littoral. Les propriétaires qui se sont enrichis grâce à l'exploitation du pin commencent à convoiter le littoral. Les premiers aménagements sont facilités par l'arrivée du chemin de fer, d'abord Arcachon puis Mimizan.

L'attrait pour le littoral et ses paysages est donc un phénomène relativement récent. D'abord vanté pour ces bains de mer thérapeutique et réservé aux classes sociales aisées, il s'est peu à peu démocratisé et aujourd'hui les stations balnéaires font partie des destinations favorites des français.

Ce développement massif du tourisme a pris un tournant lorsque le front populaire octroie en 1936 les deux semaines de congés payés, ainsi que la semaine de 40 heures de travail sans baisse de salaire. Le pouvoir d'achat augmente et la plupart des ménages vont voir leur niveau de vie s'élever. La plupart d'entre eux vont acquérir une automobile, facilitant le déplacement de la population sur l'ensemble du territoire.

Mais ce n'est réellement qu'après la Seconde Guerre Mondiale que les classes populaires et moyennes accèdent en nombre à la pratique du tourisme. C'est une société désormais tournée vers les loisirs qui est en train de se développer et la période prospère des « Trente glorieuses » va largement participer à l'avènement du tourisme de masse, qui devient une norme sociale, très mal perçue par les élites.

Cependant, ce tourisme s'inscrit dans les pratiques de la consommation de masse qui s'accompagne d'une spéculation foncière sans planification de l'aménagement à grande échelle (c'est le cas de Seignosse le Penon).

A partir des années 1970, ce modèle de consommation de masse est remis en cause par la société qui prend conscience de la nécessité de préserver les ressources naturelles. L'émergence de l'écologie au sein de la société va influencer l'Etat dans ses prises de décisions quant à la planification du tourisme sur le littoral.

2.1/ L'émergence de l'écologie en France et dans le monde : une remise en question du modèle économique.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la France mais également d'autres pays européens entrent dans une période de croissance économique sans précédent, appelée en France « Trente-Glorieuses ». Cette période va se caractériser par un taux de chômage faible, des progrès technologiques importants mais également par l'augmentation des échanges commerciaux à travers le monde. L'avènement de la société de consommation est présent dans le domaine de l'alimentation avec l'implantation d'immenses supermarchés à l'extérieur des villes, qui va de paire avec ce que l'on a appelé la « modernisation » de l'agriculture. C'est également le développement du tourisme de masse, l'urbanisation intensive de la côte d'Azur illustre bien cette société de consommation.

Pourtant dans les années 1960, des scientifiques publient les premiers rapports sur les conséquences négatives que l'Homme a sur la nature. Mais c'est réellement à partir de Mai 68 que la société civile critique cette société de consommation.

Dans les années 1970, cette prise de conscience s'élargit et devient mondiale mais seulement dans les pays industrialisés. En 1972, le Club de Rome publie son premier rapport intitulé « halte à la croissance » ou rapport « Meadows » qui alerte sur les limites de la croissance, puisqu'en effet, la seule recherche du profit n'est ni soutenable, ni viable pour la société et l'environnement. La recherche du profit en permanence épuise les ressources de la terre et participe à accentuer les inégalités entre les pays du Nord et du Sud. Les pays industrialisés cherchant à réaliser des économies d'échelles en délocalisant les entreprises.

Au cours de la même année, l'ONU crée le Sommet de la Terre, qui aura lieu à Stockholm. Le Programme des Nations-unies pour l'environnement est initié lors de cette première conférence.

Par la suite, plusieurs évènements conforteront les conclusions établies par le Club de Rome.

Les chocs pétroliers survenus en 1973 et 1975, les marées noires démontrent la fragilité de cette ressource naturelle. Les catastrophes industrielles comme l'explosion de l'usine Bophal en Inde en 1984 ou encore l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986 témoignent des conséquences néfastes que l'Homme peut avoir sur l'environnement.

Petit à petit, émergent les principes du développement durable sans que celui-ci soit explicitement défini. Il faudra attendre le rapport Brundtland rédigé en 1987 pour voir apparaître pour la première fois ce terme.

Cette prise de conscience de la fragilité des ressources est à double vitesse. En effet le discours tenu par les citoyens, n'a pas encore été intégré par les politiques et pour faire pression sur les décideurs, les citoyens qui forment un groupe d'intérêt, créent des associations de défense de l'environnement que ce soit à l'échelle mondiale avec la WWF (World Wildlife Fund) ou à l'échelle locale, comme en Aquitaine avec la SEPANSO (fédération régionale des associations de protection de la nature de la région Aquitaine).

Ces associations poussent l'Etat à intégrer la préservation de l'environnement au sein de leurs actions mais aussi à faire évoluer les politiques publiques en matière d'aménagement. Prenons l'exemple en 1963 de la Mission Racine lancé par l'Etat et qui a pour but d'aménager le littoral du Languedoc-Roussillon. Les aménagements réalisés sont très éloignés des aspirations écologistes des citoyens à la fin des années 1960. Pourtant dans les années 1970 l'Etat va continuer de mener à bien une politique d'aménagement qui va à l'encontre de la préservation de l'environnement. Parallèlement celui-ci va initier une politique en faveur de l'écologie, souhaitant prendre en compte l'opinion publique dans ses actions. En 1971, Georges Pompidou demande à Jacques Chaban Delmas, son premier ministre de créer un plan de « 100 mesures pour l'environnement », ainsi qu'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement.

Comment cette prise en compte de la préservation de l'environnements s'est-elle traduite pour l'aménagement des littoraux ?

2.2/ La protection du littoral : les actions de l'Etat

Jusqu'au début des années 1970, la protection du littoral n'a pas été une priorité. En 1973, la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) publie le rapport Picard qui dresse « *un bilan de la situation du littoral aux plans géographiques et économiques* » (Géoconfluences). Ce rapport alerte sur l'urbanisation massive des littoraux et met en avant le préjudice que l'Homme a sur les littoraux en consommant énormément d'espaces naturels dû à l'absence de protections réglementaires.

Le rapport préconise de proposer des aménagements plus respectueux de ces espaces, en prenant en compte une vision de ces territoires sur le long terme. Il propose une dimension nouvelle de leur aménagement incluant l'arrière-pays et ne se cantonnant plus uniquement au domaine public maritime. L'objectif était d'allier croissance économique, développement touristique et gestion des espaces et de mettre en perspective les trois objectifs sur une vision à long terme. Le but était de « *mettre fin au contraste de la côte congestionnée et l'arrière-pays déserté, et cela dans tous les domaines : de la densité, de l'esthétique, de l'écologique, comme de l'économie et des finances des collectivités, des valeurs foncières* » (Géoconfluence). Afin d'endiguer la spéculation foncière, l'Etat crée en 1975 le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres qui par acquisition foncière permet d'empêcher au littoral de disparaître sous des linéaires de béton mais aussi d'assurer la préservation des écosystèmes.

En 1976, une loi sur la préservation de la nature vient renforcer ce dispositif, permettant la création de réserves naturelles.

Les principes énoncés par le rapport ont été repris par l'Etat et son devenus un dessein pour la côte Aquitaine. La préservation de l'environnement est réellement devenue un modèle d'aménagement pour le tourisme, à intégrer à la planification.

3/ La MIACA : la planification du tourisme et les débuts du développement durable

A quoi aurait ressemblé la côte Aquitaine sans la mise en place de la MIACA ? Peut être au littoral du Languedoc-Roussillon puisqu'à partir de 1962, des actions locales émergent, tentant de proposer une offre touristique, à un secteur qui peine à se développer. En effet, à cette époque, les côtes espagnoles sont bien plus attractives et la Société pour l'Aménagement Touristique et l'Équipement du département des Landes (SATEL), crée donc deux nouvelles stations : Seignosse-le-Penon et Mollets-et-Maâ.

En 1966, Olivier Guichard délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, crée un Groupement Interministériel d'Étude pour l'aménagement de la côte Aquitaine appelé : « Groupe central ». Il sollicite Philippe Saint-Marc, qui à l'époque était conseiller à la cour des comptes, afin de diriger ce groupe. Celui-ci s'entoure de Jean Marti, urbaniste, de Pierre Lajus, architecte-urbaniste et de Jacques Sgard, paysagiste.

L'Etat français décide donc à partir de 1967, de créer la Mission interministérielle de la côte Aquitaine par décret ministériel afin de pallier au manque de logements et d'équipements. Cette mission a pour but de développer le tourisme mais aussi de maîtriser l'urbanisme grâce à la planification, évitant ainsi un urbanisme décousu sur tout le linéaire côtier.

La MIACA a alors pour but de « *définir les conditions générales d'aménagement touristique du littoral aquitain, de définir son programme général d'aménagement, d'en déterminer les moyens d'exécution et d'en faire suivre la réalisation par l'Etat et les collectivités locales* » (Casamayor-Mongay, 2019).

Un des objectifs majeurs de cette mission est aussi de ne pas reproduire les erreurs du passé, en évitant de bâtir sur tout le linéaire côtier comme cela a été fait à la Grande-Motte ou au Grau-du-Roi par exemple. Ces stations balnéaires créées ex-nihilo ont omis de prendre en compte les composantes sociales mais aussi environnementale qui composaient ces territoires.

La MIACA prévoit donc dans sa planification une alternance entre des unités principales d'aménagement (UPA) et des secteurs d'équilibres naturels (SEN) afin de préserver des milieux dits « naturels ». Cette alternance entre les UPA et les SEN sera déployée sur l'ensemble de la côte. Une coordination des actions entre la Gironde, les Landes et les Pyrénées Atlantiques a donc été nécessaire pour aboutir à un projet de territoire cohérent.

La MIACA va connaître deux phases notables dans sa mise en œuvre. Une première phase sera menée en 1969 par Philippe Saint Marc. Sa sensibilité pour l'écologie racontée dans son livre « Socialisation de la nature » trouve aussi écho dans cette préoccupation naissante pour la préservation de l'environnement au début des années 1970. Ce sera ensuite Emile Biasini qui prendra la tête de la MIACA à partir de 1972.

3.1/ La mission Saint-Marc (1967-1970): « Un humanisme écologique »

Philippe Saint Marc, issu de l'ENA est d'abord chargé de diriger un groupe d'étude en 1965, il sera ensuite nommé à la présidence de la MIACA en 1967.

Il accorde une place majeure à l'écologie dans son travail et veut mettre en place des aménagements respectueux de la nature. Dans son livre la « socialisation de la nature », paru en 1971, il fait part de son inquiétude vis-à-vis du comportement de l'Homme face à cette ressource finie, exploitée à outrance. Il critique notamment le système économique libéral dans lequel nous vivons : un monde où le consumérisme règne. La croissance économique et démographique favorise une urbanisation croissante et la consommation d'espaces, au détriment de la nature qui n'a pas de valeur marchande et qui n'est donc pas valorisée. Selon lui, il faut que notre société prenne conscience de la valeur immatérielle de la nature. Si ce bien commun est préservé et accessible à tous, il peut servir de développement aux sociétés et participer à leur bien être.

On retrouve donc sa philosophie dans la planification qu'il avait amorcée au début des années 1970. Pour lui, les milieux dunaires sont d'une grande qualité et il ne faudrait surtout pas les abimer. L'océan est en plus un danger potentiel. Il est donc clair qu'un bétonnage massif n'est pas la solution. De plus, il souhaite que le littoral reste accessible au plus grand nombre (domaine public), bannissant la privatisation. Pour lui, le profit n'est pas une fin, ni un objectif à atteindre. Les milieux naturels de la côte Aquitaine ont bien plus à apporter

à cette région que de l'argent. Au sein des documents de planification, il propose de créer des parcs naturels régionaux.

Il veut à tout prix éviter de construire des stations balnéaires sur le modèle du littoral languedocien, qui a dégradé tout un environnement. Des routes ont été construites sur des étangs, des courants marins ont été modifiés, sans parler des pollutions. L'impact a été également social puisque les populations n'ont pas été prises en compte.

C'est lui qui va initier l'urbanisation perpendiculaire au trait de côte (concept repris ensuite par la loi littoral). Pour lui le tourisme de la côte Aquitaine doit reposer sur trois axes majeurs :

- la « côte épaisse » : Il souhaite intégrer l'arrière pays, afin de limiter le phénomène d'exode rural très important dans cette région. Pour lui le littoral ne se résume pas au trait de côte, derrière celui-ci il y a des gens qui y vivent et qui pratiquent une activité.
- Il promeut également un tourisme social, afin d'éviter que ce soit uniquement les classes sociales aisées qui en profitent.
- C'est aussi la préservation des milieux naturels comme nous avons pu l'évoquer précédemment.

L'Homme doit donc composer avec la nature au lieu de la détruire, il sera d'autant plus épanoui s'il recherche le bien-être, l'épanouissement au lieu de courir après le profit. Le littoral doit rester un espace accessible à tous.

Cependant ses idées novatrices se sont cantonnées à quelques schémas d'aménagements et quelques actions comme l'installation de Centres Permanents d'Initiation à l'environnement (CPIE) (faire découvrir la nature et la culture). De plus, « *La concertation y était en effet quasiment absente, les schémas élaborés totalement déconnectés des aspirations locales* » (Clus-Auby, 2003). Les élus aimeraient profiter des retombées économiques sur leur territoire comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon. Il refuse également de signer un permis de construire pour une zone non constructible, il sera déchu de ses fonctions en 1970.

Les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur de l'ambition de cet homme et rien ne sera réalisé sous sa direction. Cependant, il a permis de mener une réflexion à grande échelle qui a posé un cadre pour permettre le développement du tourisme, la protection de l'environnement et le respect des populations locales. Sa réflexion est à la base d'une alternative au modèle classique du développement touristique.

3.2/ La mission Biasini (1970-1984): tourisme moteur du développement économique

Son successeur Emile Biasini n'axe pas les aménagements sur les mêmes priorités que Philippe Saint Marc. Il crée tout de même « un comité pour l'environnement de la côte Aquitaine » en 1973, composé de 14 spécialistes en écologie, prenant conscience du manque cruel d'informations sur les écosystèmes littoraux. Cependant, cette prise en considération de l'environnement est animée par la volonté d'attirer plus de touristes qui pourront pratiquer des sports et des loisirs de plein air. Au sein des secteurs d'équilibre naturel, des sentiers pédestres et des pistes cyclables sont privilégiés, permettant de connecter l'arrière-pays au littoral. Les secteurs de nature préservée sont donc mis en avant pour promouvoir cette région.

Au début des années 1970, la MIACA se dote d'une nouvelle ligne budgétaire et 180000 hectares en partie de forêts domaniales sont classés en pré-ZAD (Zone d'Aménagement différée). Le littoral est divisé en 16 secteurs, 9 UPA et 7 SEN, 525 000 lits sont prévus en 1980, ainsi qu'un aménagement de l'arrière pays. Les objectifs seront revus à la baisse en 1980, passant à 390 000 lits et en priorisant les aménagements sur les UPA 2, 3, 9.

Durant la mission, Emile Biasini a cédé des parcelles à des promoteurs immobiliers, c'est le cas des Océanides à Lacanau, qui n'auraient jamais dû voir le jour. On y reviendra un peu plus tard dans ce mémoire.

3.3/ Mise en place d'une politique de protection de l'environnement et de la nature qui émerge au travers des schémas d'aménagement : UPA et SEN

La MIACA a émis deux grands principes dans la planification de son territoire : les unités principales d'aménagement et les secteurs d'équilibre naturel. Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'alternance entre les unités principales d'aménagement et les secteurs d'espace naturel marque la volonté de protéger les milieux naturels.

La politique mise en œuvre favorise une urbanisation perpendiculaire au rivage qui s'appuie sur les stations déjà présentes, évitant ainsi la création de nouvelles stations ex-nihilo. L'urbanisation perpendiculaire au rivage permet également d'intégrer les bourgs rétro-littoraux tout en intégrant le triptyque : océan, forêt, lacs et évite l'étalement urbain le long du trait de côte.

Des aides ont également été débloquées afin d'assurer la préservation des espaces naturels, ainsi que leur aménagement (pistes cyclables).

La nature a donc eu deux formes de promotion : une pour le bien-être des population, l'autre motif d'attraction touristique.

Ce qui fait l'originalité de cette mission c'est qu'elle ne s'impose pas en tant que maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage. Les élus sont libres dans leur prise de décision mais ils ne peuvent aller à l'encontre des schémas d'aménagements préétablis. Les maires des communes se sont sentis enfermés dans un cadre très strict qui laissait peu de marge de manœuvre notamment au niveau des SEN. La mission avait pour objectif de faire le lien entre l'Etat et les élus locaux et permettait de concevoir et de mettre en œuvre les schémas d'aménagement.



Schémas de comparaison entre l'état d'urbanisation en 1960, le développement de l'urbanisation sans et avec la MIACA

Source : Mémento de la MIACA, GIP Littoral Schéma de cohérence et de gestion des milieux littoraux, éléments de diagnostic, Direction Régionale de l'Equipement d'Aquitaine, p.100, novembre 1995

4/ Un littoral dégradé : conséquence du tourisme de masse et de l'érosion

Au début des années 1980, la pression touristique ne cesse d'augmenter sur le littoral aquitain et certains espaces situés principalement dans les secteurs d'équilibre naturel sont très fortement dégradés, conséquence d'une fréquentation anarchique. En effet, ces espaces avaient pour vocation comme son nom l'indique à préserver les milieux dits « naturels » comme la forêts, les dunes, les lacs et avait échappé à une toute planification urbaine. Seuls, quelques aménagements considérés comme « légers » : campings, camps de naturistes ou centres équestres avaient fait l'objet d'aménagements. Cette situation inédite puise sa source dans le statut particulier du foncier, en grande partie publique. En effet, sur 120 km de linéaire côtier, 100 appartiennent à l'État et ces espaces sont principalement constitués de forêts domaniales, permettant à l'État d'assurer le « *maintien de vastes espaces naturels* » (Préfecture de la région Aquitaine, 2002) .

Ces sites n'ont donc pas été aménagés pour accueillir du public en masse, mais les désirs d'espaces naturels préservés, ont vite été rattrapés par la réalité des pratiques touristiques.

La sur-fréquentation amène nombre de touristes lors de la période estivale à notamment stationner dans des espaces fragiles comme la forêt. Beaucoup de touristes sont attirés par les paysages « sauvages » de la côte, image véhiculée par la MIACA. Ce sont plus de 100 000 personnes qui se rendent chaque jour sur les plages en été et les passages répétés des piétons à travers les dunes pour accéder à la plage fragilise et déstabilise le fonctionnement des écosystèmes qui jouent un rôle primordial dans la protection contre l'érosion.

4.1/ La création du dispositif « plan-plages »

Un rapport rédigé par les ingénieurs du génie rural et forêts fait état des problèmes que posent la fréquentation des espaces naturels. Des enquêtes de fréquentation ont donc été menées par « Lauream aquitaine » et les départements des Landes et de la Gironde décident en 1980 de mettre en place des groupes de travail constitués par l'ONF, la protection civile, la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) et la DDE (Direction Départementale de l'Équipement). Ces groupes de travail se sont déplacés sur l'ensemble des sites à la saison estivale afin d'évaluer la fréquentation des plages.

A l'issue des observations et constatations, un rapport a été remis aux conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, mettant trois points majeurs en évidence : l'accueil du public, la sécurité des biens et des personnes et la protection de l'environnement. Un programme d'études préalables a été initié sur « *les sites qui posaient des problèmes en terme de fréquentation et d'environnement* » (Marty, 2015). Par la suite, des équipes ont été constituées, on y retrouvait l'ONF (la majeure partie des sites se trouvait en forêt domaniale), le professeur Barrère (professeur à l'université de Bordeaux) qui a réalisé « *des études sur les milieux dunaires et qui établissait des cartes éco-dynamiques, en prenant en compte la morphologie et la végétation des dunes* » (Marty, 2015). A partir de ces analyses, il était possible de savoir si la dune était en régression ou en progression. Il y avait également des paysagistes et des architectes-urbanistes.

Ces équipes ont proposé pour chaque station la réalisation d'un diagnostic. Des relevés géométriques précis ont été réalisés mais aussi des enquêtes de fréquentation des plages qui ont permis de déterminer des programmes d'intervention : sur l'accueil du public, la sécurité et l'environnement.

Les communes qui se sont engagées à réaliser ces aménagements ont reçu des aides de la région, du département, de la MIACA mais également des ressources de la taxe départementales des espaces naturels sensibles (TDENS). En contre partie, les communes doivent assurer la surveillance des plages. Ce dispositif a comporté de nombreux avantages financiers, notamment pour l'Etat.

La MIACA dans son rôle d'aménageur décide donc d'agir et propose d'encadrer les pratiques touristiques à travers un nouveau dispositif intitulé Plan-plages.

4.1.1/ Les préoccupations environnementales vecteur de l'aménagement de certains espaces, mobilisation du paysage.

a/ L'ONF un acteur majeur

Les aménagements des plans-plages ont été réalisés par la MIACA avec le soutien de l'ONF, qui faisait partie, comme nous l'avons évoqué précédemment, des groupes et équipes de travail. Acteur incontournable, l'ONF est gestionnaire de la forêt domaniale qui couvre une grande partie de la côte aquitaine. L'ONF a soutenu l'action de la MIACA et des partenariats ont été mis en place afin d'accompagner les communes dans leur démarche d'aménagement. Deux « *formes juridiques* » s'offraient à elles, soit l'ONF et la commune signaient une « *concession* » qui permettait à la commune d'installer des équipements publics mais aussi commerciaux dont la location permettait de financer l'entretien et la gestion des aménagements « *effectués au titre du Plan-Plages* », soit l'ONF et la commune établissaient une « *convention* ». Un périmètre plus large était défini et l'ONF assurait encore la gestion « *des milieux dunaires et forestiers toujours menacés* » (MIACA, 1988).

Une fois les aménagements réalisés, l'ONF a assuré la mise en œuvre de la gestion des sites, accompagnée de la surveillance « *pour le compte de l'Etat en forêt domaniale et aussi par voie de conventions sur les terrains communaux, et ceux appartenant au Conservatoire du littoral (CELRL)* ». (Préfecture de la région Aquitaine, 2002)

b/ Un accueil du public maîtrisé

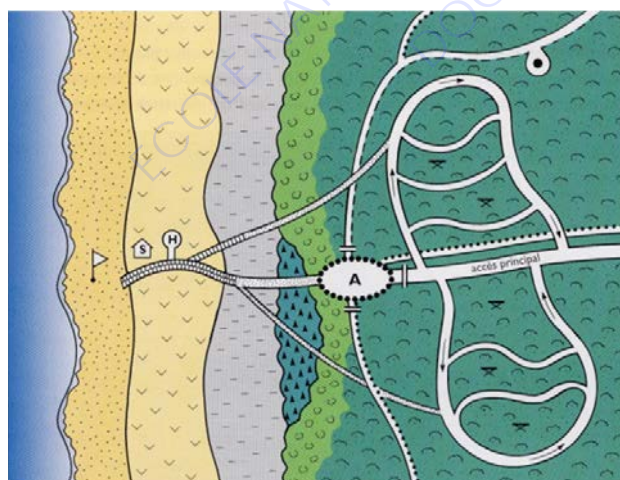
Face à la fréquentation excessive de certains sites, un des objectifs du Plan-plages est de maîtriser l'accueil du public grâce notamment à l'aménagement de parkings, d'aires de pique-nique, de pôle d'accueil ou encore de sentiers. Les espaces dédiés au stationnement ont été installés à l'arrière de la dune (lette) sous couvert forestier. Les aménageurs ont porté une grande importance à leur intégration dans le paysage. Les voies de circulation respectent le relief déjà existant et les écorces de pins, matériaux locaux servent de revêtement pour les places de parkings. Du mobilier et des panneaux de signalisation ont été réalisés en bois. Des sentiers et des caillebotis en bois (installation temporaire) ont été aménagés et permettent aux piétons une fois leur voiture garée de pouvoir se rendre à la plage, dans des zones de baignade surveillées. A proximité des parkings se trouvent également un pôle d'accueil avec quelques commerces, des sanitaires, téléphone. Des pistes cyclables ont été largement déployées sur l'ensemble du territoire grâce à la mise en place d'un programme d'aménagement de pistes et d'itinéraires cyclables, initié par le département de la Gironde et soutenu par l'État, la région et les communes. Ces équipements se veulent être une alternative à la voiture et permettent de pouvoir relier les sites entre eux mais également de rejoindre les hébergements. Les usagers pouvaient donc découvrir la forêt d'une autre manière en empruntant les anciennes pistes cyclables des gemmeurs mais aussi des « *emprises des Voies Ferrées d'Intérêt Local* ». Ce sont en tout 300 kilomètres de pistes qui ont été créés, « *dont 190 km en forêt domaniale littorale* ». (Préfecture de la région Aquitaine, 2002) Tous ces aménagements guident les usagers vers des espaces sécurisés.

c/ Protection et restauration des milieux naturels.

L'ensemble des aménagements évoqués précédemment assure l'accueil et la sécurité des usagers mais permettent également de protéger les milieux fragiles tels que la dune. La mise en place de sentiers, caillebotis, de clôtures canalise les flux de piétons et les empêchent de s'éparpiller un peu partout sur la dune. L'installation de lices ou de pieux en demi traverses, en bordure de parking crée une limite qui signale aux automobilistes qu'il leur est impossible d'aller au-delà. Aucun véhicule ne peut donc stationner dans la forêt.

C'est une attention toute particulière qui est accordée à la restauration et à la protection des milieux dunaires et forestiers. Au sein des espaces les plus dégradés, mis à nue sur les dunes, des branchages sont installés afin de fixer le sable. Cette démarche est accompagnée de la re-végétalisation. (Plantation aux abords des pôles d'accueil).

Cette restauration écologique à elle seule ne suffit et un travail de sensibilisation va être effectué grâce à la mise en place de panneaux informatifs. Le public qui fréquente ces lieux est informé de la fragilité des milieux dunaires et forestiers et des visites guidées sont proposées en été.



dune blanche	voie revêtue	pôle d'accueil : information, commerces de plage, parc à vélos...
dune et lette grise	voie de secours et de DFCI stabilisée	aire d'hélicoptère (H)
frange forestière	piste cyclable	poste de secours (MNS)
forêt	sentier piéton	plage surveillée
confortement de frange forestière	simple caillebotis de bois	place de pique-nique
barrière	double caillebotis de bois	forage DFCI

Schéma des principes d'aménagement du plan-plage de la MIACA

Source: GIP Littoral

4.2/ Le rôle du paysagiste dans l'aménagement

Le Plan-plages a été un dispositif où les paysagistes ont réellement pu prendre part à l'aménagement des espaces d'accueil du public. Leur action était limitée puisqu'au sein de la mission, seule Marguerite Mercier était présente et l'aménagement de chaque UPA était dirigé par un architecte en chef qui dirigeait une équipe composée d'architectes et d'urbanistes. A cette époque, le manque indéniable de paysagistes au sein des équipes auraient pu conduire à des situations, qui aujourd'hui auraient été compliquées à gérer.

C'est par exemple le cas de la plage du Pereire sur le bassin d'Arcachon, qui ne s'inscrit pas dans le cadre du Plan-plages, puisque l'aménagement a été réalisé avant son instauration.

Cependant les principes d'aménagements proposés par Marguerite Mercier ont ensuite été repris dans les Plans-plages.

A l'époque, l'architecte en chef avait décidé de faire construire un parking enterré sous la dune, afin d'accueillir les automobilistes. Face à cette proposition qui paraît aujourd'hui absurde, d'autant plus que cette plage était déjà soumise à une érosion importante, Marguerite Mercier a proposé une autre esquisse en déplaçant le parking sous un couvert forestier avec des sentiers qui permettaient d'accéder à la plage. Cette proposition a été retenue et un appel d'offre a ensuite permis de proposer un projet d'aménagement. À travers cet exemple, le rôle du paysagiste dans l'aménagement des plans-Plages était d'autant plus légitime qu'il relevait de l'aménagement d'espaces publics. C'était une profession qui en était encore à ses débuts et qui avait tout à inventer. Au delà de garantir l'accueil et de la sécurité du public, l'intervention du paysagiste a permis d'assurer une intégration des équipements au sein du paysage littoral en réalisant des aménagements « simples », qui s'appuyaient réellement sur la prise en compte du site et s'adaptait aux spécificités de chaque lieu. De plus, l'emploi de matériaux locaux comme le pin ou encore le réemploi de matériau tel que les traverses de chemin de fer, renforce l'intégration de ces aménagements.

4.2.1/ Présentation du site du Gressier au Porge

A travers l'exemple du Plan-plage du Gressier, nous allons pouvoir analyser comment les principes d'aménagements énoncés précédemment ont été transposés dans l'espace. Ce Plan-plage a été dessiné par Marguerite Mercier.

Le Gressier se situe à une dizaine de kilomètres du bourg d'origine, à l'ouest sous couvert forestier. Du fait de sa proximité avec Bordeaux, c'est une plage qui, en été, est très fréquentée. Un chemin départemental permet d'y accéder et débouche sur un espace public central bordé de commerces, qui est exclusivement réservé aux piétons, permettant un accès à la plage surveillée. A chaque extrémité de cet espace central se trouve une placette. Des matériaux aux tons chauds ont été utilisés et des traverses de chemin de fer ont été employées afin de réaliser au sol le calepinage. Elles ont également servi pour réaliser du mobilier comme des bancs.

Cet espace central permet d'articuler au Nord et Sud des espaces de stationnements sous couverts forestiers, qui assurent la transition avec la forêt de production et totalisent en tout 3100 places de parkings. Des aires de pique-nique ont également été implantées. Des liaisons piétonnes installées perpendiculairement au rivage permettent de rejoindre le petit pôle commercial mais aussi de desservir directement la plage grâce à des sentiers. C'est également une piste cyclable transversale, implantée parallèlement qui permet de relier les deux plages du Grand Crohot et du Gressier (12 km, 37 minutes à vélo).

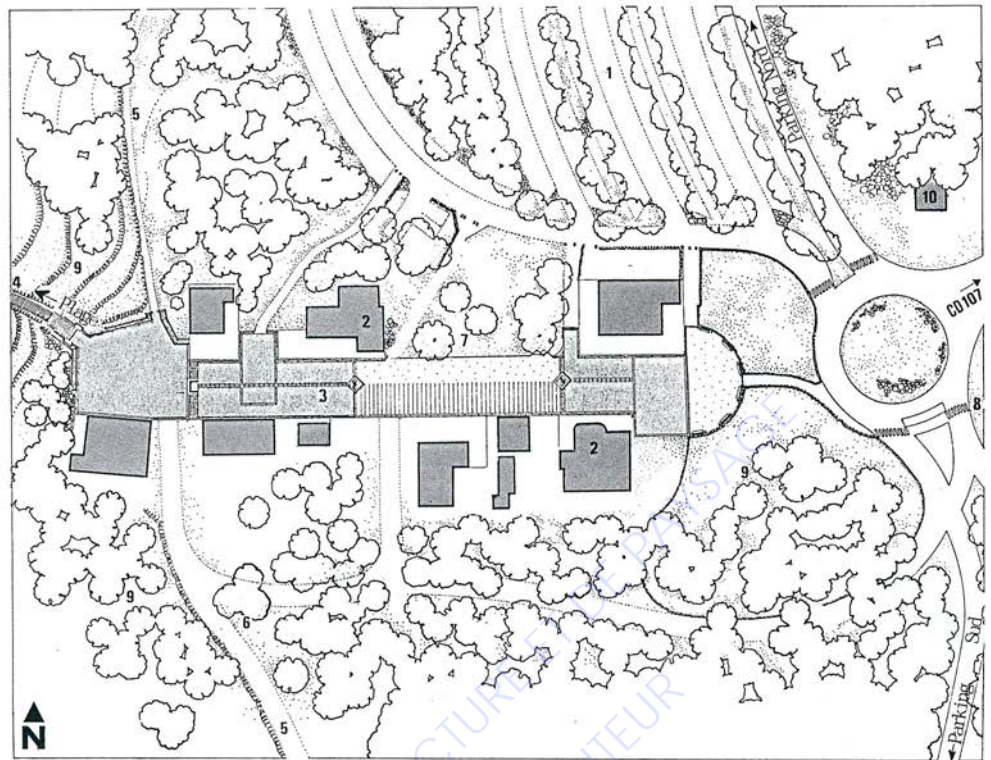
« *Ganivelles, brandes et filets canalisent les cheminements, protègent plantations de la dune littorale et les reboisements de la lette et de la forêt de protection* ». (MIACA, 1988)

« *Le paysagiste inventait à chaque fois, parce qu'il n'y avait pas de références à l'époque. Par exemple, travailler sur les plans plages, si j'avais été une paysagiste sophistiquée, je me serais trompée parce qu'il fallait trouver des solutions simples, afin d'inspirer l'office des forêts pour qu'il utilise des matériaux déjà à disposition. Travailler en accord avec le personnel afin qu'il gère ces espaces. Par exemple sur Carcan, il ne fallait pas faire un projet sophistiqué, il fallait préserver des zones qui allaient se régénérer d'elles mêmes ou qui allaient s'enrichir. On n'avait pas les moyens, donc il fallait jouer avec la nature et on plantait quelques végétaux mais pas tant que ça* ». Propos recueillis lors de l'entretien avec Marguerite Mercier.

Fiche technique :

- Maîtrise d'ouvrage
Office National des Forêts (ONF)
- Coordination
MIACA
- Conception
Office National des Forêts - MIACA (M. MERCIER
Paysagiste)
- Maîtrise d'oeuvre
ONF
- Réalisation
1975 - 1988
- Coût (HT)
5,6 MF (voies DFCl-voiries-parkings-piste cyclable
caillébotis -cheminements piéton-aménagement de la
zone centrale-protection- semis forestiers-sanitaires-mobilier-
signalisation) dont 0,45 MF pour la zone centrale
(réseau - sols - mobilier - éclairage - brandes)
- Montage financier
Commune 0,2 MF / Département 3,4 MF / Région
0,3 MF / MIACA 1,7 MF
- Données techniques
 - emploi de matériaux de sol en accord avec le milieu naturel (bicoche pour les voies de dessert, grave et écorce de pin pour les stationnements et cheminements, enrobé brun-béton coloré calespiné-grave calcaire-traverses chemin de fer pour l'espace de la zone centrale).
 - emploi du bois pour les protections (lisses, pieux, traverses) le mobilier rustique (table, banc, éclairage), et la signalisation spécifique Plan Plage.
 - protection des semis forestiers par filet plastique, ganiveltes et brandes.

DETAIL DE LA ZONE CENTRALE



LEGENDE

- 1 - PARKING NORD FORESTIER
- 2 - CONCESSIONS COMMERCIALES
- 3 - ESPACE PIETONS
- 4 - CAILLEBOTIS VERS LA PLAGE
- 5 - PISTE CYCLABLE
- 6 - PARKING CYCLES
- 7 - PARKING MOTOS
- 8 - CHEMIN VERS CAMPING
- 9 - SEMIS
- 10 - MAISON FORESTIERE



- | | |
|---|---|
| 1 | 2 |
| 3 | 4 |
| | 5 |
| | 6 |
- 1- LE GRESSIER- PARKING FORESTIER
 - 2- LE GRESSIER- ESPACE PIETON CENTRAL
 - 3- LE GRESSIER- ARRIVEE DE LA PLAGE
 - 4- LE GRESSIER- ESPACE PIETON CENTRAL
 - 5- LE GRAND CROHOT- REBOISEMENT DE LA LETTE AVEC PROTECTIONS
 - 6- LE GRAND CROHOT-PIETONNISATION DE L'ANCIENNE VOIE AUTOMOBILE
- RECTO : LE GRESSIER- VUE D'ENSEMBLE DE L'ACCES ET DE L'ESPACE PIETON CENTRAL.

5/ De la décentralisation à la création du GIP Littoral : de nouvelles problématiques moteur de l'évolution du Plan-plages

Le dispositif Plan-plages a été mis en place lors d'une période de grands changements. Au tournant des années 1980, l'Etat met en place la décentralisation, accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, qui entraînent une évolution dans l'aménagement et la gestion du littoral. Cette décentralisation donnera plus de pouvoir aux régions, départements et communes, dans une optique de rééquilibrage du pouvoir. Par exemple, les plans-plages mis en place à cette époque ne seront plus uniquement financés par l'Etat mais seront subventionnés à hauteur de 25 % par la MIACA, 25 % par la région, 25 % par les départements et 25 % par les communes. On remarque donc que c'est une multitude d'acteurs qui viennent désormais prendre part au processus de décision.

De plus, les chocs pétroliers de 1973 et 1975, qui ont plongé la France dans une période de récession économique, ont abouti à la réduction du budget accordé à la MIACA. L'Etat met donc fin à son rôle d'aménageur touristique sur les littoraux et la MIACA va peu à peu disparaître, l'aménagement touristique n'étant plus une priorité.

En 1984, la MIACA évolue avec la suppression des financements interministériels. A partir de 1985 et durant encore 3 ans, elle devient la MIACA une mission d'aménagement, confiée à la région, avant de disparaître définitivement.

A partir de 1988, les départements et les élus vont obtenir plus de compétences quant à l'aménagement touristique de leur station, la planification de l'urbanisme, la gestion des espaces naturels (Plan d'Occupation des Sols). Cependant, ces communes doivent faire face à un manque cruel de budget et afin de pallier à celui-ci, elles vont céder des terrains et des permis de construire à des promoteurs, qui bâtissent de nombreuses résidences secondaires, peu intégrées au paysage littoral. En contre-partie, ceux-ci doivent s'acquitter de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), qui permettra notamment de financer le « Plan-Plages ».

Cette démarche est assez contradictoire, puisque la construction de ces résidences va mettre en péril certains espaces naturels que la MIACA à travers ses principes d'aménagement s'était efforcée de préserver.

La décentralisation a donc ouvert la porte à une urbanisation galopante, consommatrice d'espaces naturels, qui va néanmoins être maîtrisée grâce à l'instauration d'un nouvel outil réglementaire initié par l'Etat : la « loi littoral ».

5.1/ Le « plan-Plages », un dispositif renforcé par la loi littoral

Le Plan-plages n'a donc pas suffi à lui seul, pour préserver les milieux naturels et le vote de la loi littoral en 1986, va permettre de renforcer cette protection.

La loi oblige à prendre en compte l'arrière pays qui découle du principe proposé par Philippe Saint-Marc, mais aussi à préserver les milieux naturels. Une bande de 100 mètres inconstructible, sera instaurée à partir du rivage. Les paysages et sites naturels les « plus caractéristiques » doivent être inscrits dans les POS et ne seront pas urbanisés. Elle doit également garantir « *la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau* ».

Avec cette loi, l'Etat se porte garant du respect de la cohésion des territoires au travers de la protection de l'environnement.

La loi littorale permettra d'avorter des projets comme la ZAC n°2 du port d'Albret en 1997 qui prévoyait de nombreux logements autour du plan d'eau salé.

Celle-ci a vivement été critiquée par manque de précisions sur certains points, qui pouvait aboutir à des interprétations différentes. Elle sera modifiée par la suite.

A travers l'instauration de cette loi, l'Etat conserve son ambition d'assurer la maîtrise de l'urbanisation sur les littoraux, et se porte garant de la préservation des milieux naturels littoraux tout en prônant leur développement économique.

Cette ambition sera renouvelée au début des années 2000 avec la création d'un groupement d'intérêt public.

5.2/ Le GIP Littoral : l'acquisition de nouvelles compétences

Le GIP littoral est créé en 2006 à l'initiative de l'Etat et des collectivités territoriales. Il ne sera effectif qu'à partir de 2009 et vise à mettre en place « *une stratégie d'aménagement partagée du territoire à l'horizon 2020* », permettant de réunir tous les acteurs autour de la table : Etat, région, départements, intercommunalités, communes (transversalité). Sa création découle d'une volonté d'insuffler une dynamique nouvelle à l'aménagement des littoraux, en proposant notamment un Plan de Développement durable du littoral Aquitain (PDDLA).

Ce plan vise à « *constituer un cadre d'intervention et d'impulsion collectif, en coordonnant les priorités des partenaires du littoral, dans un projet global et partagé* ». Il s'articule autour de six enjeux : démographique, gestion des risques, écologique, économique, touristique, social. Le GIP s'impose donc comme un nouvel acteur de l'organisation de l'espace littoral, en intégrant dans le processus décisionnel une multitude d'acteurs. A l'inverse de MIACA qui, même si elle avait intégré les populations locales, s'était imposé comme un acteur incontournable de l'aménagement de la côte Aquitaine.

5.2.1/ Dépasser la fixation du trait de côte, vers une nouvelle conception de la gestion du littoral

Au travers de la prise en compte des questions de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et de la prise en compte du risque érosif notamment, le GIP Littoral fait évoluer les modes de gestion de la bande littorale grâce à la mise en place d'outils innovants.

Dans sa gestion durable de la bande côtière, le GIP propose différents modes de gestion :

«- *L'inaction qui induit une absence de gestion.*

- *L'évolution naturelle surveillée en ne luttant pas contre l'érosion mais en assurant une surveillance des évolutions par des relevés et des rapports réguliers.*

- *L'accompagnement des processus naturels en agissant sur l'érosion par des interventions limitées, souples et réversibles.*

- *Le repli stratégique par une suppression, un déplacement ou une relocalisation des activités et des biens en dehors de la bande littorale soumise à l'aléa érosion. »*

Le GIP a notamment lancé le programme : Aménagement durable des stations, qui intègre cette problématique de l'érosion dans leur aménagement.

La réflexion menée par le GIP s'articule autour de la flexibilité, qui met en avant le principe de résilience et s'accompagne de la mise en place « d'installations légères, démontables, simples en maintenance sans empreinte forte, et ce d'autant plus qu'on se rapproche de l'océan ». C'est également le principe de réversibilité qui est mis en avant avec l'anticipation de l'évolution du trait de côte et la mise en place d'une stratégie de relocalisation afin de ne pas avoir à agir dans l'urgence. Le GIP souhaite également s'inspirer du fonctionnement des écosystèmes présents sur le littoral, pour l'aménagement urbain littoral mais aussi pour proposer une protection optimale.

Bien que le GIP Littoral propose des solutions nouvelles, il doit faire face à de nouvelles problématiques, comme l'augmentation de la fréquentation touristique ou encore l'arrivée de populations, rendant difficile la gestion du littoral.

5.3/ Une pression foncière de plus en plus forte avec des phénomènes de métropolisation et de résidentialisation.

En 2013, la région Aquitaine comptait 3 316 889 habitants, elle devrait atteindre 3 563 000 habitants à l'horizon 2030, « *la plaçant au sixième rang des régions pour l'accroissement de la population* » selon le GIP Littoral. L'Aquitaine est l'une des régions les plus attractives de l'hexagone, « *en terme de migrations résidentielles* »

5.3.1/ L'évolution démographique sur le littoral et ses conséquences

Aujourd'hui, plus de 420 000 personnes vivent sur le littoral de la côte Aquitaine, « *soit près de 19 % de la population des trois départements maritimes* » (Rapport schéma Plans-plages, GIP Littoral). La région Aquitaine est attractive mais son littoral l'est encore plus, et celle-ci est aujourd'hui soumise au phénomène de littoralisation. Le littoral attire chaque année de plus en plus de touristes mais aussi de nombreux ménages. Pour preuve, entre 1982 et 1999, la population des communes littorales a cru de 23% tandis que celle des communes non littorales n'a augmenté que de 16%.

« *L'excédent migratoire est moteur de la croissance démographique. En effet, dans le cas général, le solde migratoire contribue à lui seul à l'augmentation de la population du littoral aquitaine* ». (Rapport schéma Plans-plages, GIP Littoral)

Ce sont majoritairement de jeunes actifs à la recherche d'un cadre de vie agréable loin du stress de la ville, qui s'installent principalement dans les bourgs rétro-littoraux. Ce sont aussi de nombreux retraités, qui eux privilégient davantage le littoral. Environ 30 % des personnes vivant dans l'ensemble des communes littorales ont plus de 60 ans, tandis les trois départements maritimes réunis, totalisent quant à eux 23%.

D'après le GIP littoral, « *le taux de croissance moyen depuis 1999 en France était de + 0,6%, en Aquitaine de +0,9%, sur le littoral aquitain de +1,39%* ». Cette augmentation de la population sur la bande littoral n'est pourtant pas sans conséquences, elle entraîne des modifications de l'organisation du territoire, puisqu'il faut en effet répondre à la demande de logements. C'est également une hausse de la fréquentation des sites qui est à prévoir, notamment « *des sites urbains, semi-urbains à proximité des grandes agglomérations et ce sur l'ensemble de l'année* » avec une population vieillissante. C'est également l'évolution des transports qui entraîne une augmentation de la fréquentation sur le littoral avec une réduction du temps de transport grâce à la LGV ou à des prix bas pratiqué par les compagnies aériennes dites « Low cost ».

Aujourd'hui, le GIP littoral n'a plus vocation à planifier l'urbanisation comme au temps de MIACA et certains espaces se retrouvent aujourd'hui menacés par l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Une grande partie du massif forestier appartient encore à l'Etat ce qui limite le morcellement du paysage, mais menace tout de même l'équilibre entre UPA et SEN. Ces populations qui viennent de grandes métropoles ont également des attentes en terme d'équipements comme dans les milieux urbains, ce qui nécessite des aménagements importants. Les attentes en matière de tourisme ne sont également plus les mêmes que ce de la fin du XXème. Les mobil-home remplacent peu à peu la tente dans les campings, posant donc des questions d'accueil du public dans des espaces que l'on a voulu protéger à tout prix.

L'enjeu pour le GIP Littoral dans les années avenir sera d'accompagner au mieux les communes littorales mais aussi rétro-littorales afin qu'elles puissent concilier accueil du public (même hors saison), développer des activités économiques tout en s'adaptant au changement climatique et en assurant la préservation des secteurs d'espaces naturels. Des réponses durables devront être apportées en matière d'équipements mais aussi de gestion du littoral et donc des plans-plages.

« *Aujourd'hui la seule marge de manœuvre du GIP Littoral c'est sa puissance de conviction, d'être avant-gardiste et d'avoir un rôle d'accompagnement* ».

« *Au GIP, l'objectif est de trouver des leviers pour mettre en place des bonnes pratiques* ». (Bénédicte Duluc)

Conclusion

Cette première partie nous a donc permis de retracer l'évolution de l'aménagement de la côte aquitaine de la MIACA jusqu'à création du GIP Littoral, de comprendre le contexte dans lequel elle est apparue et comment l'émergence des préoccupations environnementales à partir des années 1970 a eu une influence dans la mise en œuvre de la planification de l'urbanisme. La MIACA aurait pu suivre le même chemin que la mission Racine mis en place sur le littoral languedocien, destiné à réaliser des aménagements pour le tourisme de masse.

Son approche novatrice, intégrant les principes du développement durable ont permis d'alterner des espaces urbanisés avec des espaces naturels où tout aménagement en dur était banni afin de protéger les milieux dunaires et forestiers.

Cependant l'afflux massif de populations lors de la saison estivale menace certains espaces, le stationnement des véhicules sous le couvert forestier ou encore le piétinement de la végétation dunaire par les usagers. Cette forte dégradation a poussé la MIACA à mettre en place le dispositif Plan-Plages qui a permis de canaliser les flux de touristes sur des points précis du littoral, évitant ainsi toute dégradation des milieux dunaires et forestiers. Le dispositif Plan-Plages a donc permis de fédérer l'ensemble des collectivités territoriales autour d'un projet commun.

La maîtrise d'ouvrage confiée aux communes pour les aménagements d'accueil du public a permis de faire appel à de nombreuses disciplines telles que l'ONF, des paysagistes, des architectes et des bureaux d'études. L'élaboration du Plan-plages intervient lors de la mise en place de la décentralisation et de nombreux acteurs ont pris part son financement. Le désengagement de l'Etat dans l'aménagement touristique du littoral marque la fin de la MIACA et octroie de nouvelles compétences aux collectivités locales. Une entente pourtant difficile entre la région, les départements et les communes, entrave la mise en place d'un projet commun pour l'aménagement du littoral. Les communes disposant de peu de moyens financiers ont donc cédé à la pression des promoteurs immobiliers, morcelant par endroit le paysage littoral.

La loi littoral de 1986 a donc permis de renforcer le dispositif Plan-plages, notamment grâce à l'instauration d'une bande non constructible de 100 mètres à partir du rivage. Même après la disparition de la MIACA, l'Etat a tout de même continué à protéger le littoral tout en assurant son développement touristique. Cet engagement s'est poursuivi puisque le GIP Littoral voit le jour en 2006, en proposant une approche singulière dans la gestion des littoraux, s'appuyant sur les principes du développement durable et en intégrant de nouvelles problématiques comme celles de la prise en compte de l'érosion marine dans l'aménagement du littoral.

Cependant, de nouvelles problématiques viennent renforcer la difficulté de mettre en place une politique de gestion du risque érosif. Les nouvelles arrivées de populations sur le littoral, moteur de leur développement économique, posent questions aux communes : lutter ou s'adapter ? Quelles solutions privilégier ? Nous tenterons d'y répondre dans la deuxième partie.

2ème partie :

Le plan-plages un dispositif pérenne ou comment le risque érosif est devenu moteur de la valorisation et de la protection du littoral

La première partie de ce mémoire nous a permis de comprendre dans quel contexte ont été mis en place les plans-plages, ainsi que les nombreux enjeux qui se jouent sur la côte Aquitaine : assurer l'aménagement touristique de la côte, une gestion de son trait de côte, tout en préservant ses paysages. Cette deuxième partie nous permettra d'aborder la méthodologie mise en œuvre afin de récolter des résultats nécessaires pour répondre à la problématique. Rappelons que l'on cherche à savoir si une approche par le paysage peut apporter des réponses afin de pallier au risque érosif, en nous intéressant plus particulièrement au dispositif plan-plages.

A travers l'étude du corpus, l'objectif est de comprendre quelle a été la prise en compte du risque érosif au sein des aménagements réalisés par la MIACA et comment le GIP littoral traite-t-il aujourd'hui cette question, dans un contexte de changement climatique de plus en plus prégnant. Aujourd'hui, la mobilisation du paysage peut-elle constituer une réponse viable dans la gestion de l'érosion et s'imposer comme une alternative à des solutions techniques ?

Dans un premier temps, nous présenterons la démarche et la méthodologie mise en œuvre afin d'obtenir des résultats. La complémentarité des éléments du corpus vise à obtenir des résultats les plus pertinents possibles. Cette partie permettra également de faire un retour sur la mise en place de cette méthodologie.

On présentera par la suite les résultats obtenus permettant de confirmer ou d'infirmer les hypothèses énoncées au tout début de ce mémoire.

Un troisième temps permettra de comprendre quel rôle le Plan-plages peut jouer dans l'accompagnement de l'évolution des territoires littoraux présents sur la côte Aquitaine.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE PREMIER PUBLI

Au fil de mes lectures, j'ai pu constater que la majorité des écrits scientifiques abordent de manière technique la question de l'érosion sur le littoral aquitain. Ces écrits comme le livre de Christine Clus Auby, « la gestion de l'érosion des côtes : l'exemple aquitain », s'intéresse à l'évolution du trait de côte ou à sa gestion, explicitant des solutions comme la lutte active ou lutte active souple (rechargement en sable). Je n'ai pas trouvé d'écrits qui traitent spécifiquement de la question du rôle du paysage comme réponse possible à la gestion de l'érosion sur la côte sableuse.

Afin de rassembler le plus de matières possible, il m'a semblé pertinent de mener à bien des entretiens auprès de professionnels, qui sont ou qui ont été acteurs de ce territoire. Lorsque ces entretiens ont été réalisés, le sujet n'était pas encore totalement défini et ils ont eu pour but de questionner de manière générale la problématique de l'érosion sur le littoral aquitain.

1.1/ La mise en place d'un guide d'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif est une méthode qui vise à identifier un certain nombre de thèmes, rassemblés dans un guide d'entretien, sans pour autant enfermer l'interviewé dans des questions.

L'élaboration d'un guide d'entretien a permis de définir trois thèmes que je souhaitais aborder lors des entretiens qui allaient être réalisés. Cette méthode d'enquête qualitative m'a ensuite permis d'ajuster les questions en fonction des personnes interviewées, en fonction de leur parcours, de leur métier.

L'entretien semi-directif permet de ne pas s'égarer aux cours de l'entretien, grâce à une trame prédéfinie, tout en laissant à la personne interviewée le droit d'aborder des points qui lui semblent importants. L'objectif étant de récolter des informations pertinentes, afin d'enrichir ce mémoire. Les entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de paysagistes, Marguerite Mercier pour la période MIACA, Elodie Lucchini ancienne étudiante de l'ENSAP de Bordeaux et d'une urbaniste Bénédicte Duluc, chargé de mission planification et urbanisme au GIP Littoral, déjà présentées dans la première partie. Lorsque ces entretiens ont été réalisés, le cas d'étude précis du Plan-plages n'avait pas été défini. C'est justement l'entretien réalisé avec Elodie Lucchini qui travaille régulièrement avec le GIP Littoral pour l'aménagement de Plans-Plages qui m'a permis de m'intéresser à cet outil.

L'objectif de ces entretiens était de comprendre l'évolution de la prise en compte du risque érosif dans l'aménagement, les discours de Marguerite Mercier et Bénédicte Duluc ont donc permis de retracer cette évolution, en fonction du contexte de l'époque.

Un premier temps m'a permis de poser les bases et d'expliquer en quoi consistait le sujet de recherche même si celui-ci s'est précisé par la suite. Trois thématiques ont ensuite été abordées, elles se voulaient le plus large possible afin de pouvoir aborder des points différents en fonction des personnes interrogées et ainsi recueillir le plus d'informations mais avaient toujours un rapport avec le paysage.

L'objectif du thème 1 (introductif) est de comprendre le rapport qu'à la personne interrogée avec le paysage littoral et de connaître le regard qu'elle porte sur son évolution.

Le thème 2 a pour ambition de connaître le degré de prise en compte du risque littoral dans l'aménagement de la côte Aquitaine du temps de la MIACA et aujourd'hui avec le GIP Littoral.

Le thème 3 quant à lui, a pour but de savoir si le paysage est aujourd'hui pensé comme levier d'action pour faire évoluer le territoire et quel peut être le rôle du paysagiste, notamment dans son rôle d'aménageur.

Après avoir réalisé ces entretiens et les avoir retranscrits, une analyse a été faite pour chacun des discours recueillis, afin de pouvoir synthétiser les informations. Les éléments de discours les plus pertinents ont été relevés afin de les confronter et de les remettre en perspective avec les hypothèses émises et ainsi pouvoir discuter des résultats.

1.2/ Retour sur la méthodologie.

Elaborer un guide d'entretien n'a pas été très évident puisqu'en effet il faut arriver à cibler les bonnes questions en fonction de l'interlocuteur interrogé. De plus, il était parfois difficile d'interrompre ou d'orienter les questions vers un autre sujet.

Il aurait également été intéressant de pouvoir avoir le regard d'autres professionnels, tels que des techniciens de l'ONF par exemple.

Il faut savoir qu'au fil des entretiens, le guide a été modifié, des questions ont été rajoutées, d'autres ont été supprimées. La mise en place de cette méthode nécessite donc des réajustements pour arriver à cibler l'information que l'on veut obtenir et nécessite de s'adapter à la profession de la personne. Les entretiens retranscrits se trouvent en annexe.

2/ Plans- plages: Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030

2.1/ Une complémentarité avec le discours

Le choix de projets d'aménagement s'est inscrit dans une volonté de compléter les entretiens semi-directifs, dont l'unique approche par le discours aurait pu présenter des limites. L'analyse de projets permet de comprendre quelles sont les spécificités des projets d'aménagement et comment ils s'inscrivent dans l'espace littoral. Ces projets imaginés par des paysagistes nous permettront également de comprendre aujourd'hui quel rôle ceux-ci peuvent avoir dans l'aménagement de ces espaces littoraux au contact de l'océan.

2.2/ Comprendre les aménagements réalisés sur le littoral dans le cadre du renouvellement des plans-plages

L'aménagement de ces plages s'inscrit dans le cadre de la revalorisation et la modernisation des plans-plages, impulsée par le GIP Littoral. Ces deux plages n'ont jamais fait l'objet d'un aménagement dans le cadre de ce programme puisqu'elles se trouvent en milieu urbain.

En nous intéressant à ces projets, nous cherchons à connaître ce qui fait aujourd'hui leur singularité et comprendre comment cet outil, qui avait été pensé dans les années 1980 comme un outil d'encadrement et d'accueil du public afin de préserver l'environnement au sein des secteurs d'espaces naturels, peut-il aujourd'hui constituer des réponses pertinentes aux nouvelles problématiques, liées notamment au risque érosif. Cette prise en considération de la question du risque va avoir un impact dans les propositions d'aménagements, notamment pour l'accueil du public, sa mobilité. Ces espaces ne privilégient pas la solution technique : quelle va être la place des milieux comme la dune ? La forêt ?

Il est donc intéressant de comprendre quel peut être leur rôle dans l'aménagement du littoral de la côte Aquitaine mais aussi de s'interroger sur leurs caractéristiques, sur la place qui est accordée au paysage et ce qu'il apporte de plus par rapport aux plans-plages des années 1980.

On présente ci-dessous les deux projets d'aménagement.

2.2.1/ Etude du cas du projet de Vieux-Boucau 2030

Le projet concerne trois plages urbaines de la commune de Vieux Boucau située dans les Landes : la plage de l'Estacade, la plage Centrale et la plage des Sablères. (date de réalisation prévue entre 2020 et 2022)

L'agence Michèle et Miquel – architectes – paysagistes – urbanistes est mandataire pour ce projet.

Ces plages urbaines sont des espaces très minéralisés, les sols sont complètement imperméables, recouverts d'asphalte ou d'enrobé afin d'accueillir les nombreux automobilistes qui y garent leur voiture avant de se rendre à la plage. L'objectif pour ces trois plages est de réduire l'emprise au sol de ces surfaces afin de les rendre perméable. « *L'asphalte existant est ponctuellement sciée pour créer des fosses et des bandes*

de plantations » (vieuxboucau2030.fr). La réorganisation des espaces de stationnements aboutit à certains endroits, à la suppression de places de stationnement. C'est par exemple le cas pour la plage Centrale. Elle est néanmoins compensée par la création de parkings à vélo. La plage Centrale va également s'équiper d'un poste de secours mobile.

Au niveau de la plage des Sablères, les espaces de stationnements sont déplacés et permettent de venir créer une place bordée de pins. Une portion de la dune est reconstituée sur l'ancien emplacement des places de parking au nord. Il en est de même pour la plage Centrale, où une partie du parking est réorganisée afin de pouvoir créer une place, qui marque un seuil avant de pouvoir emprunter le platelage bois qui permet d'accéder à la plage. Le pied de dune qui avait été amputé à cause de la construction du parking est replanté. Des parkings à vélos sont aussi installés.

En ce qui concerne la plage de l'Estacade, il y aura une réduction drastique de l'espace de stationnement mais ce qui fait réellement l'originalité de cette plage, c'est l'installation d'un piège à sable qui permet aussi de pouvoir s'asseoir grâce à la présence de gradins.

L'accent est également mis sur l'espace de vie plus qualitatif et la création d'un grand parking à vélos. La dune est également boisée et protégée grâce à des palissades.

Pour les trois plages, une attention toute particulière est accordée à l'accès aux plages. Des platelages bois démontables seront installés (à la place de l'enrobé existant). La dune est végétalisée grâce à la plantation d'oyats. Des ganivelles sont installées et empêchent les visiteurs de piétiner la dune. Cependant, l'aménagement du plan-plages ne concerne pas uniquement les plages. Une promenade piétonne et cycliste sera créée et permettra de relier les campings, la plage Sablères et la plage centrale.



Plage des Sablères // Avant-après, requalification de l'entrée de plage



Plage de l'Estacade // Avant-après, création d'un piège à sable



Plage centrale // Avant-après, création d'une place

Source: vieuxboucau2030.fr

2.2.2/ Le projet de Seignosse 2030.

Seignosse se trouve au Sud de Vieux-Boucau et a été construite ex-nihilo au pied de la dune dans les années 1960, à l'initiative de la Satel (Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipements des Landes) et non de la MIACA. A l'instar de Vieux-Boucau, celle-ci a entrepris de se moderniser afin de pallier à son vieillissement, proposant de nouveaux aménagements. Le projet de Seignosse 2030, est engagé depuis 2018 et les travaux s'étaleront jusqu'en 2025.

L'opération a pour but de réaménager l'espace se situant entre l'office de tourisme et l'entrée de plage. L'ancien skatepark sera détruit, permettant ainsi de dégager l'espace et « de réaliser une entrée de plage beaucoup plus spacieuse et qualitative » (seignosse.fr). La circulation automobile sera bannie, facilitant ainsi l'accès aux piétons. Au sein de cet espace urbanisé, des bâtiments seront déconstruits afin de créer une place : la place de la Castille.

Le bâti le plus proche de la dune (au niveau du Forum) sera détruit mais remplacé par des commerces éphémères installés dans des bâtiments type « paillotte ».

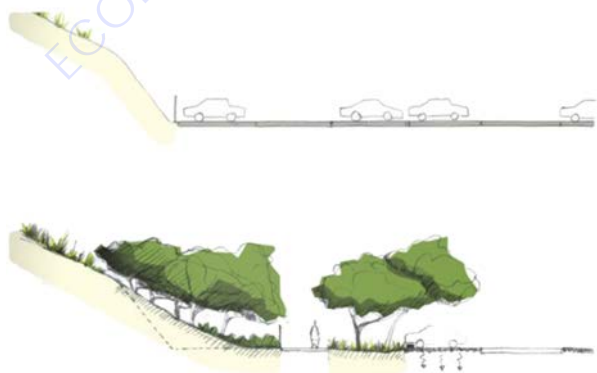
Un des objectifs de la valorisation de ce plan-plages est le réaménagement des entrées de plages : des Bourdaines et du Penon. Une partie de l'espace dédié au stationnement au contact avec le pied de dune va être réduit et de la végétation sera replantée, permettant également d'assurer son intégration dans le paysage. Les accès piétons et cyclables sont également retravaillés afin de permettre un meilleur accès à la plage.

Un itinéraire piéton est créé entre Le Penon et les Bourdaines. Une promenade sur la dune, construite en partenariat avec l'ONF a été réalisée avec du platelage bois, surélevée afin de préserver celle-ci de tout piétinement. Un belvédère offre une vue sur l'océan.

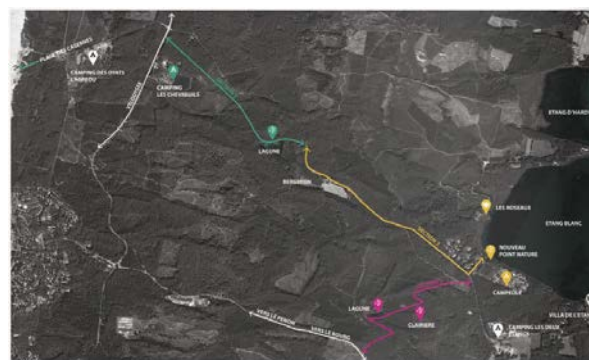
Comme à Vieux-Boucau, Seignosse va mettre en place une piste cyclable qui permettra de relier le bourg jusqu'à l'étang blanc, puis de l'étang blanc jusqu'à la plage des Casernes.



Création d'une promenade à travers les dunes



Réaménagement des parkings



La mobilité à vélo repensée à l'échelle de la commune
Source: Seignosse.fr

Grâce aux matériaux recueillis, nous allons pouvoir désormais croiser les informations afin de faire émerger les premiers résultats, nous permettant de répondre aux hypothèses et à la problématique de recherche. L'interprétation des résultats se déroulera en trois temps permettant de pouvoir argumenter chacune des hypothèses émises.

3/ De la MIACA au GIP Littoral : évolution de la prise en compte du risque érosif et émergence du Plan-plage comme outil de gestion

Cette partie permettra de comprendre quelle a été l'évolution des solutions apportées afin de gérer le risque érosif, de la MIACA au GIP Littoral. Nous essayerons également de comprendre en quoi le Plan-plages peut aujourd'hui être considéré comme un outil permettant d'apporter des réponses « paysagères » en matière d'aménagement.

3.1/ La MIACA : Une gestion indirecte de l'érosion

Dans le développement de la première partie, nous n'avons pas évoqué le risque érosif au temps de la MIACA. Pourtant, l'aménagement du littoral à cette époque, alternant UPA et SEN, peut faire penser que ce risque a été pris en compte dans la planification de la côte Aquitaine. En effet, l'émergence des préoccupations environnementales et la mise en place des plan-plages afin de protéger les milieux dunaires et forestier, nous incitent au premier abord à affirmer que le risque érosif a bien été intégré aux aménagements proposés par la MIACA. Cependant, cette réponse est à nuancer.

Pour Philippe Saint-Marc, la protection d'espaces naturels s'inscrivait dans ce désir de préserver l'environnement, tandis que pour Emile Biasini, cette préservation des milieux naturels véhiculait une image de « côte sauvage » qui devait servir de support pour attirer de nombreux touristes, qui préféraient les côtes espagnoles. La conservation d'espaces naturels, exempte de toute construction, a permis de ne pas accroître l'exposition des populations au risque, même si l'intention première n'était pas de gérer le phénomène érosif sur l'ensemble de la côte.

Philippe Saint Marc souhaitait que le littoral reste accessible à tous et pour se prémunir des dangers de l'océan, il souhaitait que l'urbanisation s'installe en arrière de la dune. On peut donc penser que Philippe Saint Marc avait intégré cette problématique.

A cette époque, le risque érosif était déjà un phénomène connu et étudié. La MIACA disposait des études du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) mais comme le souligne Marguerite Mercier :

« Beaucoup d'études étaient techniques, et on savait que la côte évoluait. Par contre ce que j'ai observé, c'est qu'on le savait mais qu'on ne voulait pas y croire ».

La MIACA a donc occulté en grande partie l'érosion de la côte. C'étaient aussi les populations locales et les élus qui n'avaient pas conscience de ce risque, comme le rapporte Marguerite Mercier dans l'anecdote suivante : *« lors de la réunion à Lacanau, il y avait les élus et le propriétaire du restaurant le Kayoc qui disait : on vaincra la mer ! Je m'en souviens parce que j'étais jeune. J'avais quand même un peu regardé le contenu de ces études et je me disais c'est quand même un peu bizarre d'aller faire de tels aménagements en front de mer ».*

Le cas de Lacanau-océan est l'archétype de cette omission du risque érosif. L'intérêt économique semblait déjà l'emporter sur cette problématique et Emile Biasini a réalisé des concessions auprès de promoteurs immobiliers : *« Ce que voulait M. Biasini c'était que les promoteurs locaux construisent l'aménagement pour que cela profite aux populations et aux gens qui sont sur place ».* En construisant les Océanides, la commune a ensuite créé son front de mer où elle y a installé des habitations et des parkings, ne respectant pas un des principes fondamentaux de la MIACA qui prévoyait une urbanisation perpendiculaire et non parallèle au rivage.

Lorsque l'érosion a commencé à menacer ces espaces urbanisés, l'Etat a financé des protections comme le souligne Marguerite Mercier: *« Ils étaient tranquilles un temps et dès qu'ils n'ont plus été tranquilles, l'Etat a fait des épis ».*

« Il y avait même des hypothèses d'aller plomber des objets en béton ou autre à distance pour casser les vagues. Il y a eu tout un tas de recherches » ou encore *« Comment pouvait-on avec l'aide d'ouvrages X ou Y, calmer le jeu de l'érosion constante du littoral ».*

Ce témoignage révèle donc que le problème n'a pas été traité en amont mais bien qu'il a été géré au jour le jour, à partir du moment où l'érosion s'est faite plus menaçante. D'ailleurs, si la MIACA avait réellement pris

conscience de la menace que peut représenter le risque érosif, elle n'aurait jamais autorisé la construction des fronts de mer de ces stations balnéaires.

Même si la MIACA n'a pas apporté de réponse concrète en matière d'aménagement, pour pallier au risque érosif, elle a tout de même permis de limiter l'exposition des populations à celui-ci. En effet, les SEN étaient des espaces où la dune pouvait évoluer, reculer. Les quelques aménagements réalisés pour les plans-plages employaient des matériaux résilients, où la question de la protection en dur ne se posait pas.

« Toutes ces zones, sont très érodées et il y a eu une partie des aménagements plan plage qui est passée à l'eau. Mais il y a moins d'impact parce que ce sont des zones assez souples et ce sont souvent des parkings qui disparaissent. On peut se replier ». A contrario, si l'ensemble du linéaire côtier avait été urbanisé, cela aurait posé beaucoup plus de problèmes.

Comme nous venons de le voir, la MIACA n'a donc pas intégré le facteur risque érosif à ses aménagements sur l'ensemble de la côte. Cela signifierait-il que la MIACA s'est contentée de construire des digues et des épis pour les stations les plus exposées ?

En réalité, sa prise en compte s'est concentrée sur des lieux qui étaient menacés et où des problèmes existaient déjà. Marguerite Mercier prend l'exemple du cas des falaises au Pays Basque, où la MIACA prévoyait de construire des habitations à Biarritz. Le projet a finalement été abandonné et transformé en espace vert.

« Je dirais que l'on n'a jamais eu une idée de gestion globale de l'ensemble. Il y avait des gestions, j'ai eu beaucoup de mal à faire passer des choses et je les ai plutôt faites passer dans les projets ».

Marguerite Mercier s'est donc attachée à intégrer le risque érosif au sein des projets dont elle avait la charge. C'est par exemple le cas de la plage Pereire que nous avons déjà évoqué dans la première partie. Les architectes en chefs privilégiaient des solutions techniques et un parking enterré sous la dune avait été initialement prévu. Dans son esquisse, Marguerite Mercier a préféré installer les espaces de stationnement sous le couvert forestier et avait prévu des aménagements qui s'intégraient au paysage littoral. L'approche technique privilégiée par les architectes ne permettait donc pas de répondre de manière optimale à la problématique de l'érosion. Elle souligne qu'à l'époque, le paysage était une discipline nouvelle dont on parlait peu. C'était essentiellement le terme de nature qui était employé, d'ailleurs Marguerite Mercier souligne *« qu'il y a eu une politique d'aménagement qui était plus une politique de préservation d'un milieu avec des qualités que les gens reconnaissent »*. L'approche par le paysage n'était pas encore envisagée, afin de pouvoir aménager des espaces qui soient résilients. Les plans-plages n'ont pas été pensés pour gérer l'érosion mais bien pour l'accueil. Cependant, ils permettent aujourd'hui de pouvoir reculer plus facilement.

« Il faut savoir que les gens étaient dans une autre conscience et qu'à cette époque là, la conscience, c'était une conscience d'aménageurs ».

Nous pouvons donc retenir que la gestion du risque érosif n'a pas été une priorité pour la MIACA et que l'élaboration de la planification de la côte Aquitaine, avait essentiellement pour objectif de préserver des espaces de nature. Cependant, cette organisation a permis de limiter l'exposition des Hommes au risque érosif. La MIACA, de part les aménagements qu'elle a proposés, n'a pas apporté de solutions concrètes et n'a agi que lorsque l'érosion menaçait, en proposant seulement des solutions techniques (digue, épis) comme cela a pu être le cas à Lacanau-océan.

Nous venons de constater que les communes littorales exposées au risque ont privilégié des solutions techniques. Qu'en est-il aujourd'hui ? Sont-elles prêtes à faire évoluer leur mode de gestion ?

Nous avons pu mettre en avant dans la première partie, que le littoral est aujourd'hui très attractif et moteur en grande partie de l'économie locale. Ces territoires maritimes sont aujourd'hui confrontés à un double enjeu : accueillir de plus en plus de touristes et de ménages, tout en intégrant la problématique de la gestion du risque dans l'aménagement de leur station.

Même si le paysage semble être une bonne alternative à des ouvrages techniques, il ne faut tout de même pas tomber dans une approche manichéenne. Une approche par le paysage ne permettra pas de résoudre l'ensemble des problèmes que pose le risque érosif, même s'il peut apporter des éléments de réponse, que nous étudierons ci-après.

Le GIP Littoral mène une politique d'adaptation au risque érosif sur l'ensemble de la côte mais la gestion

de ce risque se fait ensuite au cas par cas, en fonction des spécificités de chaque station. Comment a-t-on implanté ces stations par rapport à l'océan, sont-elles dans des secteurs naturels ou urbains ? Ces questions influent sur le choix de gestion de ce risque et font que l'on ne peut donc pas appliquer les mêmes principes de gestion sur l'ensemble du littoral.

« On pose un diagnostic, on regarde des scénarios de gestion en fonction des secteurs, des enjeux et on choisit ensuite en fonction des secteurs : là on protège, là on ne protège pas, ici on protège en dur, là peut être qu'on pourrait faire de la relocalisation, là on surveille, là on laisse aller ». Bénédicte Duluc

Nous verrons dans cette partie pourquoi la réponse technique est encore privilégiée sur certains secteurs et pourquoi ces communes ne sont pas à l'heure actuelle en capacité de mobiliser une approche par le paysage afin de gérer le risque érosif.

3.2/ Le littoral aquitain : des espaces à enjeux touristique-économiques forts

Chaque hiver, l'océan crée des déficits sédimentaires importants sur la côte et affaiblit d'autant plus les stations balnéaires qui se sont installées au plus près de l'océan (Lacanau-océan, Capbreton, Biscarosse). Celles-ci consacrent une grande partie de leur budget à l'entretien des digues, des épis ou encore à leur reconstruction, comme cela a été le cas lors de la tempête de 2014 qui a emporté les enrochements de la plage centrale de Lacanau-océan. A Capbreton, c'est également la mise en place du by-pass (lutte active souple) qui permet chaque année de recharger en sable les plages de la commune.

Mais pourquoi s'obstiner à vouloir à tout prix protéger le front de mer ? Effectivement, ces stations balnéaires qui continuent aujourd'hui à protéger leur front de mer sont des stations où l'enjeu touristique-économique est très fort, et c'est ce qui apparaît au travers du discours de Bénédicte Duluc : « *Mais on ne va se leurrer, on n'enlèvera jamais l'ouvrage de protection sur des secteurs à enjeux. On ne va pas reconstituer une dune à Biarritz, donc il faut être réaliste. Il y a certains secteurs où on continuera à défendre* ».

Marguerite Mercier nous dit également « *Si il n'y avait pas ça, il n'y aurait pas de problèmes parce qu'on reculerait tout simplement* ». En effet, de nombreuses activités, comme des commerces, restaurants sont indispensables à l'économie des stations, et permettent de répondre à la demande des nombreux touristes.

3.2.1/ La difficile mise en place du repli stratégique, la lutte active une solution encore privilégiée

Pourtant même si ces secteurs sont essentiels dans l'économie locale, le repli stratégique est aujourd'hui de plus en plus mis en avant, en tant que nouvel outil de la gestion de l'érosion.

La relocalisation des biens et des personnes qui se concentrent sur le front de mer permettrait de projeter dans une vision à long terme, l'évolution de la commune. En acceptant le recul, le front de mer retrouverait un paysage résilient grâce à la suppression des ouvrages de défense.

Cependant, ce dispositif pose des questions juridiques et financières qui aujourd'hui n'ont pas encore trouvé de réponses et restent en suspens (questions de l'indemnisation par exemple), comme Bénédicte Duluc nous l'a expliqué lors de son entretien : « *La relocalisation aujourd'hui on ne sait pas faire* », « *Aujourd'hui, se posent des enjeux financiers, opérationnels, techniques, qui sont trop conséquents. Des enjeux aussi de modification de la loi* ».

Des communes, comme Lacanau-océan, travaillent sur cette question du repli stratégique. Celle-ci a opté pour la consolidation de la digue jusqu'à l'horizon 2050 afin de prendre le temps de trouver des solutions nécessaires à la mise en place de celui-ci.

Ces communes vont continuer protéger leur front de mer, afin de conserver l'image de carte postale qu'elles véhiculent depuis des décennies et que les touristes sont impatients de retrouver lors de la saison estivale.

Ces stations sont aujourd'hui prêtes à faire évoluer leur front de mer (Aménagement durable des stations en partenariat avec le GIP littoral), en proposant de nouveaux aménagements mais les enjeux économiques liés au tourisme sont très importants, du fait des retombées financières. A Lacanau-océan, le front de mer

concentre environ 1500 logements et de nombreuses activités commerciales. On comprend pourquoi on préfère encore privilégier la lutte active.

La commune de Lacanau agit afin de ne pas aggraver la situation dans laquelle elle se trouve. Elle a récemment classé son front de mer en zone UBL, c'est-à-dire qu'il ne peut plus y avoir de constructions nouvelles, sauf si elles sont démontables. Cette mesure permet de limiter l'exposition des populations au risque.

« On ne va pas construire alors que dans 20, 30, 50 ans il faudra peut être déconstruire. En plus ça va nous coûter donc on ne va pas continuer à bâtir ». Bénédicte Duluc.

C'est également l'évolution des mentalités qui permettra de faire accepter le repli stratégique. Le cas de l'Hôtel de la plage à Biscarosse illustre bien la situation. Le GIP Littoral a proposé la relocalisation de l'établissement à son gérant. Celui-ci craignant une baisse trop importante de son activité, refuse catégoriquement tout recul. Ce sera également une sensibilisation des usagers, des touristes à de nouvelles pratiques balnéaires qui permettront d'amorcer le repli stratégique.

Nous venons de constater que certaines portions du littoral, en l'occurrence des stations balnéaires à forts enjeux touristico-économiques feraient toujours l'objet d'une protection. Pourtant, nous allons voir que sur d'autres secteurs, des solutions alternatives peuvent être envisagées, comme celles privilégiant une approche par le paysage.

3.3/ Le GIP littoral, acteur du renouvellement du « Plan-Plages » : des aménagements qui permettent la mobilité du trait de côte

Cette troisième partie nous permettra de nous questionner et d'apporter des éléments de réponse quant au rôle des plan-plages dans la gestion de l'érosion.

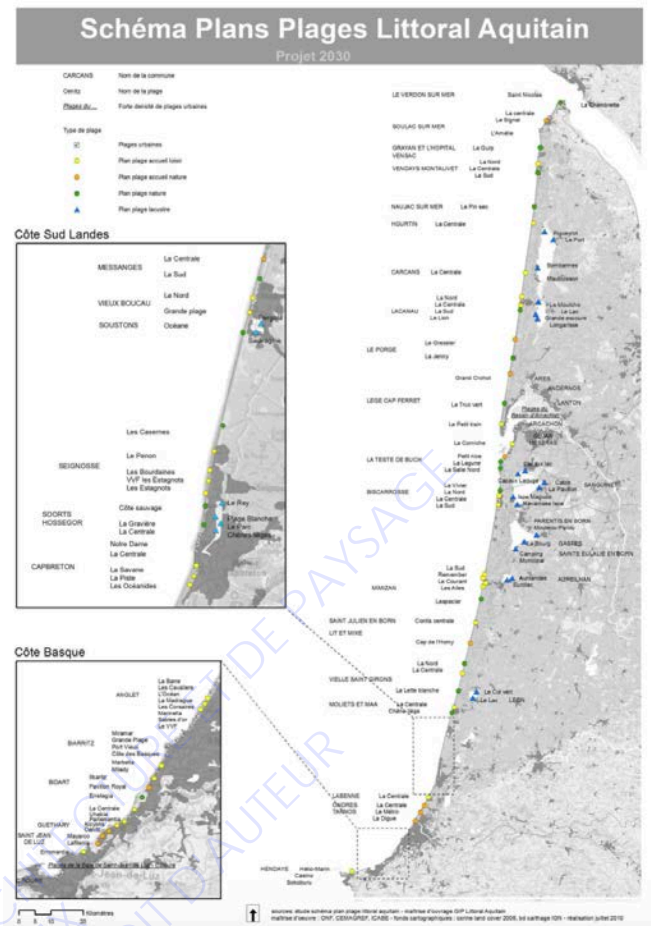
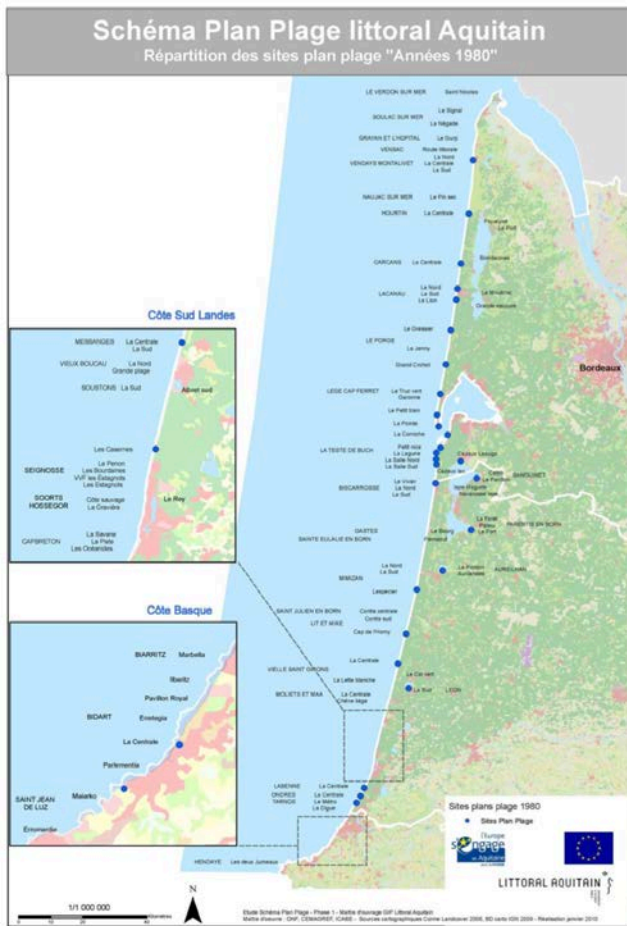
3.3.1/ Un outil enrichi aujourd'hui : de nouveaux principes d'aménagements

Tout d'abord, il faut savoir qu'en fonction de la fréquentation des plages, et de leurs caractéristiques, celles-ci sont aujourd'hui classées en cinq catégories afin de proposer des services adaptés, permettant une complémentarité. Cette classification « constitue le socle du nouveau schéma plans-plages aquitain ». (Rapport schéma Plans-plages, giplittoral.fr)

Dénomination	Situation et caractéristiques principales	Objectifs particuliers
Plages Urbaines	Plages urbaines océanes ou de bord de lac, en station	Plages urbaines, de fréquentation variable (parfois très élevée), au droit des stations, où l'environnement naturel est absent ou très limité, niveau de services maximum (de type urbain).
Plages Accueil Loisir	Sites de bord d'océan, à proximité immédiate voire intégrés à la station	Fréquentation maximum, nécessitant un niveau de service élevé, et forte communication auprès du public sur la gestion intégrée du littoral aquitain.
Plages Accueil Nature	Gros sites de bord d'océan à proximité moindre de la station ou en milieu naturel	Fréquentation maximum, nécessitant un niveau de service élevé, et forte communication auprès du public sur la gestion intégrée du littoral aquitain. Le caractère nature du site est à préserver en parallèle de l'amélioration du niveau de services.
Plages Nature	Sites de bord d'océan, de capacité variable, en milieu naturel ou à proximité de la station	Fréquentation variée (mais inférieure à la catégorie précédente), parfois « confidentielle », niveau de services limité, équipements rustiques. Sites emblématiques de l'image « côte sauvage » du littoral aquitain, armature environnementale du schéma plan plage, sites des amateurs de nature « préservée et sécurisée », pour assurer les services indispensables (hygiène, sécurité).
Plages Lacustres	Sites de bord de lac, en milieu naturel ou à proximité de la station ou de la ville rétro littorale	Sites de bord de lac, de proximité, vivant en synergie avec les villes rétro littorales et les campings, fréquentation variée (faible à moyenne). Les sites lacustres présentent un degré d'urbanisation très variable. Les sites lacustres les plus naturels sont emblématiques, au même titre que les sites « Nature », de l'image régionale d'une nature « préservée et sécurisée ».

Source: GIP Littoral

Dans cette classification, nous pouvons constater que les plages situées en milieu urbain sont désormais concernées par le dispositif Plan-plages, initialement mis en place pour préserver les milieux naturels de la fréquentation anarchique que le tourisme de masse induisait.



Evolution de l'aménagement des plans-plages sur le littoral
Source: Giplittoral.fr

3.3.2 / L'intégration du risque érosif au sein des projets d'aménagement sur l'ensemble de la côte Aquitaine.

Même si ces plans-plages sont désormais classés dans différentes catégories, leur aménagement s'articule autour de principes que l'on va retrouver en grande majorité sur les plages de la côte aquitaine. En effet, le GIP se doit de proposer des aménagements de plages cohérents sur l'ensemble du littoral tout en « s'adaptant aux situations locales ». (Rapport schéma Plans-plages, giplittoral.fr). Cette unité se retrouve d'ailleurs dans la définition du plan-plage proposée par le GIP Littoral :

« C'est un aménagement du littoral sur un périmètre déterminé, destiné à organiser l'accueil sécurisé du public, en relation avec l'activité balnéaire, avec d'autres activités liées à l'usage de la plage. Il répond à une exigence de qualité, en termes de services, de sécurité, de prise en compte des enjeux environnementaux et de « signature » paysagère ».

Dans l'aménagement de ces plans-plages, on constate donc que les préoccupations sont toujours liées à l'accueil du public, à sa sécurité mais aussi à la préservation de l'environnement. Cependant, la manière de traiter ces points diffère et des solutions nouvelles sont proposées.

a/ Le poste de secours mobile en pin : une occupation temporaire

Depuis les dernières tempêtes, de nombreux postes de secours ont présenté des situations à risque, menaçant de s'effondrer. Afin d'assurer la protection et l'accueil du public sur les plages tout en s'adaptant à ces reculs soudains du trait de côte, le GIP Littoral a mis en place, en partenariat avec l'ONF, un poste de secours mobile en bois, innovant, valorisant la filière bois du pin des Landes.

Afin de respecter les principes des plans-plages, à savoir ne pas dégrader les milieux dunaires et forestiers,

le poste de secours « doit privilégier la mise en place de structures légères, mobiles et intégrées dans les paysages typiques du littoral aquitain, tout en s'inscrivant dans une logique de conception et de construction durable » (fiche poste de secours mobile, giplittoral.fr).

Ce poste de secours doit être modulable afin de pouvoir s'adapter à l'évolution du trait de côte. Il est donc facilement déplaçable et présente un double usage : été/hiver, mise en place plus facile en milieu urbain. Les plages des communes de Biscarrosse, Seignosse, Bidart et Hendaye l'ont déjà adopté. Ces communes sont soutenues à hauteur de 80 % par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

Le poste de secours est réalisé grâce à des panneaux de bois assemblés, permettant de proposer des modules différents en fonction des caractéristiques du site. Ces modules sont ensuite acheminés par camion et installés grâce à des grues. Le déplacement de ces structures reste onéreux même si le GIP Littoral cherche des solutions afin de faire baisser les coûts. Celui-ci accompagne également les communes qui souhaitent s'équiper d'un poste de secours en mettant à leur disposition un cahier des charges.

« C'est un exemple d'outils qui permettent d'anticiper sur les questions d'érosion et de déplacements de certaines activités, aujourd'hui c'est la question de la sécurité des biens et des personnes, demain ce sera peut-être pour les campings, après-demain ce sera peut-être pour les habitations ou finalement des commerçants ». Renaud Lagrave, président du GIP Littoral, vidéo poste de secours Seignosse 2019.

Ce poste de secours apparaît donc être une alternative au poste de secours en dur pour les secteurs les plus menacés par l'érosion, permettant d'être facilement remplacés.



Poste de secours mobile en pin et cartographie répertoriant son installation sur le littoral

Source: giplittoral.fr



b/ La relocalisation d'infrastructures viaires

Lors de l'entretien avec Elodie Lucchini, nous avons abordé la question de la prise en compte du risque érosif dans le cadre des réaménagements de plans-plages. Tout d'abord cette question du risque est intégrée lors de la phase « étude préalable » qui vise à définir les orientations pour les 20, 30 ans à venir. Afin d'estimer au mieux l'évolution du trait de côte dans les décennies à venir, l'équipe de maîtrise d'œuvre s'appuie sur les projections réalisées par l'Observatoire de la côte aquitaine. Celui-ci propose plusieurs scénarii et c'est le plus défavorable qui est retenu. Bien entendu, c'est un trait fictif puisque les ouvrages de défense ne sont pas pris en compte et un phénomène violent peut faire reculer le trait de côte de 20 mètres. De plus, Elodie Lucchini travaille toujours avec Casagec, un bureau d'études d'ingénierie spécialiste du littoral mais aussi avec Adamas, un cabinet de juristes : « Ils gèrent la partie juridique pour étudier tous les textes de lois. Le volet juridique est important parce que ce qui est intéressant est : quelles sont les jurisprudences qui sont faites sur les textes ».

Elodie Lucchini, prend l'exemple de la Teste de Buch, où il y a une érosion potentiellement importante. Il y a eu un travail sur le recul des plans-plages étalé dans le temps. L'objectif est d'anticiper ce recul en construisant les infrastructures et/ou équipements plus à l'intérieur des terres. Lorsque l'érosion du trait de côte atteint un seuil déterminé au préalable, des infrastructures et/ou équipements sont détruits.

« En phase 1 on a mis un marqueur qui se situe à un endroit donné et dès que la côte atteint ce point, il faut qu'ils enclenchent les actions qui visent à déplacer ou détruire certains bâtiments, détruire des chaussées ».

L'objectif de ces nouveaux plans-plages est donc d'anticiper le recul du trait de côte en déplaçant des parkings par exemple, afin de s'adapter à l'érosion, tout en répondant à une forte demande de plage de plus en plus importante, comme nous l'avons vu en première partie avec des dynamiques de littoralisation qui entraîne une pression touristique de plus en plus forte. Lorsque les aménagements en bord de mer sont menacés, le repli des infrastructures se fait plus facilement. Il n'y a plus qu'à détruire ce qui se trouve en bord de mer.

« Ce sont des infrastructures, c'est du parking, ce sont des gens qui ont toujours envie d'y aller. On ne peut pas fermer la plage à un moment donné, parce que les gens vont quand même vouloir y aller », souligne Elodie Lucchini.

L'objectif de cet étalement dans le temps des aménagements est de pouvoir avoir « toujours potentiellement quelque chose d'ouvert ». Elodie Lucchini note cependant que les usagers ne sont aujourd'hui pas encore prêts à se garer loin de la plage et que concernant ce sujet, les mentalités n'ont pas totalement évolué.

c/ La valorisation des mobilités douces

En plus d'anticiper le recul du trait de côte, le GIP Littoral tente désormais de proposer une alternative à la voiture, en proposant l'installation de parkings à vélo. Ils permettent de limiter l'impact sur les sites, en ayant une emprise au sol beaucoup moins importante et nécessitent des aménagements moins conséquents. Elodie Lucchini souligne qu'aujourd'hui, il est impossible d'augmenter la capacité d'accueil des parkings, seule la capacité d'accueil initiale (du temps de la MIACA) peut être retrouvée: « L'objectif des plans-plages quand on les restaure, retravaille, ce n'est pas d'augmenter la fréquentation. Il est interdit aujourd'hui de créer plus de parking, on ne peut pas augmenter la superficie ».

« Aujourd'hui on devrait avoir plus mais du fait de cette contrainte environnementale et de cette volonté de ne pas créer des hubs de plage énormes, on essaye de revenir à minima sur ce qui a été fait au tout début du plan-plage ».

Sur chaque plan-plage rénové, on retrouve dans la légende des fiches de présentation des plans-plages les indications suivantes : « Développer et encourager les modes de déplacements doux, mise en place de solutions alternatives à la voiture et maîtriser les flux ». C'est le cas de la plage sud de Messanges qui va accueillir un parking à vélos de 450 places. C'est aussi le cas de la plage des Casernes à Seignosse où une aire de stationnement pour vélos d'une capacité de 300-350 places sera mise en place.

Cependant, il ne suffit pas d'installer des parkings à vélos au niveau des plages pour que les usagers changent leur mode de déplacement. Il faut que les infrastructures viaires soient repensées en amont de ces plages, à l'échelle du territoire des communes, afin que les usagers puissent se déplacer facilement et ainsi créer les conditions favorables à l'installation de parkings à vélos. Lors de l'entretien avec Bénédicte Duluc, celle-ci a souligné que le GIP Littoral « a aussi travaillé sur le schéma vélo littoral ». Des cheminements piétons sont également réaménagés afin de faciliter l'accès aux plages.

Elodie Lucchini a néanmoins mis en évidence lors de son interview que l'utilisation du vélo ne s'est pas encore totalement démocratisé: « Il ne faut pas se leurrer, tout le monde ne va pas à la plage à vélo. C'est compliqué d'aller à la plage à vélo avec la glacière, les enfants. Ça dépend du public visé ». Le GIP Littoral en partenariat avec les communes doit donc poursuivre un travail de pédagogie autour de la nécessité de changer les pratiques balnéaires, afin de protéger les milieux dunaires. De plus, dans le cas d'un repli potentiel, il semble plus aisé de déplacer un parking à vélos qu'un parking à voitures.

3.3.3/ le cas des projets Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030 : l'adaptation des stations urbaines.

Les projets de Vieux-Boucau 2030 et Seignosse 2030 sont des projets d'aménagement résilients qui intègrent désormais cette problématique de l'érosion, ne se contentant pas d'installer des ouvrages de défense. Ces projets d'aménagements de plans-plages urbains mobilisent les principes que nous venons d'étudier. Des postes des secours mobiles ont été installés au sein des deux communes. Les modes de déplacements alternatifs à la voiture sont privilégiés, comme le prouve la réduction de l'espace dédié au stationnement automobile, pour ces deux projets. Ces espaces libérés permettent également de reconstituer les milieux dunaires dégradés, en plantant notamment une végétation adaptée qui permettra d'atténuer les effets de l'érosion.

La création d'un amphithéâtre à Vieux-Boucau permet de pallier à l'érosion, les gradins permettent de piéger et de retenir le sable, tout en servant d'assise. On constate donc que la gestion du risque est totalement intégrée à l'espace public, à l'inverse des ouvrages techniques comme les digues qui sont très peu valorisées dans les projets d'aménagement. Il y a donc une prise de conscience que les ouvrages techniques ne sont plus nécessairement une réponse tangible pour ces espaces urbains (non concernés par un enjeu touristique-économique fort).

A travers ces deux projets, nous pouvons remarquer que le risque devient moteur de l'évolution de ces plages urbaines, afin de proposer des aménagements qui s'adaptent à l'évolution du trait de côte. L'intégration du risque érosif au sein de ces projets d'aménagement amène à se questionner sur la valeur de ces espaces, leur intégration dans le paysage mais aussi l'identité paysagère que l'on souhaite donner à ces lieux. Ces nouveaux plan-plages ne traitent pas uniquement la question de l'érosion mais permettent également de repenser l'entrée, l'accès à la plage et même de repenser plus en amont l'accessibilité. Ce sont des espaces publics plus qualitatifs et conviviaux qui sont proposés, permettant d'améliorer le cadre de vie des personnes résidant dans ces communes et des touristes présents lors de la saison estivale. La valorisation de ces espaces, permettra de les rendre plus attractifs, grâce à l'aménagement de placettes et à l'installation d'activités commerciales.

Conclusion :

Le dispositif plan-plage évolue et permet désormais d'apporter des solutions en matière d'aménagement afin de pallier au risque érosif. Il constitue un outil mobilisant le paysage et proposant des équipements et des principes d'aménagements durables.

Bénédicte Duluc souligne lors de son interview : « *Le schéma plan plage datait de la MIACA et on a requestionné le réaménagement de ces secteurs de plages à l'aune de nouveaux principes d'aménagements : moins de voitures, promouvoir les modes doux, garantir l'accueil et la sécurité des personnes, préserver l'environnement.* ».

Il est vrai que nous avons pu constater que le Plan-plages ou plutôt les plans-plages n'ont aujourd'hui plus uniquement vocation à préserver des milieux naturels comme ça a été le cas lors de la MIACA mais intègrent désormais la problématique de l'érosion. Tout en intégrant ce risque, ces aménagements basés sur la résilience s'articulent autour de la sécurité des personnes, la qualité de leur accueil, qui passe comme nous l'avons souligné par l'aménagement d'espaces publics, au niveau des entrées de plage notamment. Certains plan-plages intègrent également des accès PMR.

Le GIP Littoral accompagne également l'évolution des modes de déplacements et le développement des mobilités douces, alternative à la voiture, grâce à l'installation de parkings à vélos, l'aménagement de voies cyclable et piétonne, ou la mise en place de navettes.

Des milieux dunaires sont restaurés et l'installation de ganivelles permet d'empêcher l'accès aux dunes en canalisant les piétons vers la plage. Le plan-plage a pour but de « *préserver des espaces naturels et les caractéristiques paysagères du site* » (Rapport schéma Plans-plages, giplittoral.fr), en proposant des postes de secours mobiles par exemple, qui permettent de s'adapter aux mouvements du trait de côte.

Les matériaux employés permettent de répondre aux enjeux environnementaux tout en s'intégrant dans le paysage littoral.

Les projets de plans-plages que nous avons pu analyser ou les principes qui sont désormais privilégiés lors des aménagements de plans-plages, révèlent une prise de conscience qui s'inscrit dans un processus d'évolution de la vision que l'on porte sur les espaces littoraux. Le paysage par son approche sensible est moteur de ce changement qui passe désormais par des projets d'aménagement qui font appel à des paysagistes. Ces projets valorisent l'intégration paysagère des aménagements, en s'appuyant sur les caractéristiques environnementales du site et anticipe le recul du trait de côte, tout en continuant à répondre à des enjeux liés au tourisme.

Cependant, et nous avons pu le constater, certaines portions du littoral où l'enjeu touristique-économique est encore fort ne sont pas prêtes à mettre en place des aménagements résilients qui mobilisent le paysage et privilégie encore des solutions techniques. De plus, l'amorce de nouvelles pratiques balnéaires : ne pas garer sa voiture au bord de la plage, se déplacer à vélo ne sont pas encore inscrites dans l'inconscient collectif et le GIP littoral doit donc poursuivre l'accompagnement de l'évolution de ces pratiques.

3ème partie :

Le projet de paysage, un outil utile à l'adaptation des stations littorales face au changement climatique

Cette troisième partie permettra de mener une réflexion plus globale sur l'intérêt d'une approche par le paysage dans l'adaptation du littoral face à l'érosion. Dans un contexte de changement climatique, le projet de paysage apparaît être un levier d'action qui peut proposer des solutions alternatives afin d'offrir une vision à long terme de l'évolution des littoraux.

Même si certaines stations balnéaires privilégient encore la lutte active, les mentalités sont en train d'évoluer, grâce notamment au GIP littoral qui propose des outils innovants et accompagne les collectivités et les élus dans toute démarche d'aménagement.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1/ La reconnaissance du rôle du paysage: un littoral en mouvement

1.1/ De la protection contre la mer à l'adaptation des littoraux : l'émergence d'un nouveau paradigme

La France possède une grande tradition techniciste et a pendant de nombreux siècles, privilégié les ouvrages de défense.

La construction d'ouvrages de défense contre l'océan remonte au Moyen-Âge, lorsque l'Homme a gagné des terres sur la mer en y installant des polders. Des marais littoraux ont été asséchés pour devenir des terres cultivables. Ces terres basses ont été protégées par des ouvrages de défense afin de lutter contre l'océan.

En France cette technique de défense a ensuite été diffusée sur l'ensemble du pays. Du XIX^{ème} siècle jusqu'aux années 1990, l'Etat, ainsi que les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les ingénieurs des Travaux publics de l'Etat ont préconisé l'édification d'ouvrages de défense afin de lutter contre l'océan et les risques littoraux qui y étaient associés. « *La recherche d'une maîtrise des aléas par la construction d'ouvrages de défense côtière a prévalu* ». (Deboudt, 2010)

Rappelons que l'attrait pour les littoraux est très récent, comme le rappelle Alain Corbin dans son livre « *Le territoire du vide : l'Occident et le désir de rivages, 1750-1840* ».

L'Homme s'est inscrit dans une opposition à l'élément marin, préférant s'abriter derrière des digues. L'édification d'ouvrages de défense à partir du XIX^{ème} siècle, concorde avec le développement des stations balnéaires sur le littoral, puis ensuite avec la période des « Trente Glorieuses » qui marque l'urbanisation massive des littoraux.

Cependant, cette fixation du trait de côte est à l'origine d'une aggravation de l'érosion sur ces territoires, notamment due à des déficits sédimentaires. Ces stations sont peu à peu entrées dans un cercle vicieux.

« *Ils viennent réengraisser la plage et recommencent l'année suivante, parce que le sable est parti. C'est un cercle vicieux, qui fait que ce sont des fausses solutions dans le sens où le problème n'est pas résolu* ». Elodie Lucchini.

De plus, l'approche techniciste propose des infrastructures de défense contre la mer qui n'apportent pas de réponse durable, artificialisent les paysages et ne sont pas adaptées aux changements futurs engendrés par le changement climatique.

Nous avons pu voir tout au long de ce mémoire que la côte Aquitaine n'a pas été urbanisée à outrance à l'inverse d'autres régions. La planification de l'urbanisation de la côte aquitaine intégrait déjà la préservation de secteurs d'équilibre naturel, ce qui a permis la fluctuation du trait de côte.

Sur la côte, ce sont principalement des épis qui ont été construits afin d'accumuler les sédiments, éviter la dérive littorale et ainsi ralentir les effets de l'érosion. C'est également le rechargement en sable qui est très souvent employé.

A partir des années 1990, l'émergence du développement durable, puis les dégâts matériels causés par les tempêtes vont provoquer la remise en question de l'emploi de solutions techniques pour lutter contre l'érosion. Les pouvoirs publics vont peu à peu se tourner vers une nouvelle conception de l'aménagement des littoraux afin de pouvoir s'adapter aux fluctuations du trait de côte.

Ce sont des aménagements réversibles qui sont désormais privilégiés grâce à la mise en place de solutions fondées sur une approche paysagère qui mobilise les milieux naturels mais qui propose également d'aborder toute la complexité que peuvent engendrer les problématiques littorales et que la technique à elle seule n'aurait pas pu concilier. Elle traite des questions d'ordre économique, sociale, propose des projets d'aménagement qui articulent désormais gestion du risque érosif, aménagements d'espaces publics, question des mobilités, cadre de vie.

La mobilisation du paysage au sein des projets d'aménagement permet donc d'inscrire les communes littorales dans un projet de territoire sur le long terme. Ce changement de paradigme permet de créer des interfaces résilientes qui protègent les espaces urbains mais aussi les espaces naturels.

L'adaptation passe notamment par la mobilisation du paysage littoral, qui devient un rempart aux assauts de l'océan.

1.2/ La valeur des écosystèmes

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'érosion du littoral s'accélère, et modifie la morphologie de la côte. Les plans-plages initiés au temps de la MIACA, ont su protéger et valoriser ces écosystèmes dunaire, forestier, qui peuvent aujourd'hui être considérés comme un atout majeur pour la côte Aquitaine.

Le comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a publié une « *évaluation du service de régulation du recul du trait de côte par les écosystèmes côtiers sableux en Aquitaine. Cette étude démontre tout l'intérêt de préserver ces écosystèmes côtiers (barres sableuses, plages, dunes, forêts sableuses)* » afin de « *réguler l'érosion côtière à long terme selon 3 principaux processus : l'atténuation de l'énergie éolienne par la végétation, le maintien d'une réserve de sable locale grâce aux végétaux qui stabilisent le sol et permettent la réalimentation naturelle des plages, l'atténuation de l'énergie éolienne et de la houle par les reliefs dunaires* ».

La préservation de ces espaces présente également un avantage économique puisque le coût de gestion de ces écosystèmes est bien moindre comparé à l'entretien des ouvrages de protection et des plages (rechargement).

Si ces écosystèmes sont dégradés, ils vont donc perdre leur capacité à atténuer l'érosion et rendre ces territoires plus vulnérables, comme nous avons pu le constater à Lacanau-océan, où l'érosion est très importante de part et d'autre de l'ouvrage. La fixation du trait de côte entraîne la disparition de ces écosystèmes et s'accompagne d'une paupérisation des paysages littoraux. Il vaut mieux préférer une occupation temporaire.

Ces écosystèmes sont donc un formidable outil d'adaptation au changement climatique. Aujourd'hui, cette valorisation des écosystèmes, passe notamment par la restauration des milieux sableux au sein des plans-plages urbains. Ces aménagements ne sont pas figés et amorcent un changement dans l'aménagement du littoral, en proposant des projets qui permettent de s'adapter à l'évolution du trait de côte.

La restauration de ces milieux crée une interface entre l'océan et les espaces urbanisés (espace tampon) et permettent de retrouver des espaces résilients.

2/ Renouveler la vision du littoral et de ses paysages

Le GIP Littoral a engagé depuis quelques années une politique qui vise à faire évoluer l'aménagement du littoral aquitain et ainsi impulser de nouvelles dynamiques afin de répondre à des problématiques qui n'étaient pas traitées du temps de la MIACA ou qui n'existaient pas. Celui-ci propose de s'adapter à des situations liées au risque littoral mais aussi à renouveler l'image des stations souvent vieillissantes, qui ne sont plus adaptées aux problématiques actuelles.

A travers cette démarche le GIP Littoral est en train de développer une nouvelle approche de l'aménagement du littoral, en veillant à accompagner les élus. Il semble qu'une grande majorité d'entre eux ait intégré cette problématique du risque, comme l'indique Elodie Lucchini : « *Ils sont tous conscients de la perte de territoire potentielle, de cette problématique et du fait qu'il faille la gérer en amont et l'anticiper avant qu'ils ne se retrouvent le nez dans l'eau et à devoir agir dans l'urgence* ».

Le GIP Littoral propose le réaménagement des plans-plages en y intégrant de nouveaux principes mais propose également depuis 2013 l'aménagement durable des stations qui vise à « *encadrer le développement futur de chaque station et définit une vision stratégique proposant une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et durable* ». Afin de les accompagner au mieux, le GIP Littoral a mis en place un référentiel innovation qui « *constitue un cadre de références pour la modernisation et l'adaptation des stations touristiques du littoral aquitain* » et sert ainsi de notice pour les communes.

Cette base permet aux communes de saisir toute la complexité des nombreux enjeux qui se trouvent sur le littoral liée à l'attractivité, la préservation des espaces naturels, la gestion du risque, le cadre de vie, tout

en s'adaptant à un territoire qui évolue en permanence : trait de côte, variations saisonnière en terme de démographie, équilibres écologiques.

Les nouvelles propositions d'aménagement permettent grâce à la mobilisation du paysage de créer un cadre de vie plus agréable, mais aussi plus confortable. Par exemple, le GIP Littoral incite désormais les communes à supprimer les poubelles sur les plages qui polluent visuellement ces espaces. « *En terme de paysage et de valorisation, ce n'est pas très qualitatif* ». Elodie Lucchini.

Le GIP Littoral, à travers ses actions est en train de faire évoluer nos pratiques mais aussi la vision que l'on porte sur le littoral. Il est évident qu'au vu de la situation il est désormais nécessaire de changer les pratiques liées au balnéaire. Il a longtemps été perçu comme un lieu de consommation, notamment avec le tourisme de masse, qui incitait les touristes à se garer et à bâtir au plus près de l'océan. Ce regard est désormais en train de changer et le paysage littoral devient support de cette évolution. Le changement climatique engendre des mutations environnementales, économiques, sociétales qui vont modifier les conditions de vie sur ce territoire. Cela va probablement engendrer une recomposition spatiale qui a déjà débuté avec les déplacements d'infrastructures et d'équipements mais qui se poursuivra probablement dans quelques décennies si la relocalisation a lieu.

Le projet de paysage peut permettre de penser l'évolution d'un territoire sur un temps long mais aussi devenir une ressource qui permettra d'articuler les diverses évolutions.

La MIACA avait su mobiliser le rétro-littoral lors de la planification de l'urbanisation, à l'inverse de nombreuses portions du littoral français, qui n'ont pris en compte que le rivage.

Le GIP Littoral poursuit cette action de lier littoral et rétro-littoral, notamment avec le développement des mobilités. Aujourd'hui il semble nécessaire de remobiliser ce principe d'urbanisation perpendiculaire au rivage qui permettra d'assurer une pérennité des aménagements. Il serait également intéressant de mettre l'accent sur la complémentarité entre les plans-plages littoraux et lacustres qui ne s'adressent pas au même public.

C'est également une occupation temporaire qui va créer des paysages différents en fonction des saisons et qui à terme feront évoluer le regard que l'on porte sur ces espaces.

2.1/ Retrouver une culture liée au risque érosif

Afin de faire évoluer cette vision que l'on a du littoral il est important de sensibiliser les populations mais aussi les touristes, qui n'habitent sur ces territoires qu'à la saison estivale et très souvent sur une très courte période. Ils ne perçoivent généralement pas l'évolution de la côte en hiver.

Il est important d'alerter les personnes sur les conséquences que l'érosion engendre sur la côte. En effet, beaucoup de touristes retrouvent le même profil de plage d'une année sur l'autre mais ne sont peut être pas conscients qu'il y a eu un travail important de rechargement en sable qui a été nécessaire afin de reconstituer la plage.

Les habitants, touristes, doivent prendre conscience que les nouveaux aménagements qui sont proposés sur le littoral doivent s'accompagner d'un changement de pratiques, utilisation du vélo par exemple, qui permettra de limiter l'impact de l'érosion sur les sites afin de préserver les écosystèmes, qui pourront ainsi jouer leur rôle protecteur. Le modèle des années 1970, qui consistait à garer sa voiture au plus près de l'océan et qui perdure encore est un modèle de plus en plus obsolète, qui doit évoluer.

Cependant, l'évolution des pratiques mais aussi le regard porté sur le paysage littoral n'a pas encore opéré, du fait d'une incompréhension ou d'une méconnaissance des phénomènes en cours.

Il faut donc poursuivre ce travail de communication et de pédagogie qu'a engagé le GIP Littoral, sur les conséquences que le changement climatique a sur le littoral (panneaux d'informations).

Impliquer les habitants aux processus décisionnels est également une solution afin de les sensibiliser et se sentir plus concernés par ces enjeux. Lacanau-océan met par exemple en place chaque année le Forum de l'Erosion, qui fait intervenir des experts et permet donc aux habitants de prendre conscience de ce qui se joue sur leur territoire, ainsi que la nécessité d'agir.

2.2/ Le paysagiste, un rôle à conforter dans l'accompagnement de l'évolution des littoraux

Dans le cadre de la revalorisation des plans-plages et à une échelle plus globale, le paysagiste doit se saisir de cette problématique du risque érosif afin de proposer des alternatives à ce qui peut déjà être fait sur le littoral. Des aménagements qui intègrent toute la complexité de ce qu'induit ce risque, afin de s'adapter, en anticipant notamment le recul du trait de côte. Des aménagements qui accompagnent le recul du trait de côte comme l'a fait Elodie Lucchini en étalant dans le temps la déconstruction des infrastructures viaires.

Bien que le GIP Littoral ne possède pas de paysagistes au sein de son équipe, il veille toujours à ce qu'ils soient présents au sein des équipes qui répondent aux appels d'offre. Le GIP travaille donc très souvent avec des paysagistes et a conscience que les projets d'aménagement doivent évoluer, afin de proposer une adaptation de ces littoraux. Grégory Morisseau souligne dans sa thèse que le paysage « *peut, et se doit de, contribuer au débat public* ». Il doit être en mesure de proposer des aménagements réversibles, qui vont produire de nouveaux espaces mais aussi de nouveaux usages. Le paysagiste a un rôle à jouer dans l'intégration de la gestion du risque dans l'aménagement d'espace public, ce que l'approche techniciste était incapable de proposer. Même s'il peut être difficile d'agir à cause du nombre d'acteurs qui se trouvent sur ces territoires.

C'est également un rôle à jouer dans la sensibilisation et l'accompagnement des populations.

Conclusion

La côte Aquitaine, grâce à la MIACA dispose de peu d'ouvrages techniques. On retrouve principalement des épis et des enrochements. A contrario, d'autres espaces littoraux qui se sont abrités derrière des digues, sont confrontés aujourd'hui à des problèmes à cause de la fixation du trait de côte. La France possède une grande tradition techniciste et a privilégié cette solution durant des siècles afin de lutter contre l'océan. Ce n'est réellement qu'à partir des années 1990, avec l'avènement du développement durable, même si la MIACA avait commencé à amorcer cette évolution vingt ans plus tôt, que la construction d'ouvrages de défense va être remise en question. En effet, une nouvelle conception de l'aménagement va émerger, en proposant non pas de lutter mais de composer avec l'océan, proposant ainsi de s'adapter à l'évolution du trait de côte. Le paysage va peu à peu être mobilisé dans les projets d'aménagement. Il permet de proposer des aménagements résilients qui vont articuler les multiples enjeux d'ordre économique, sociétale, environnementale que la réponse technique à elle seule n'aurait pas pu concilier. Le paysage est donc une ressource qui permet aujourd'hui de valoriser le rôle protecteur des écosystèmes au sein des projets d'aménagement et qui devient le support d'une amélioration du cadre de vie, de l'évolution de ces territoires tout en intégrant la problématique de l'érosion.

Le projet de paysage permet également de proposer de nouveaux aménagements qui permettent de renouveler l'image vieillissante des stations et sont en train de faire évoluer la vision que l'on porte sur le littoral, qui passe notamment par des changements de mode de déplacement. Afin de faire évoluer ce regard et les pratiques balnéaires, le GIP Littoral mais aussi les paysagistes ont un rôle à jouer pour permettre à ces territoires d'évoluer et de réussir leur transition. Le paysagiste en tant qu'aménageur doit être capable de proposer des aménagements qui s'adaptent aux diverses problématiques mais c'est également en tant que médiateur qu'il doit sensibiliser et donner à nouveau une culture du risque aux habitants ou touristes de passage.

Conclusion

La MIACA a su rendre la côte aquitaine attractive tout en valorisant et en préservant ses paysages, grâce à l'alternance d'unités principales d'aménagement et de secteurs d'équilibre naturel.

En préservant ces espaces, l'objectif de la MIACA était de préserver une image de côte «sauvage», support de l'attractivité touristique.

Cette intégration des préoccupations écologiques dans la planification de l'aménagement de la côte aquitaine est aujourd'hui un atout. En effet, aujourd'hui, le littoral possède une situation privilégiée grâce à la préservation des écosystèmes sableux mais aussi forestiers, un avantage dans un contexte de changement climatique où l'érosion fragilise de plus en plus ces espaces.

Cependant, à partir des années 1980, l'ONF a interpellé l'Etat sur la sur-fréquentation des secteurs d'équilibre naturel lors de la saison estivale, entraînant une forte dégradation de ces espaces. Les plans-plages ont donc été créés pour assurer l'accueil et la sécurité du public tout en préservant les milieux naturels dunaires et forestiers. En préservant ces espaces, l'objectif de la MIACA n'était pas de réaliser des aménagements résilients afin de gérer l'érosion mais était bien de préserver les qualités écologiques de ces milieux.

Les tempêtes qui balayent le littoral chaque hiver et qui menacent de plus en plus la pérennité des stations balnéaires et de leur front de mer, ont fait prendre conscience aux acteurs de ces territoires qu'il fallait agir. Le GIP littoral propose désormais une politique novatrice en matière de gestion de ces espaces afin d'intégrer toutes la complexité des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

La lutte contre l'océan a été pendant de très nombreux siècles la norme et a entraîné une artificialisation du trait de côte. L'édification d'ouvrages techniques et donc la fixation du trait de côte a (eu) pour conséquence d'accentuer l'érosion du trait de côte de part et d'autre des ouvrages et est également à l'origine des déficits sédimentaires sur certaines portions du littoral. Les années 1990 marquent l'avènement du développement durable et ont permis de questionner cette approche techniciste. Ce n'est que très récemment que le GIP littoral a proposé une politique nouvelle pour l'aménagement du littoral et a décidé de proposer de nouveaux principes d'aménagements pour les plans-plages.

Le risque érosif ne doit plus être perçu comme un frein pour le développement de ces communes littorales mais bien comme une contrainte dont il faut se saisir, afin qu'elle devienne un élément moteur, participant au renouvellement de l'aménagement de ces stations. La mobilisation du paysage dans ces projets permet de traiter différentes problématiques comme on a pu le constater au cours de ce mémoire. Le Plan-plages initié dans les années 1980 permettait de réaliser des aménagements intégrés au paysage littoral et utilisant des matériaux durables qui ne venaient pas fixer ces espaces.

Cela permettait déjà à l'époque de traiter diverses problématiques. Aujourd'hui en plus de concilier attractivité touristique et préservation de l'environnement, les plans-plages doivent désormais intégrer le risque érosif au sein des projets d'aménagement, en proposant des projets qui s'adaptent au recul et au mouvement du trait de côte. Dans ce cas-là le paysage permet de dépasser l'approche techniciste qui n'apporte qu'une solution de protection.

Aujourd'hui, l'aménagement du littoral doit s'adapter à la rapide évolution de ces territoires côtiers qui doivent accueillir des touristes mais également des citoyens des grandes métropoles, venus s'installer sur la côte aquitaine. Les nouveaux plans-plages proposent des aménagements qui permettent d'améliorer le cadre de vie, qui s'adaptent à l'évolution du trait de côte, en planifiant la réalisation de certains aménagements sur un temps long. Ils questionnent la mobilité sur le territoire et intègrent cette gestion du risque à l'espace public. Ils amorcent cette évolution de l'aménagement littoral, les élus ont désormais conscience qu'il est urgent d'agir. Tous les habitants ou touristes n'ont pas encore tout à fait pris conscience de ce qui se joue sur les littoraux. Retrouver une culture du risque semble primordiale afin de faire évoluer les pratiques balnéaires et faire accepter la gestion du risque dans les projets d'aménagement.

Le GIP Littoral et la politique qu'il met en place sur le littoral permettent de réunir et fédérer les acteurs de ces territoires autour d'actions communes. Le Plan-plages est donc un levier d'action qui permet de pallier au risque érosif tout en proposant des réponses à d'autres problématiques, basé sur le caractère résilient du paysage littoral. Celui-ci possède tout de même ses limites puisqu'il ne peut pas être appliqué à l'ensemble des stations littorales. Certains fronts de mer très exposés continuent à être protégés à cause du

fort enjeu touristique-économique qui assure la pérennité économique de ces stations. Mais jusqu'à quand ces stations pourront encore protéger leur front de mer ? L'adaptation au risque érosif se cantonne aujourd'hui principalement sur le littoral et on peut se demander si le paysage ne pourrait pas être mobilisé à une plus grande échelle afin de faire évoluer notre manière d'habiter sur le littoral et ainsi proposer un projet de territoire pour les décennies à venir. Le paysage permettra probablement de repenser les modes de déplacement mais aussi la manière d'habiter, en se servant des structures paysagères existantes et participera à faire évoluer le regard que l'on porte sur ces espaces.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie

- Acerra, Martine et Sauzeau, Thierry. Zones construites, zones désertes sur le littoral atlantique. Les leçons du passé » Norois (en ligne), 222/2012, mis en ligne le 30 mars 2014. <https://journals.openedition.org/norois/4048>.
- Casamayor, Myriam-Mongay. La planification du littoral aquitain, l'héritage de la MIACA à l'épreuve du temps. Aménagement de l'espace et urbanisme. Bordeaux 3, 2019, 531 p.
- Clus-Auby, Christine. La gestion de l'érosion des côtes : l'exemple aquitaine, Presses universitaires de Bordeaux, 2003, 264 p.
- Corbin, Alain. 1988. Le Territoire du vide : L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840, Aubier, 416 p.
- Deboudt, Philippe. Vers la mise en oeuvre d'une action collective pour gérer les risques naturels littoraux en France métropolitaine, Cybergeog : European Journal of Geography (en ligne), Espace, Société, Territoire, document 491, mis en ligne le 03 mars 2010. <https://journals.openedition.org/cybergeog/22964#tocto2n4>.
- Devilliers Christian, Haumont Antoine, Morel Valérie, Roux Jean-Michel. 2009. Le littoral en projets, Parenthèses, 144 p.
- Drobenko, Bernard. Risques littoraux entre stratégie et droits, Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement (en ligne), Hors-série 21/ avril 2015, mis en ligne le 20 février 2015. <https://journals.openedition.org/vertigo/15787>.
- Dulau, Sophie. Les projets de paysage d'interface entre terre et mer, une solution vers la résilience des territoires côtiers face au risque climatique. ENSP Versailles, 2017, 242 p.
- Durand, Elsa. L'aménagement touristique de la côte landaise, une délicate rencontre entre la terre, la mer et les hommes. ENSAPBx, 2013, 133 p.
- Duvat, Virginie, Magnan, Alexandre. Réduire les risques littoraux et s'adapter au changement climatique : Colloque-débat, 2014. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01010935/document>.
- Février, Jean-Marc. La protection du littoral contre les phénomènes naturels, Revue juridique de l'environnement, 2012/5, mis en ligne le 01 août 2015. <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2012-5-page-149.ht>.
- Guegen, Arnaud, Renard, Martin. La faisabilité d'une relocalisation des biens et activités face aux risques littoraux à Lacanau. Sciences eaux et territoires, 2017/2, n°23, mis en ligne le 26 juin 2017, <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2017-2-page-26.htm>.
- Gustave Huteau, Charlotte. Paysage et risques naturels. Quelles perspectives pour l'adaptation du littoral au changement climatique ?, Développement durable et territoires (en ligne), Vol 10, n°2/Juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, <https://journals.openedition.org/developpementdurable/13981>.
- Kalaora, Bernard. 2010. Rivages en devenir: Des horizons pour le Conservatoire du littoral, La Documentation Française, 280 p.
- Meyer, Claire, Avenir mouvant pour le Grand Hôtel de la Plage à Biscarosse, M Le magazine du Monde, Octobre 2019, n° 422, p.38.
- MIACA, 1988. Plaquette MIACA aménagement et paysage de juillet 1988.
- Morisseau, Grégory. Mer acceptée: un projet de paysages et ses problématiques bas-Champs (Picardie, France) et Camargue (Paca, France). Sciences de l'environnement. Sorbonne, 2013, 458 p.
- Mulot, Vanessa, Vigneron, Anne-Laure et Lambert-Hadid, Marie-Laure. Le littoral face aux changements climatiques, la gestion des risques de submersion marine, Méditerranée (en ligne), 115/2010, mis en ligne le 30 décembre 2012. <https://journals.openedition.org/mediterranee/5264>.

Noailles, Mikael. La construction d'une économie touristique sur la côte aquitaine sous la Vème république (1958-1988), Sud-Ouest européen (en ligne), 29/2010, mis en ligne le 24 février 2016. <https://journals.openedition.org/soe/1395>.

Pacaud, Serge. 2013. Il y a cent ans, naissait la côte d'Argent, Ed. PyrÉMonde-Princi negue, 188 p.

Préfecture de la Région Aquitaine, 2002. Livre Bleu: Littoral aquitain, état des lieux, Mission littoral, Sgar, 111p.

Pupion, Pierre-Charles, Tourisme durable et valorisation de l'environnement du littoral aquitain: diversité et stratégies des acteurs, Management et Avenir, 2010/4, n°34, p.289 à 305.

Saint-Marc, Philippe. 1971. Socialisation de la nature, Stock, 380 p.

Schaub, Coralie, Lacroux, Margaux. Selon le rapport du GIEC, océans et glaces plus que jamais menacés, Libération (en ligne), 25 septembre 2019. https://www.liberation.fr/planete/2019/09/25/selon-le-rapport-du-giec-océans-et-glaces-plus-que-jamais-menaces_1753353.

Vinet, Freddy, Defossez, Stéphanie, Rey, Tony et Boissier, Laurent. Le processus de production du risque « submersion marine » en zone littoral : l'exemple des territoires « Xynthia », Norois (en ligne), 222/2012, mis en ligne le 30 mars 2014. <https://journals.openedition.org/norois/3834>.

Sitographie

atlas-paysages.gironde.fr
gépconfluences.ens-lyon.fr

gplittoral.fr

-Memento de la MACA, première politique d'aménagement touristique du littoral aquitain 1967/ 1888
-Rapport schéma Plans-plages
-Référentiel innovation
-Fiche poste de secours mobile

observatoire-cote-aquitaine.fr

vieuxboucau2030.fr

seignosse.fr

senat.fr

<https://uicn.fr/les-services-rendus-par-les-ecosystemes-sableux-en-aquitaine/>

<http://www.risques-cotiers.fr/fr/les-risques-cotiers/les-representations-des-risques-cotiers-une-dimension-oubliee>

La Fédération Française du Paysage. La MIACA qu'est-ce ? L'aménagement de la côte Aquitaine quels résultats ? (vidéo en ligne). Youtube, mis en ligne le 30 avril 2011. <http://www.f-f-p.org/fr/experiences-de-paysage/?id=4&max=8&st=72>

Marty, Michel, Penser l'aménagement de la côte aquitaine : la MIACA à l'oeuvre dans les années 1970, entretien avec Michel Marty, In Situ (en ligne), 24/2014, mis en ligne le 30 octobre 2015. <https://journals.openedition.org/insitu/11189>.

France 2, Littoral français: un trésor menacé par l'érosion, mis en ligne le 15 août 2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/littoral-francais-un-tresor-menace-par-l-erosion_3577943.html

Annexes

ENTRETIEN RÉALISÉ AU GIP LITTORAL AUPRÈS DE BÉNÉDICTE DULUC, CHARGÉE DE MISSION PLANIFICATION ET URBANISME (05 AOÛT 2019)

Thème 1: Comprendre le rapport qu'à la personne interrogée avec le paysage littoral et de connaître le regard qu'elle porte sur son évolution.

1) Quels sont selon vous les éléments qui caractérisent le paysage littoral ? (Limites, composantes)

Le paysage de grande nature préservée est pour moi un vrai atout. Je pourrais vous parler des grands ensembles paysagers : la forêt, la mer, les lacs, les marais, les dunes. Ça c'est le paysage qu'on voit. Le paysage chez nous, il a un caractère très identitaire. Il est identitaire partout mais on va dire que notre paysage est caractéristique et emblématique. Il est le support de notre attractivité touristique, clairement, il est un pur produit de l'aménagement du territoire tel qu'il a été pensé pendant la MIACA. Donc il est encore très structuré avec les secteurs d'équilibre naturel et les unités principales d'aménagements. Cette matrice est persistante.

2) Qu'est-ce que vous entendez par paysage dans le cadre d'une opération d'aménagements à l'échelle locale ? et dans le cadre d'une planification territoriale à l'échelle communale (SCO) et régionale (SRADDET).

Je suis chargée de mission planification. On pourrait s'interroger sur mon rôle. Le GIP n'a pas de compétences en aménagement : on n'élabore pas de PLU, on n'élabore pas de SCOT, on n'a pas élaboré le SRADDET. On n'élabore aucun document d'urbanisme et de planification et pourtant on est reconnu comme un acteur de l'aménagement. Ca s'explique par plusieurs raisons.

Je vais digresser mais je n'oublie pas la question de départ qui porte sur le paysage et du lien avec la planification. On est reconnu comme un acteur de l'aménagement et de la planification et on a ce paradoxe que finalement on élabore rien du tout. Le GIP est considéré comme l'héritier direct de la MIACA. Il faut comprendre que la mission, une mission d'État mais pour autant, ce n'était sûrement pas aussi développée parce que ce n'était pas une époque où la décentralisation était encore active, enfin en tout cas au début de la MIACA.

Il y avait tout de même des tentatives de dialogue et de discussion entre ce que voulait l'État dans son grand schéma d'aménagement et puis derrière la mise en œuvre en local avec les collectivités. Il y avait quand même quelques discussions. Entre temps, la région est arrivée, en 1986 et il y avait aussi les départements qui avaient un rôle important de gestionnaires de sites comme à Hostens, Bombannes... Le département avait une action sociale de tourisme pour tous. Lorsque la MIACA a été dissoute, on avait tout ce paysage d'acteurs locaux sur les collectivités, la région, les départements. Les services de l'État se sont dits : la MIACA s'arrête mais il faudrait qu'on arrive à travailler ensemble sur la gestion du littoral. Ils sont donc arrivés à la création du GIP. Les mêmes acteurs ont été mis autour de la table mais dans une gouvernance renouvelée c'est-à-dire pas avec l'État « au dessus » parce qu'il y a eu la décentralisation. Chacun a eu ses compétences redéfinies au sein du GIP à partir de 2006.

Nous en sommes les héritiers. La MIACA avait cette volonté d'aménager l'espace à grande échelle afin d'accueillir des touristes. Au final on a traité en premier lieu deux questions qui impactent l'aménagement : le tourisme, le territoire a été aménagé pendant la MIACA par et pour le tourisme. Comme d'autres secteurs ont été impactés par et pour l'industrie. Nous notre industrie quelque part c'est le tourisme.

On s'est posés des questions assez rapidement sur l'avenir du tourisme : c'est quoi le tourisme de demain ? C'est sûrement plus celui des années 60. Et donc de fait comment ces mutations du tourisme ont un impact sur l'aménagement de nos territoires. Des territoires qui au delà des dynamiques touristiques sont prises dans d'autres dynamiques. Des dynamiques de métropolisation, d'agglomération. On avait des territoires littoraux

un peu en vase clos. Aujourd'hui, ces territoires font système avec leur rétro-littoral et font aussi système à l'échelle littorale.

On s'est également posés des questions de gestions du risque, des questions d'aménagements in fine. Au tout début, on s'est posés des questions d'aménagement des plages. Le schéma plan plage datait de la MIACA et on a re-questionné le réaménagement de ces secteurs de plages à l'aune de nouveaux principes d'aménagements : moins de voitures, promouvoir les modes doux, garantir l'accueil et la sécurité des personnes, préserver l'environnement. Voilà, des questions d'aménagements. On en est arrivés à des sujets très précis : l'aménagement touristique, l'aménagement des plages, les questions de mobilités. On a aussi travaillé sur le schéma vélo littoral. C'est comme ça que s'est construit notre rôle d'acteur de l'aménagement des territoires littoraux.

Quand on s'est posés la question de l'avenir du tourisme, on s'est rendu compte que nos stations étaient vieillissantes. Il fallait repenser leur aménagement, à la fois en lien avec les mutations touristiques dont je parlais (pas le même tourisme comme dans les années 60) parce que les stations ne sont plus dans des fonctionnements isolés mais parce qu'elles font parties de systèmes territoriaux plus vastes.

Et donc elles subissent des phénomènes de résidentialisation. Les gens vivent là plus longtemps à l'année. Et parce qu'elles sont impactées par les risques, on ne peut plus construire comme on construisait avant. Ce qui nous a amenés à élaborer notre référentiel innovation sur l'aménagement durable.

Il y a 10 grands principes d'aménagement durable. Nous pouvons dire : la côte bouge il faut qu'on s'adapte. Le littoral ne doit plus être considéré comme une simple bande, il faut aussi valoriser ce qu'il se passe à l'intérieur du littoral (principe de rétro-littoral). L'hôtellerie de plein air qui est emblématique de notre tourisme doit se renouveler, comment l'usage de la plage doit évoluer ? Comment travailler la chaîne d'accessibilité en amont du territoire et ensuite sur le territoire ? Comment est-ce qu'on se déplace autrement qu'en voiture ?

Au GIP littoral on n'a pas de paysagistes. Mais dans nos démarches et celles qu'on promeut auprès des territoires, que ça soit aménagement durable des stations, plans plages, on a tendance à demander à minima dans nos équipes qui vont accompagner les territoires, qu'il y ait un urbaniste ou un paysagiste. A chaque fois, on a des projets qui mettent en valeur les paysages des territoires. Par exemple, à Guéthary / Saint-Jean-de-Luz nous avons posé le principe d'aménagement où la trame paysagère était la base de l'armature du projet. On propose d'enlever la digue et de « renaturer » toute la frange littorale.

Le premier projet à Bidart a été de réaliser une voie verte le long de l'Uhabia (fleuve côtier à Bidart). Réaménager les berges de l'Uhabia, c'est à la fois faire le lien entre le littoral et le rétro-littoral. C'est permettre une mobilité différente avec une piste cyclable voie verte. Donc même si on n'a pas « d'entrée paysage », ça fait quand même partie des critères dans les cahiers des charges. Parfois on note que dans l'équipe qui sera retenue il nous faudra un paysagiste. Mais en tout cas on a toujours des projets derrière qui sont plutôt vertueux dans la préservation des espaces et de valorisations des paysages.

Les paysagistes peuvent intervenir à l'échelle locale mais aussi travailler sur des études ADS qui définissent à la fois une vision du territoire à 20 ans et qui déclinent un programme opérationnel de court terme pour engager la transformation du territoire à 20 ans.

Sur une étude schéma plan-plage, on a une étude préalable puis une étude maîtrise d'œuvre. Là c'est pareil on peut avoir des paysagistes. Sur une étude préalable c'est une étude de projet de définition qui est assez globale. Ensuite, sur l'étude de maîtrise d'œuvre, on va travailler sur des choses plus précises.

3) Quels ont été les impacts des politiques mises en œuvre ces dernières années (post tempêtes) Quel bilan ? Un changement de paradigme est-il en train d'avoir lieu ? (Y-a-t-il une déconstruction de la vision actuelle du littoral?)

Il doit y avoir une prise de conscience globale. Oui, il faut que les choses changent. On a besoin de revoir nos manières d'aménager, de prendre en compte le risque et de voir les choses de manières plus transversales. Le constat global est à peu près partagé. Après c'est au cas par cas. Comment ça se concrétise sur un territoire, c'est très variable parce que les élus sont plus ou moins convaincus. Même chez les élus convaincus ensuite, est-ce qu'on a les outils pour être dans la transition ? Les phénomènes sont là et nous mettent face à certaines réalités. On construit certains outils, tels que stratégie de gestion de l'érosion, qui n'existait pas avant 2012. En 2012, l'outil de gestion de l'érosion a existé à l'échelle régionale et a été décliné en stratégie locale.

C'est une étude qui dit : on pose un diagnostic, on regarde des scénarios de gestion en fonction des secteurs, des enjeux et on choisit ensuite en fonction des secteurs : là on protège, là on ne protège pas, ici on protège en dur, là peut être qu'on pourrait faire de la relocalisation, là on surveille, là on laisse aller...

Mais une fois qu'on a dit ça, il faut le mettre en œuvre, alors il y a des choses qu'on sait faire : la surveillance on sait faire, la lutte active et la lutte active souple aussi.

La relocalisation, aujourd'hui très concrètement, on ne sait pas faire. Les communes, les intercommunalités sont allées au bout des réflexions. Aujourd'hui, se posent des enjeux financiers, opérationnels, techniques, qui sont trop conséquents. Des enjeux aussi de modification de la loi.

La vision elle peut changer, elle change. La prise de conscience est là. Globalement l'évolution des mentalités a eu lieu.

Aujourd'hui, les outils ne sont pas tous construits. Les élus ils peuvent dire « d'accord on a compris » sauf que s'ils n'ont pas les outils et si on ne leur permet pas de le faire, ils peuvent avoir compris tout ce qu'ils veulent, ça va être difficile d'avancer.

Mais quand ils ont les moyens de faire, ils font. Typiquement, la commune de Lacanau a une stratégie et a dit : dans la zone d'aléas la plus importante sur le front de mer, on a décidé d'inscrire dans notre PLU une zone UBL. C'est une zone dans laquelle il n'est plus possible de construire en dur. Tout bâtiment devra être démontable. Cela ne permet pas d'augmenter les enjeux existants mais ça ne va pas l'aider à mettre en œuvre sa relocalisation. « En attendant on fait pas pire », on n'augmente pas le nombre d'enjeux. On ne va pas construire alors que dans 20, 30, 50 ans il faudra peut être déconstruire. En plus ça va nous coûter donc on ne va pas continuer à bâtir. Structurellement, notre législation, nos règlements, nos outils financiers, nos outils techniques ne sont pas adaptés. Aujourd'hui, on est en train d'essayer de bidouiller pour faire avancer les choses mais c'est du cas par cas et si un jour on doit être amené à généraliser ces réflexions, on ne va pas pouvoir continuer à faire du cas par cas.

Thème 2 : Connaître le degré de prise en compte du risque littoral dans l'aménagement de la côte Aquitaine du temps de la MIACA et aujourd'hui avec le GIP Littoral.

4) Le littoral aquitain a été aménagé à des fins touristiques et l'est encore. On peut donc se demander dans quelle mesure le risque d'érosion a-t-il été et est-il pris en compte ? (Actions sectorisées ou globales ?)

Aujourd'hui, cette question de l'érosion, a un impact sur le tourisme parce que aujourd'hui on a des secteurs d'activités qui sont menacés, comme des campings. Il y a des arrêtés sur des mises en péril sur certains morceaux de campings. Mais in fine, c'est la pérennité du modèle économique du camping qui est menacée. Cela interroge la capacité d'accueil d'un territoire parce qu'il perd de l'offre.

Par exemple à Saint-Jean-de-Luz, le secteur Erromardie englobe jusqu'à 3 ou 4 campings qui sont menacés par l'érosion. On sait que certains ne seront pas protégés et d'autres plus protégés. Comment fait-on pour reconstituer l'offre ? On ne dit pas que si on a 350 emplacements menacés on devra reconstituer 350 emplacements à un autre endroit. Mais comment reconstituer une partie de cette offre ? Il se trouve que Saint-Jean-de-Luz abrite la majorité des campings de la côte basque.

La faisabilité est de se dire qui achète et indemnise le propriétaire du camping, qui paye la déconstruction et est-ce que oui ou non une offre alternative peut être proposée : réimplantation ailleurs, sous quelles conditions ? Les questions sont vertigineuses et là on parle d'un camping. Quand on va parler de logements, de commerces...

5) Aujourd'hui les communes envisagent pour la plupart la lutte active ou la lutte active souple, que pensez-vous de ce choix ? La réponse technique vous semble-t-elle durable ou y aurait-il d'autres alternatives ?

C'est pareil, c'est en fonction des secteurs et en fonction des enjeux. Je ne pense pas qu'un jour on arrête de protéger Biarritz ou La Rochelle. A la marge, comme pour le vieux port il y a des solutions où on aménage et on rend plus agréable, l'ouvrage de protection. Mais on ne va se leurrer, on n'enlèvera jamais l'ouvrage de protection sur des secteurs à enjeux. On ne va pas reconstituer une dune à Biarritz, donc il faut être réaliste. Il

Il y a certains secteurs où on continuera à défendre. On pourra aménager à la marge pour qu'effectivement ces ouvrages intègrent mieux l'espace public et même les utiliser pour des activités. A Dunkerque, des bancs ont été directement intégrés sur la digue. Ça c'est un premier cas.

Ensuite il y a le cas de la relocalisation comme à Lacanau mais on est bloqués. En attendant de trouver les déblocages, il faut continuer à protéger.

Jusqu'à la prochaine tempête où on n'aura peut être pas trouvé de solution et une digue sera reconstruite. Il y aura des critiques mais Lacanau n'a pas le choix. Il faut aussi prendre du recul par rapport aux discours : « y a qu'à, faut qu'on » sauf qu'il y a des collectivités qui se battent tous les jours pour mettre en place d'autres choses mais elles ne peuvent pas faire en dehors de la loi ou de tout équilibre économique. Et puis il y a des secteurs où c'est plus facile, où on y arrivera.

Dans la lutte active, il y a la gestion de l'existant, là où elle est présente, on ne peut pas la retirer. Il y a des secteurs où on pourrait éventuellement la retirer parce qu'on a un territoire qui dit « d'accord on retire » mais en attendant, il faut protéger l'existant. Dans les secteurs où il n'y a pas encore eu de protections, la doctrine régionale est de dire on ne protège pas.

Puis, il existe la lutte active souple avec du rechargement. On peut aussi ne rien faire et surveiller tous les secteurs naturels. En même temps il y a aussi des débats sur les espaces naturels, mais je ne suis pas une spécialiste. On va construire des digues pour protéger des marais, parce qu'on considère que derrière les espaces, les habitats sont menacés par l'érosion, c'est un débat.

Le marais de la réserve d'Yves en Charente Maritime a une digue qui est déjà existante. Derrière cette digue il y a un marais avec de l'eau douce. Les gestionnaires proposent d'avancer ou de reculer la digue en fonction du point de vue pris et du coup toute cette réserve est quelque part menacée.

Thème 3 : Savoir si le paysage est aujourd'hui pensé comme levier d'action pour faire évoluer le territoire et quel peut être le rôle du paysagiste, notamment dans son rôle d'aménageur.

6) Selon vous, dans la gestion du risque érosif quelle est la portion du littoral à prendre en compte ?

Si on est vraiment sur la gestion du trait de côte, le périmètre de réflexion de ces stratégies se pose à l'échelle de la cellule hydro sédimentaire. C'est l'ensemble des courants qui a un impact sur un territoire. Ainsi, pour les stratégies locales vous n'en avez aucune à l'échelle d'une seule commune, n'a pas de sens, elles sont toutes à l'échelle d'une seule commune parce que la dynamique naturelle a un impact sur plusieurs territoires. C'est un premier sujet, parce qu'effectivement quand on pose un ouvrage, on sait que les phénomènes les phénomènes d'érosion sont accentués derrière.

La gestion du risque on peut l'assimiler à un projet d'aménagement. On essaye de sortir de la limite administrative qui n'a pas de sens. Ni pour un projet d'aménagement en tout cas un projet stratégique, un projet de planification, ni pour la gestion d'un risque naturel.

Il faut avoir ce schéma en tête : quand on a une stratégie locale, il y a 5 modes de gestion : l'inaction, la surveillance des phénomènes, la lutte active, la lutte active souple et la relocalisation. Ils sont à mettre sur le même niveau. Ce sont tous les 5 des moyens de gestions. La relocalisation a de particulier qu'elle a un impact éventuellement sur le rétro littoral mais pas forcément. En fait tout le monde dit relocalisation mais le vrai terme c'est repli stratégique et dans le repli stratégique, il y a deux options : suppression ou suppression et réimplantation. Quand il y a un focus sur la relocalisation, c'est un mode de gestion parmi les autres. Il se trouve que c'est le plus difficile à mettre en place. Les 3/4 de la gestion du risque se fait avec un mix d'inaction, de surveillance et de lutte active.

7) Aujourd'hui des communes vont franchir de cap de la relocalisation de certaines activités, est-ce que vous pensez que cela va entraîner une nouvelle manière d'habiter et donc à terme renouveler la vision que l'on a du littoral (en s'appuyant sur le paysage - nouveaux lieux de vie en bord de mer). Des espaces évolutifs où l'on peut créer un nouveau rapport entre habitants et paysage littoral et entretenir une mémoire du risque.

Pour moi ce n'est pas le sujet. La question de la relocalisation comparée à la dynamique de l'aire métropolitaine et de résidentialisation du territoire, n'est rien face à l'échelle du territoire. On ne va pas se poser la question de comment on ré-habite ou est-ce une opportunité. Selon moi c'est bien moins une opportunité que de gérer l'afflux de population et la pression démographique. Sur les 10/20 prochaines années, la Gironde, va voir arriver par an entre 25000 et 30000 personnes sur son territoire. Il y en a une certaine partie qui va sur Bordeaux et une très grosse partie va sur le littoral. La dynamique majeure pour ces territoires c'est l'arrivée de nouvelles populations. La nécessité qui dit qu'il faut qu'on habite différemment et qu'on consomme moins, c'est surtout la pression démographique et les nouvelles populations, c'est ça l'enjeu.

Ce qu'on essaye de faire aujourd'hui, c'est d'appliquer toute la méthodologie acquise dans nos projets, que ce soit la gestion du risque, les questions d'aménagement touristique. On essaye de trouver un moyen pour avoir un impact lors de l'élaboration des documents de planification, notamment dans les SCOT et dans les PLUI.

Comment peut-on faire pour bien prendre en compte le risque dans les questions d'aménagement. Je reviens aux questions de structures. La personne qui va élaborer le SCOT dans le pays Basque par exemple fait partie du syndicat mixte. Ce n'est pas la personne de l'agglomération du pays Basque qui est en charge de la gestion des stratégies, ni des projets de la commune de Guéthary ou de Saint-Jean-de-Luz. Comment cette personne du SCOT a toute l'information sur la question du risque, sur la question de l'aménagement. Comment est-ce qu'on lui synthétise tout ça parce que ce n'est pas une personne spécialisée dans la gestion du risque.

Comment met-on de la transversalité entre les différents échelons de gouvernance, entre les gens en fonction de leurs compétences. Ce que l'on fait depuis cette année, ce sont les cahiers de ressources. Vous avez le SCOT du bassin d'Arcachon qui réélabore son SCOT parce qu'il est obsolète. Nous met-on à disposition tout ce qu'on a acquis comme connaissances, comme données sur les questions littorales. On travaille sur les questions des espaces naturels, agricoles et forestiers, sur les questions démographiques. Sur les questions de fonciers d'hôtellerie de plein air, foncier tourisme social, fréquentation et capacité d'accueil, schéma vélo. Ce sont toutes les études qu'on a menés, de la production de données à l'échelle littoral. Ce sont les projets qu'on accompagne très concrètement, aménagement durable des plages, aménagement durable des stations, gestion. Ce qu'on leur dit à chaque fois c'est qu'on leur donne le cadrage général des études, les résultats territorialisés sur leur territoire. Une sorte de pré à consommer à mettre dans leur SCOT, avec des préconisations. Les personnes ont accès à tout avec des liens hypertexte, parce qu'à chaque fois c'est juste une synthèse. Elles peuvent aller récupérer la donnée source. Elles ont également les personnes contact.

On leur dit : voilà le constat, SCOT et hôtellerie de plein air, on se rend compte aujourd'hui que la question du camping est peu abordée dans les SCOT. Nous préconisons de le prendre en compte : comment le faire ? Pourquoi ? Et vous avez les mêmes choses pour les projets, les stratégies, par exemple : l'aménagement durable des stations. Il se trouve que sur le territoire du SCOT, il y a un territoire qui s'est lancé dans une démarche ADS, c'est Audenge. Donc on explique les grands principes du projet parce qu'il est possible que dans ce projet là, il y ait des répercussions en terme de planification. Ça veut dire que dans le SCOT il faudrait qu'on prévoit que cette zone soit est stratégique pour tel territoire et que donc il faut la conserver, valoriser pour avoir un lien. Idem pour les stratégies. On leur explique ce qu'est une stratégie et qu'il y en a deux sur leur territoire : stratégie de Lège Cap Ferret et stratégie de la Teste de Buch.

Aujourd'hui la seule marge de manœuvre du GIP Littoral c'est sa puissance de conviction, d'être avant-gardiste et d'avoir un rôle d'accompagnement.

Est-ce que vous allez préconiser de bâtir dans les bourgs d'origine ?

On peut le dire mais au même titre que les services de l'Etat. Le discours est déjà porté par d'autres personnes. Par contre, là où nous pouvons être porteur, et c'est le cas à Lacanau, c'est dans le souhait de mettre en

place une étude de prospective démographique.

C'est de leur montrer clairement le lien entre l'habitat, leur parc de logements et la démographie. Ça paraît très logique mais le territoire écrit dans son PLU qu'il souhaite 15000 habitants. Ce n'est pas la tendance mais c'est un souhait politique. Parallèlement, ils peuvent ne pas se rendre compte qu'avec les permis délivrés, plus ce qu'ils prévoient de délivrer, ils vont peut-être déjà exploser le compteur. C'est un premier sujet. En fonction de qui ils veulent accueillir, (familles par exemple) leur parc de logements ne répond peut-être pas aux attentes. Ce qui va être construit c'est du petit logement pour faire de la location l'été.

Ce qui se passe aussi, c'est qu'on dit 15000 personnes en plus, ça fait admettons 5000 logements en plus à construire, sauf qu'on sait que dans la dynamique de logement une partie va être dédiée à de la résidence secondaire. Forcément il va en falloir plus, donc forcément la consommation de l'espace sera plus importante. L'un de enjeux est de se poser la question sur certains territoires, est-ce que vous voulez encore 60, 70% de résidences secondaires ? Pour les élus c'est une rentrée d'argent, par le biais des taxes, ce qui les arrange aussi.

On peut continuer à prêcher les bonnes intentions : faire du logement social, faire du renouvellement urbain. Il faut continuer à le dire mais il y a des choses qui peuvent être contradictoires. Il faut à la fois moins consommer d'espace mais accueillir plus de logements sociaux et plus de logements intermédiaires. Il y a des injonctions qui sont contradictoires. Au GIP, l'objectif est de trouver des leviers pour mettre en place des bonnes pratiques.

Ensuite, il y a des communes plus ou moins vertueuses. Pensez le réaménagement de votre territoire pour qu'il soit à la fois profitable pour vos résidents et pour vos touristes en même temps. Ce qui a été fait dans les années 60, est d'avoir des espaces pour les touristes. Il y a eu une répartition fonctionnelle des espaces. Aujourd'hui les maîtres mots sont mutualisation, complémentarité, réutilisation, double usage. C'est cela qu'on préconise et au-delà des mots, après il faut le mettre en œuvre. Ça veut dire que dans les études il faut réfléchir. Y-a-t-il des espaces qui peuvent être mutualisés pour plusieurs usages. C'est de dire l'aménagement ne le pensez pas que pour vos touristes ou que pour vos habitants. Vos touristes et vos habitants ont envie de vivre comme s'ils étaient en vacances. Ils aiment prendre leur vélo pour aller acheter leur baguette de pain. Beaucoup ont envie de cette qualité de vie.

Donc on peut dire qu'il y a une nouvelle manière d'habiter ?

En tout cas les dynamiques de résidentialisation sont différentes. Ces dynamiques de fond sont importantes, ça pose la question de comment tu aménages ton territoire, sinon ça se fait n'importe comment.

Disposent-elles des mêmes moyens devant la gestion du risque ?

La gestion du risque a été transférée aux intercommunalités. Quel est le lien entre les intercommunalités et les communes. Quelle est leur organisation ? Cela dépend historiquement de comment elles fonctionnaient avant. Grosso modo, aujourd'hui les communes elles ne sont pas toutes seules, il y a les intercommunalités. Une fois qu'elles ont élaboré une stratégie locale, celle-ci peut ouvrir à du co-financement de projets, de travaux. Leur programme d'action peut être financé par la région, par l'Etat.

La question se pose plus pour les intercommunalités. L'intercommunalité de l'Agglomération Pays Basque n'a sûrement pas la même force de frappe que la communauté de communes de Médoc Atlantique. En même temps, les enjeux auxquels doit faire face l'intercommunalité de l'Agglomération Pays Basque ne sont pas les mêmes.

Quand l'intercommunalité dit qu'elle va financer certains enrochements, la gouvernance au sein de l'intercommunalité est interrogée. Au sein de l'intercommunalité il y a des communes littorales avec enjeux de gestions mais aussi des communes rétro-littorales qui ne sont pas forcément impactées. Ce sont des questions de rapport de force.

Par exemple, toutes les petites communes du Pays Basque ne font pas le poids face à Biarritz, Anglet, qui génèrent une économie très importante. Sur d'autres territoires c'est peut-être différent. Dans la CC de Médoc Atlantiques il y a aussi toutes les communes qui se situent dans l'estuaire de la Gironde et qui doivent faire face aux inondations. Là, c'est encore autre chose.

8) Y a-t-il un processus de co-construction des projets de paysage sur le littoral avec les paysagistes, élus, habitants ?

Ca se fait déjà, mais selon moi l'enjeu est le même qu'avec les urbanistes.

La lecture du paysage se fait en cheminant directement sur le site et permet d'avoir des diagnostics. L'approche paysagère fonctionne bien, elle permet d'avoir des supports pour à la fois construire le projet et puis pour communiquer autour du projet.

S'il y a un enjeu, c'est en terme de formation. C'est la question des gouvernances et de jeux d'acteurs, c'est fondamental pour arriver à faire passer un projet. C'est quoi une commune, une intercommunalité, la région, c'est quoi le département ? Qui fait quoi ? Quelles sont les compétences de chacun ? C'est ce qui permet de faire aboutir un projet.

Mais concrètement on commence par quoi, on fait quoi ? Qui fait quoi ? Comment on coordonne ? Il y a un vrai enjeu lorsque c'est un paysagiste ou un urbaniste. C'est cette capacité à faire aboutir un projet, le rendre opérationnel, le mettre en œuvre.

La dimension créative est importante mais il faut aussi beaucoup de pragmatisme et de finesse. Il faut être stratège, quel discours on déploie, comment on amène les élus. Comment on les sensibilise ? Comment on réinvente nos diagnostics pour ne pas faire des diagnostics de 250 pages ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1) Quelle a été la prise en considération du risque érosif au travers des aménagements de la MIACA ?

Au départ on s'est intéressé à cette prise en considération du risque. On avait des études sur le recul du trait de côte, des études du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Beaucoup d'études étaient techniques, et on savait que la côte évoluait.

Par contre ce que j'ai observé, c'est qu'on le savait mais qu'on ne voulait pas y croire. Je pense que c'est un moment de l'humain (période de l'humanité) où on veut être plus fort que la nature.

Mais quand on vit cette situation au quotidien et au fil du temps, on se rend compte que la nature si elle a envie de tout « envoyer balader », il n'y pas de problèmes. On reparlera de Lacanau qui en est l'exemple flagrant.

En même temps il y avait des questionnements profonds qui pouvaient rejoindre ces études. C'était la dangerosité du littoral. Comment pouvait-on avec l'aide d'ouvrages X ou Y, calmer le jeu de l'érosion constante du littoral. Enfin une érosion, ce n'est pas une érosion, c'est l'évolution quotidienne du littoral.

Il y avait même des hypothèses d'aller plomber des objets en béton ou autre à distance pour casser les vagues. Il y a eu tout un tas de recherches.

La question de l'érosion a été abordée à chaque fois qu'il y avait des lieux où il y avait un problème. Par exemple, au Pays Basque, le projet prévu sur la falaise des basques à Biarritz, a été modifié. A l'origine, l'habitat devait se faire sur la falaise. Falaise qui « dégueule » sur le bas parce que ce sont des marnes. C'est ensuite devenu un espace vert.

L'érosion marine a été abordée à chaque fois qu'il y a des projets en bord de côte.

Pour en revenir à Lacanau, je me souviens d'une réunion au tout au début où je travaillais en libéral dans l'équipe de M. Belmont, architecte en chef de l'UPA 3. Je ne travaillais pas encore à la MIACA.

Au départ, l'objectif d'Emile Biasini était d'impliquer la population locale, les élus locaux. Il a fait beaucoup d'animations, beaucoup de réunions d'informations, de recueil de données. Lors de la réunion à Lacanau, il y avait les élus et le propriétaire du restaurant le Kayoc qui disait « on vaincra la mer ! ».

Je m'en souviens parce que j'étais jeune. J'avais quand même un peu regardé le contenu de ces études et je me disais c'est quand même un peu bizarre d'aller faire de tels aménagements en front de mer.

Alors que justement toute la doctrine de la MIACA, était de faire des choses en perpendiculaire. Sauf qu'à Lacanau, c'est l'exception, puisque la commune a commandé les Océanides en direct et notamment avec des promoteurs. Ce que voulait M. Biasini c'était que les promoteurs locaux construisent l'aménagement pour que cela profite aux populations et aux gens qui sont sur place.

Et déjà, il y avait des risques. On sait depuis qu'il y a des millions qui ont été dépensés pour faire des épis. Il y a eu des périodes où l'État en a énormément financé, ce qui n'a pas suffi puisqu'après les dernières tempêtes on a été obligés de refaire une protection différente, à étages avec une plage qui se réduit.

On a pris le défi d'aller au-delà des connaissances que l'on avait.

2) Si on avait déjà conscience de ces risques, pourquoi est-ce que ces aménagements ont été réalisés à Lacanau?

Je n'ai pas tout l'historique, pourquoi Lacanau ? Selon moi, cela a toujours été une énigme. Je crois que c'est une histoire de promoteurs, mais je ne veux pas donner de mauvaises réponses.

Cela m'a toujours soufflé, j'étais jeune et je me suis dit « tu ne comprends pas tout ». Selon moi, c'était du bon sens je savais que les constructions seraient en difficulté.

En plus on sait que quand on a un linéaire tel quel et qu'on a un front dur, l'érosion se fait de part et d'autre. Justement c'est toute la différence entre les ingénieurs des services maritimes et les ingénieurs des eaux et forêts. C'est-à-dire que les gens des eaux et forêts ont construit le bourrelet dunaire pour protéger l'arrière en sachant qu'il serait mou, qu'il pourrait fluctuer un peu. Mais pour eux, ils savaient qu'ils maintenaient la dune.

Il y a des gens à la fin du XVIIIème qui ont fait des essais et qui après sont allés le vendre à l'Etat pour que ça soit fait sur l'ensemble de la côte. Ils savaient que c'était un bourrelet mou qu'ils maintenaient avec des oyats, permettant à la dune de bouger. Leur technique de gestion, était de mettre des petits filets dans les siffles vent pour ré-engraisser la dune.

Ils faisaient ça, je dirai au jour le jour puisqu'il y avait des équipes sur place, des grosses équipes.

C'est la théorie des ingénieurs des eaux et forêt (agriculture). Les ingénieurs maritimes, eux sont pour des protections en dur. Protections en dur qui finalement cassent ce front mou et va protéger certaines zones un temps mais vont aussi accentuer l'érosion. On retrouve des aménagements de ce type là, à Anglet. On le retrouve aussi vers le Verdon. Si vous voulez, ces deux théories se sont toujours confrontées.

Ces approches, sont je dirais intellectuelles, techniques, et font que justement l'érosion est prise à un niveau technique dans les aménagements. Elle n'est jamais prise en compte globalement parce que c'est un espace de nature. C'est un grand espace géographique.

A cette époque on parlait très peu de paysage, on employait plutôt le terme de nature. A l'époque les gens n'avaient pas conscience de cette notion de paysage, comme on en parle maintenant.

Moi même je sais que j'avais dû mal à me positionner, c'était tout neuf. Quand il fallait que j'explique l'organisation des paysages, j'avais l'impression de faire de la géographie quelque part. Ensuite je pouvais faire de la poésie autour.

La côte Aquitaine est à une échelle telle qu'elle est dépendante de facteurs de « nature » très forts puisqu'en fait l'évolution du trait de côte est dépendant des arrivées des fleuves sur la côte. Par exemple actuellement il y a beaucoup moins de petits cailloux sur les côtes parce qu'on a enlevé les cailloux dans les rivières. Je dirais que l'on n'a jamais eu une idée de gestion globale de l'ensemble. Il y avait des gestions, j'ai eu beaucoup de mal à faire passer des choses et je les ai plutôt faites passer dans les projets.

J'ai fait des études de paysages au Pays Basque là où il y a plus de choses à dire. On n'a jamais eu, dans la tête de personne, l'idée de regarder l'évolution de la côte en fonction du changement du paysage. C'est un changement du paysage qui se fait d'une manière, en fonction des techniques de gestion du paysage ou bien dans la manière dont la nature booste le paysage.

En lisant des écrits, on peut constater que la MIACA a su mobiliser le paysage.

On s'est appuyé sur le paysage géographique. Je relisais tout à l'heure l'introduction de « la mi-parcours ». C'est assez net. Il faut savoir que les gens étaient dans une autre conscience et qu'à cette époque là, la conscience, c'était une conscience d'aménageurs.

Je dirais politique, technique et organisationnelle, je ne sais pas trop comment l'exprimer. Mais en fait cela n'a pas beaucoup changé, il ne faut pas croire. Par contre, depuis lors, on parle beaucoup plus du paysage dans l'aménagement. On en parle plus parce qu'il y a des paysagistes qui sont venus en parler. Mais c'est très rare que globalement on arrive à aborder un territoire que par le paysage. D'ailleurs, ce n'est même pas juste à l'extrême. Ce que vous allez analyser quand vous travaillez sur un grand territoire, ça va être son organisation géographique, historique, comment les gens se sont installés. Comment aujourd'hui ils y vivent et à partir de là comprendre les logiques qui font qu'on a déjà une carte qui est déjà écrite et sur laquelle on va ré-initier un prolongement. Mais ce n'est surtout pas que de l'esthétisme. Je dirais que ça ne touche pas le paysage en tant que tel, c'est plus une conscience viscérale, multi-approches. Je dirai qu'en tant que tel ça n'existe pas, c'est dans notre conscience. Mais un géographe, il va analyser un territoire à sa manière, ça ne sera pas très différent, d'ailleurs sur certains points.

Nous avons une conscience avec des approches multiples, qui est sans doute moins intellectuelle que les connaissances techniques. C'est difficile de la définir parce qu'on apprend au cours de sa vie, avec les expériences qu'on a. Par tous les sujets traités, on arrive à agrandir sa conscience des choses. Sa conscience sensible aussi, à la fois on s'appuie sur des données qui sont dites « dures », des sciences « dures », mais en même temps, on s'appuie sur des sciences « molles » et on s'appuie sur quelque chose de très sensible.

Donc, dans ces approches, à ces échelles là, je dirais le paysage, il y a eu une politique d'aménagement qui était plus une politique de préservation d'un milieu avec des qualités que les gens reconnaissaient. M. Biasini, le président, était je pense quelqu'un de cultivé et de sensible. Donc, personnellement, il devait ressentir la

force de ces lieux. Mais en même temps c'était quelqu'un qui culturellement sentait les Hommes du territoire et il a voulu œuvrer avec eux. Il a voulu œuvrer avec les aquitains, ce n'est pas du « baratin », je crois que c'est profond et c'est ce qui a caractérisé l'aménagement de la côte Aquitaine.

Personnellement je n'avais pas des atomes très crochus avec lui parce que c'était quand même un « roi ». Que pouvait bien lui apporter une petite paysagiste !

Après, il a appris à comprendre des choses, parce que je travaillais dans le concret et que je faisais des choses qui l'ont bien aidé après dans sa carrière.

Il s'est donc rendu compte que c'était important de faire appel à des paysagistes.

A la fin il a un peu compris, mais au début, ce n'était absolument pas évident, pour lui.

Et puis, il faut bien se dire qu'à l'époque, dans le mental des gens, il y avait des géographes qui étaient reconnus, des gens du muséum d'Histoire naturelle qui avaient réalisé toutes les études sur la richesse des milieux. On s'est donc appuyé là dessus, il y avait également les architectes. A l'époque les architectes en chef c'était quand même les grands pontes et puis il y avait toutes les études techniques. Donc je dirais que c'était avec ça que se faisait l'aménagement.

Je sais que dans certains secteurs de l'ensemble de la côte, il a fallu attendre la fin de la mission pour que les chargés de mission reconnaissent, le bien fondé de ces approches là. Au début, ils n'en voulaient pas parce que les architectes n'avaient pas du tout envie qu'on marche sur leur territoire. Ils savaient tout faire de toute façon.

J'ai eu de la chance au début de travailler avec M. Belmont, sur l'UPA 3 et qui était quelqu'un de très ouvert. Il m'avait embauchée, j'étais très jeune. C'était tout au début lorsqu'ils faisaient (architectes) le schéma par unité.

Il avait une équipe et tout le monde était au même niveau, donc moi j'étais très gênée parce qu'il y avait des « vieux » et puis travailler en équipe, c'était étonnant. En plus, il y avait des secteurs où les architectes ne voulaient pas me voir.

Quand j'ai travaillé sur le Bassin d'Arcachon, le parc Pereire était dans une zone qui n'avait pas vraiment de plage, parce que c'est une zone où il y a des courants et le sable ne reste pas.

C'était une plage qui était rechargée et l'architecte en chef de cette zone, avait prévu c'était de faire un parking enterré sous la dune pour accueillir le public sur la plage. Quand je suis arrivée à la MIACA et que j'ai vu ce projet et que j'ai vu le site, j'ai proposé une autre esquisse. On ne me demandait pas trop grand chose d'ailleurs.

J'ai proposé une esquisse où on utilisait la dune et le front de mer pour faire une plage et des zones pour les baigneurs et on rejetait les voitures derrière. Mais on ne construisait pas en dur. Au contraire, on utilisait la route du front de mer mais on l'interdisait à la circulation. Personne n'y croyait sauf le secrétaire général. C'était quitte ou double et il fallait convaincre les élus et le schéma d'aménagement a été remis en cause. En plus, l'architecte en chef ne pouvait pas « me voir ». Le président n'y croyait non plus, pas parce que ce n'était pas le schéma qui avait été fait.

Le projet a quand même été lancé mais on ne pensait pas que ça tiendrait avec les embruns et avec l'ensablement de la para-plage puisque l'hiver, tout le sable de la plage est ramené sur l'extérieur.

Et donc en fait il y a eu un concours. C'était le premier concours d'ingénierie avec un choix de bureau d'étude, qui a fait un bon projet et ça s'est réalisé. M. Biasini a compris ce que ça pouvait être, puisque quand il y a eu l'inauguration par le premier ministre, ça tombait très bien pour lui politiquement et ce jour là il a reconnu que ce boulot c'était un travail bien spécifique. Mais c'était au regard d'un projet, c'était un gros projet qui s'est fait en plusieurs tranches. Il s'est fait avec l'accord des élus, j'avais beaucoup travaillé avec eux. Et le secrétaire général qui me soutenait (si tout marchait bien, bien sûr), m'a remerciée pour avoir fait cette démarche d'aller-retour avec les élus et de les avoir impliqués dans le projet.

C'était sur ces points qu'on travaillait sur l'érosion.

Pour Lacanau, on a construit les océanides et ensuite tout l'urbanisme a suivi. Mais en même temps sur les océanides, il y a des petites baignes qui sont toujours vides. Des aménagements paysagers devaient se faire.

J'avais travaillé dessus mais ça ne s'est jamais fait. Justement à cause de l'ensablement, de l'entretien. En face de la mer, l'érosion, c'est le vent, c'est la houle, ce sont les tempêtes. Donc, c'est sur plusieurs plans qu'on a à répondre. Je dois dire qu'il y a plein de nuits de tempêtes où j'ai très mal dormi parce que je ne savais pas ce qui allait se passer.

A Pereire, on a fait installer des protections de brandes. Maintenant je crois qu'ils ne les mettent plus, pour empêcher le sable de venir ensabler l'arrière et puis pour protéger un peu la végétation. Le choix des végétaux était fait en conséquence.

3) Parlez-vous de l'érosion littoral avec les élus ou est-ce qu'ils ne voulaient pas en entendre parler ?

Ils étaient tranquilles un temps et dès qu'ils n'ont plus été tranquilles, l'Etat a fait des épis. Enfin, l'Etat a financé une grosse partie des épis, quand le front de mer a commencé à être attaqué. Mais il y a quand même eu un jeu urbanistique qui a fait qu'on a prolongé le front de mer. Les océanides auraient pu rester toutes seules. Et après tout le front de mer s'est rebâti, alors que ce n'était que des villas. Et là on a durci avec les parkings de devant.

Dès que cela commence à mal se passer, on fait des épis. Puis maintenant, c'est tout le profil qui est fait. Je sais qu'ils étaient en train de réfléchir à un projet de repli stratégique.

On a abordé le sujet avec Bénédicte Duluc, et elle me disait «qu'ils n'avaient pas encore les solutions et qu'on ne savait pas faire»

Oui on sait faire, mais il faut des l'argent. Ça devient un problème parce que l'Etat a sa responsabilité, du moment où il a donné l'autorisation de construire.

Si on s'était une marge, on reculerait et il n'y aurait pas de problèmes. Prenez l'exemple de l'immeuble à Soulac, le Signal. Je ne me rends pas trop compte, mais il me semble qu'à l'époque il avait été construit à un endroit qui était abracadabrant. Il faudrait revoir un peu l'histoire, mais quand j'étais à la MIACA, il me semble que c'était un passe droit.

Pour en revenir à Lacanau, c'était tellement à l'encontre de la philosophie de la MIACA. Ce que je sais, c'est que M. Biasini a fait un montage avec un promoteur local, qui voulait construire en bord de mer, pour faire la ZAC derrière. Il me semble que c'est une histoire comme ça.

Les points chauds sont Soulac, Lacanau, tout le côté vers le Pilat, et puis il y a en face au Cap Ferret, où ce sont des privés qui résistent.

Les villages étaient loin, et puis quand on allait aux bains de mer sur la côte, on a commencé à faire des installations. Mais avant, les gens étaient en retrait, c'était des zones assez sauvages où l'on allait pêcher.

Il y avait quelques villas en bord de mer mais on ne construisait pas tout à fait au bord. Il y avait quelques villas en bord de mer à Lacanau et puis les autres étaient le long des allées Ortal. Ensuite on construisait sous forme de lotissements à l'époque. Toutes les fenêtres océanes, c'est un peu ça, sauf qu'elles sont beaucoup moins construites qu'à Lacanau. Parce que les grosses stations c'étaient Soulac, Lacanau, Arcachon, Capbreton et puis ensuite c'étaient Biarritz, Anglet.

Alors, si on descend, vers le sud c'est par exemple ce qu'il y a en dessous du Pilat. Toutes ces zones, sont très érodées et il y a eu une partie des aménagements plan plage qui est passée à l'eau. Mais il y a moins d'impact parce que ce sont des zones assez souples et ce sont souvent des parkings qui disparaissent. On peut se replier. Cela n'a pas le même impact que si c'étaient des privés qui viennent râler parce qu'ils ont investi dans leur construction et qu'ils veulent un retour sur leur investissement financier. C'est le cas du Signal à Soulac-sur-mer, qui pose des problèmes de jurisprudence.

Je sais qu'il y a eu des problèmes sur Capbreton. Un phare qui avait été construit du temps de la MIACA, sur le bout d'une jetée. Il a été avalé lors d'une tempête. Et pourtant des études avaient été réalisées. Quand on faisait de tels projets, des études en laboratoire se faisaient avec des simulations. Les personnes en charge de ces études prenaient de la poudre faisaient des simulations avec des courants d'air et des courants d'eau. Mais en même temps la mer est plus forte que ces simulations.

Puis on descend vers Bayonne. Sous Bayonne, à Anglet plein d'aménagements ont été réalisés. Il y a deux, trois plages en enfilade dont la plage des cavaliers. Sur cette plage, il y a eu un aménagement un peu comme à Pereire, en arrière de plage. Il a fallu ensuite qu'ils fassent des protections. Il y a une dune, sur laquelle s'intègre tous les équipements de promenade, de surveillance de plage. Derrière la dune, on retrouve des équipements de jeux, des équipements sportifs. Et puis, il y a une grande prairie, avec le grand parking d'accueil. Cela a été créé de toute pièce par ce que c'était un no man's land. Des protections de brandes et des plantations viennent protéger des embruns. Tout le site a été reconstruit. Même après, il a fallu qu'ils fassent quelques épis en dessous de l'Adour pour protéger cette zone là. Cela n'était pas prévu au départ. Parce que justement l'entrée de l'Adour a des protections et il y a de l'érosion derrière.

Et si on descend plus bas, vers Ilbarritz Mourisco et Chiberta, c'étaient des baies. On a une côte où l'on a des falaises, plus marneuses. Il y avait également des plages mais certaines étaient fermées par des petites digues. La digue a été enlevée sur la plage de Chiberta. Il y a toujours un accueil de plage de qualité. Les falaises de marne ont été relookées, pour faire une plage ouverte, avec un solarium, et tous les équipements de plage nécessaires pour la sécurité. La végétation a été replantée pour intégrer les zones de parking.

Je ne sais pas ce que ça devient avec l'érosion. J'étais allée la voir il y a quelque temps parce que j'avais fait une conférence à Paris mais je n'y suis pas retournée depuis.

Et si on va plus loin, il y a un petit lac près d'Ilbarritz Mourisco, avec un petit talweg qui va vers la mer. Il devait y avoir au départ des programmes immobiliers très importants. Finalement, ils n'ont pas été réalisés, je pense, pour des raisons politiques. On avait plutôt mis l'accent sur l'aménagement des plages.

Et sur la plage d'Ilbaritz, il y a des réaménagements de promenade sur les bords des petites falaises. Ce qui est bien c'est que les élus ont poursuivi ces aménagements, dans le même esprit. J'ai été favorablement étonnée quand je suis revenue les voir. Aujourd'hui je ne sais pas ce que ça devient avec l'érosion et les tempêtes.

La protection se fait par projet quelque part. La côte Aquitaine, si elle doit régresser, elle va régresser. On ne peut pas faire une digue tout le long de la côte. Par contre la question est qu'est-ce qu'on a à protéger ? Ce sont toutes les stations qui encaissent pendant l'hiver et qui encaissent comme elles peuvent, en mettant des enrochements, en mettant des pieux, en mettant des barrières de protection, par étage souvent et pour éviter aussi que ça n'ensable les fronts de mer et autres. Chaque lieu trouve la protection qui est appropriée à ses moyens et à ses moyens de gestion aussi.

4) Le paysage littoral a-t-il évolué depuis l'intervention de la MIACA ?

Globalement la côte est tellement vaste que ce qui m'importe c'est de voir comment l'office des forêts continue à gérer la dune, parce qu'il y a eu plusieurs époques. Du temps de la MIACA, on a décidé un moment qu'il fallait changer le profil de dune et replanter des oyats. On a mis beaucoup d'argent et puis on est revenu aux techniques anciennes. Il y a eu plein de phases. Maintenant, l'office des forêts gère avec des filets pour piéger le sable, avec des protections pour que les gens ne passent pas. Parce que la plage, est soumise à la houle et aux tempêtes, qui vont éventuellement creuser dans le pied de dune. C'est comme ça qu'on a des falaises pas moment. Mais, elle est aussi dépendante de la fréquentation, c'est-à-dire que si les humains font des brèches partout, elle se défend beaucoup moins. Le rôle de l'office des forêts, ça a toujours été de protéger et de canaliser les gens. Notamment, il y a eu plein de politiques d'aménagement et les plans plages en faisaient partie. C'est canaliser les gens pour qu'ils n'escaladent pas toute la dune et puis ensuite, c'était re- confectionner de la dune là où elle est éventrée. C'est un double jeu, si le cordon dunaire n'était pas occupé, il y aurait moins de problèmes.

C'est un espace naturel quand même. L'impact concerne les lieux en dur et les lieux bâtis.

5) En mobilisant les espaces naturels dans l'aménagement, la MIACA a-t-elle voulu conserver cette image d'espace sauvage, avec des habitations intégrées dans la forêts par exemple ?

C'était un peu ça quand même. D'une part la côte Aquitaine, s'est développée pour accueillir le tourisme

et arrêter celui qui allait en Espagne. C'est quand même une politique volontariste de l'Etat de la DATAR à l'époque. C'était l'époque où on a construit les villes nouvelles et on a fait les aménagements côtiers comme dans le Languedoc-Roussillon.

C'est l'après guerre, on a voulu planifier le tourisme afin qu'il n'aille à l'étranger. Le problème de la côte Aquitaine est qu'elle avait un moins beau temps que le midi et c'est une côte assez sauvage. Elle plaisait beaucoup aux landais, aux allemands, mais c'était plutôt les français moyens qui venaient là. Les riches allaient sur la Côte d'Azur et à l'époque, on planifiait dans des dimensions très importantes. Il faut revoir les textes, mais la MIACA a planifié pour un nombre de touristes très important et ça ne s'est pas fait. On a fait beaucoup moins mais progressivement cela a fini par se faire. Mais ça ne se fait pas toujours à l'endroit où c'était prévu maintenant, parce qu'il n'y a plus la MIACA. Il y a des documents d'urbanisme qui sont plus tributaires des élus qu'à l'époque.

6) Au GIP littoral il n'y a pas de paysagiste. Bénédicte Duluc me disait qu'il veillait à ce que des paysagistes soient présents dans les équipes qui répondent à des appels d'offres. Qu'en pensez-vous ?

Le GIP Littoral a quand même une autre fonction que la MIACA. La MIACA réalisait des aménagements qui étaient voulus par l'Etat et qui avait des financements interministériels. Ils dépendaient un peu de tous les ministères ainsi que du premier ministre. La MIACA avait de grands moyens et c'était une époque où on était sous l'autorité de l'Etat quand même. Je n'ai jamais retrouvé ça après. A des moments il y avait des projets qui pouvaient être financés jusqu'à 65 %. C'était du 50 % assez facilement, alors que maintenant, quand on fait un projet, il faut recueillir des financements de l'Etat, de la région, du département, de l'intercommunalité.

Les élus au départ, étaient des élus de petites communes. Ils voyaient que ça leur « tombait dessus ». C'est pour cela que M. Biasini a fait autant d'animations. C'était pour pas qu'ils se laissent complètement « manger ». S'il n'y avait pas eu la MIACA, il y aurait eu des promoteurs, comme c'était en train de se passer et c'était ça le problème. La gestion par l'Office Nationale des Forêts et la très bonne politique foncière de la MIACA ont permis de préserver la côte Aquitaine d'une urbanisation massive. Si cela n'avait pas été le cas, les promoteurs, auraient acheté tous les grands terrains qui étaient privés en réserve foncière pour pouvoir ensuite construire, faire des opérations d'aménagement comme il s'est fait à Seignosse tout au début quand c'était M. Saint Marc.

La grande force de la MIACA, est que immédiatement avec son schéma tout bête d'unités principales d'aménagements et de secteurs d'équilibre naturel, elle a instauré des pré-ZAD puis des ZAD. Elle a eu une politique foncière très volontariste dès le départ.

7) La MIACA avait une démarche assez novatrice. En effet, aujourd'hui met l'accent sur la co-construction des territoires avec les habitants, élus... et c'est ce qu'elle avait initié avec les landais.

Il y a eu des pré-ZAD, sur une bonne partie du littoral et après, il y a eu des ZAD définitives et il y a eu des acquisitions faites par l'Etat pour protéger certains sites sensibles. Je me souviens avoir présenté dans un congrès international le rôle du paysagiste dans des projets comme ça et les gens étaient étonnés des moyens qu'on avait mis en œuvre parce que j'avais parlé de tout ça. L'Etat avait une politique très forte et ensuite je dirais que les élus n'étaient pas encore « cultivés » pour faire le poids sur les projets. Ils pouvaient trainer les pattes ou bien jouer le jeu. Mais à l'époque, ils n'étaient pas trop à l'échelle des projets. Après ils s'y sont mis, surtout quand il a fallu gérer ensuite tous les espaces publics.

La MIACA, elle avait un schéma d'ensemble, une politique foncière très forte, des moyens très forts pour remettre en état et à niveau tout l'ensemble du littoral, que ce soit au niveau de l'assainissement et tout ce qui n'existait pas au niveau routier. Il y a eu tout un aménagement d'infrastructures au sens large. Ensuite, il y a eu les zones d'aménagements concertées. Sur chaque ZAC, il y avait un architecte en chef qui pilotait et après les promoteurs prenaient le relais sur chaque lot.

J'ai travaillé sur des secteurs au niveau de l'intégration paysagère. Par exemple, sur la ZAC de Carcans-

Lacanau, j'ai fait faire des études en amont, qui étaient à la fois des études environnementales et paysagères pour définir d'une part la capacité que pouvait accueillir ce site tout en gardant une ambiance forestière et surtout pour construire dans les zones qui étaient les moins fragiles et sauvegarder les zones les plus fragiles pour leur permettre de se régénérer ou de s'amplifier. Il y a eu un gros travail de fait. Et après, il y a eu tout un travail de suivi vis-vis des promoteurs et vis-à-vis des chantiers. A l'époque même, j'avais fait relever tous les arbres, ce n'était pas rien ! On les coupe aujourd'hui avant de faire les constructions.

Ce que je veux dire, c'est que la MIACA, était un organisme, comme une ville nouvelle, sauf que c'est plus léger. Elle avait des moyens, une politique, et elle avait des gens opérationnels. J'étais dans l'équipe opérationnelle, pour faire la conduite d'opérations sur les projets. Il pouvait y avoir des personnes qui s'occupaient de l'urbanisme. Par exemple, M. Marty, s'occupait de vérifier toute la prise en compte des principes du schéma dans les documents d'urbanisme.

Ce fonctionnement n'existe plus et le GiP Littoral est composé de personnes, mais il n'y a pas une équipe. Elles travaillent sur des projets, des thèmes mais pas tous les thèmes, alors que nous on travaillait sur tout. Elles, ne travaillent que sur quelques thèmes, sur lesquels elles ont des financements, là où elles prennent position. Le GiP n'a pas du tout les mêmes moyens. Il travaille sur des bouts de projets ou sur une thématique, mais ne travaille pas comme travaillait la MIACA.

D'ailleurs, s'il y avait une paysagiste à la MIACA, c'est parce que j'ai déposé une candidature et que le secrétaire général ça l'intéressait, parce que selon les autres il n'y en avait pas besoin.

Il n'y avait pas Jacques Sgard aussi ?

J. Sgard a travaillé avec Philippe Saint-Marc, entre autre sur le parc naturel régional. Je l'ai fait travailler sur des projets, mais il n'était pas à la MIACA. Ensuite j'ai fait travailler des paysagistes, parce que je faisais faire. Je préparais des situations pour ensuite les faire intervenir.

Je travaillais directement avec l'office des forêts pour les aménagements d'accueil de plage, les pistes cyclables, les logements en forêts, la signalétique. Je travaillais directement avec eux pour trouver des solutions un peu plus esthétiques, parce qu'ils avaient beaucoup de personnel. Par exemple, pour la signalétique des pistes cyclables, on a fait faire un modèle par un architecte et ensuite on a vu avec eux, la façon dont ils pouvaient la mettre en place avec leurs propres équipes de terrain.

De même, pour les parkings en forêts, on voulait des choses rustiques et ils ont choisi les écorces de pins comme paillage de sol. On a beaucoup travaillé sur des choses bien spécifiques.

8) Aujourd'hui il y a cette problématique de l'érosion, et la loi littoral interdit de construire en bord de mer. La pression touristique augmente et de plus en plus de personnes viennent vivre dans ces territoires. On va probablement préférer urbaniser le rétro-littoral, est-ce que vous pensez que ça va entraîner une nouvelle manière d'habiter et aussi amener à avoir une autre vision du littoral?

On pourrait et on le fait déjà. Par exemple si on prend la Zac de Lacanau, elle a ses avantages et ses inconvénients. Elle est construite au bord du golf. Les gens qui habitent là, sont en forêt, et je me souviens très bien des discussions dans l'équipe avec M. Belmont.

Au départ ce sont des petits villages sur les dunes. Il y avait même cette idée au départ il y avait cette idée de les rejoindre par des télésièges... Cela ne s'est pas fait !

J'ai fait tout un travail quand j'étais à l'équipement justement pour la planification autour des bourgs. Cela n'a pas servi à grand chose, parce que le DET ne comprenait rien et puis les élus étaient convaincus quand je leur en ai parlé mais ensuite il n'y avait personne pour prendre en compte mon argumentaire.

J'avais pris plein de cas d'exemples, d'organisations en forêts qui pouvaient servir de modèle pour des recompositions, en liaison avec les bourgs tout en gardant des structures boisées et pour avoir des petits ilots où les maisons n'étaient pas perdues mais n'étaient pas accolées en lotissements. Donc j'avais des cas sur place qui dataient de la MIACA ou d'avant et qui montraient comment tout cela pouvait s'organiser et quelle était justement la force de la forêt pour homogénéiser le tout.

Quand on voit la ZAC de Lacanau, quand vous voyez toutes les zones qui sont des zones de maisons sur l'arrière, si vous n'aviez pas la forêt, ça serait quand même assez terrible. Elle a une force la forêt et à l'époque,

on se donnait quand même des espaces de respiration et de gratuité. Lorsqu'on prévoyait des espaces d'aménagement, on laissait des espaces et on a quand même l'impression d'être en forêt, alors qu'il y a une grande densité d'habitat. Mais cela posera un problème de gestion à terme, certainement parce que les pins peuvent durer longtemps mais pas trop non plus et les collectivités n'ont peut être pas les moyens à terme de gérer cette problématique.

Le paysagiste inventait à chaque fois, parce qu'il n'y avait pas de références à l'époque. Par exemple, travailler sur les plans plages, si j'avais été une paysagiste sophistiquée, je me serais trompée parce qu'il fallait trouver des solutions simples, inspirer l'office des forêts pour qu'il utilise des matériaux qu'il avait déjà. Travailler en accord avec le personnel afin qu'il gère ces espaces. Par exemple sur Carcan, il ne fallait pas faire un truc sophistiqué, il fallait préserver des zones qui allaient se régénérer d'elles mêmes ou qui allaient s'enrichir. On n'avait pas les moyens, donc il fallait jouer avec la nature et on plantait quelques végétaux mais pas tant que ça.

Si on avait voulu faire des aménagements comme sur le Languedoc-Roussillon, ce n'était pas le lieu ici. On ne pouvait pas replanter la Grande-Motte de toute pièce et on n'avait pas les moyens. Et puis le sol, aurait demandé une gestion qu'on ne pouvait pas s'offrir. Donc il y avait une adaptation aux cas de figure, aux projets. Et il y a des projets sur lesquels je n'ai pas pu intervenir, mais en même temps, il y a des choses qui ne sont pas si mal que ça. Je dirais que la nature rattrape pas mal le coup.

J'étais complètement désespérée quand les chantiers se passaient. On a fait un gros travail de recherche sur la ZAC de Carcans-Maubuisson pour détruire au minimum le terrain naturel. Des chalets en bois sur plots ont été construits, mais quand même, vous aviez le sol à nu.

Mais, finalement comme les gens sont là deux, trois fois dans l'année, la végétation reprend le dessus. Il y a du genêt qui repousse, il y a du pin qui repousse. Les gens plantent aussi du mimosa.

A l'heure actuelle, c'est très boisé alors qu'à l'époque il y avait des contraintes draconiennes contre le feu. Dans les sous bois il fallait faire très attention.

Je ne pense pas qu'on peut avoir une idée du paysage, parce que le paysage est mouvant en fonction de la prégnance des éléments naturels, de la densité ou de la fréquentation qu'il y a sur un lieu et du programme. Après on peut moduler et faire évoluer ça. C'est-à-dire que sur Carcans, était prévu 6000 lits et finalement ce chiffre a été revu à la baisse avec les études de paysage. Mais aujourd'hui ils re-densifient, ils remplissent les trous !

9) Est-ce qu'on ne pourrait pas mobiliser le paysage, afin de faire évoluer ces territoires littoraux et notamment notre vision ?

Ce qui est difficile, ce sont les mentalités et pas que les mentalités des gens, c'est aussi les mentalités du personnel qui travaille dans l'aménagement. C'est ce dont j'ai le plus pâti. Si on voulait, on pourrait modifier des choses. Ce qui est étonnant, c'est que ce sont souvent les promoteurs, contrairement à ce que l'on peut croire qui font évoluer les formes d'aménagement parce qu'il y a des demandes qui ont évolué de la part des gens.

Alors, on pourrait très bien si tout le monde jouait le jeu en tant qu'acteur de l'aménagement, changer les formes de vécu des lieux. Si un maire décide d'agrandir son bourg, il n'est pas obligé de l'agrandir de « manière classique ».

Il y a la loi littorale donc on ne peut pas tout faire mais on peut aussi créer des choses qui sont agréables. Si on veut, on peut. On n'est pas obligés de faire l'excroissance classique parce qu'on ne veut pas inventer autre chose. Mais par contre, ensuite, il faut y croire et s'en donner les moyens.

Lorsqu'on travaille avec le promoteur il faut avoir le courage de lui imposer certaines choses. Et déjà en amont, il faut que les acteurs de l'aménagement les suggèrent aux élus.

Maintenant dans les gestions d'urbanisme, les personnes travaillent plus à la « patate », au zonage, que dans la forme. A ce moment là nous pouvons apporter des choses, si je travaille sur un document d'urbanisme, je vais étudier un lieu et voir où les extensions sont possible.

Dans l'espace je vais déjà construire quelque chose. Mais les gens qui gèrent l'aménagement, ils n'ont pas ces formations.

En plus, ils n'ont pas beaucoup de connaissances. C'est vrai, le niveau culturel des gens dans ce métier il n'est pas toujours d'un haut niveau, je connais bien !

Donc comment voulez-vous imaginer autre chose, s'il n'y a pas l'étincelle qui va convaincre aussi. Maintenant, les paysagistes peuvent intervenir en tant que maître d'œuvre sur les lotissements mais des fois on intervient tardivement, c'est-à-dire qu'on aurait pu le relier de manière différente au bourg.

Il y a des personnes qui sont très bonnes en politique, en organisation. Ce sont tous les ingénieurs. Tous les grands ingénieurs qui pilotent les structures sont très bons mais cette dimension fine, c'est un métier, ce n'est pas parce que vous avez déjà travaillé à ces échelles que vous pouvez proposer à des niveaux d'aménagement en amont des organisations plus subtiles. Mais si vous n'avez pas cette expérience et que vous faites de la « patate », vous n'allez pas l'imaginer, parce que vous ne le saviez pas, vous ne le sentez pas.

En France grande il existe une grande culture techniciste

Tout est organisé administrativement et techniquement. Nous fonctionnons autrement avec une dimension d'écoute au sens large, sensible. On est des créateurs de projets. Tout le monde peut faire des projets. Si vous faites un projet routier vous faites un projet mais vous pouvez le faire différemment si vous avez une volonté de l'intégrer dans un site. Il ne faut et pas faire intervenir le paysagiste quand tout est fait.

C'est plus des moments de société. Si on ouvre un catalogue, on va avoir des intérieurs de maisons très design, parce que c'est ce qui est à la mode et finalement tout le monde va se retrouver avec le même intérieur de maison. On est dans cette phase de notre société, c'est-à-dire que la forme compte beaucoup mais pas toujours avec du fond. Quelqu'un qui va regarder un projet ne va peut être pas voir la différence entre un projet qui est ancré dans le territoire et un qui ne l'est pas. Il va l'entendre intellectuellement quand on va lui faire un beau discours. L' élu va dire « ah oui c'est chouette ! » et puis ensuite il va laisser tomber parce qu'il ne l'aura pas compris dans ses tripes, parce qu'il n'a pas cette expérience.

Peut être que nous, au départ, nous sommes un peu imbus de notre personne dans notre créativité. Mais avec le temps, enfin ça dépend des individus, on peut rester dans la forme et ne pas être dans la reliance à l'âme des choses. La beauté de ce métier selon moi c'était ça et la société, elle en est encore éloignée. Dernièrement j'étais chez des amis et la dame d'à côté elle voulait refaire son jardin et ma copine lui dit : « ah mais Marguerite elle est paysagiste », et elle a répondu « ouh non ! » d'un air de dire ça va me coûter cher. Alors qu'on peut trouver des solutions très simples. Je trouve que c'est très caractéristique de la manière dont les gens voient l'aspect esthétique.

Vous verrez que maintenant les gens qui sont dans l'aménagement, ce sont des gens qui ont fait l'université. Ils n'apprennent pas à faire du projet à l'université. Ils apprennent beaucoup de choses sur les dimensions politiques, les réflexions théoriques. Et comme ils savent manipuler un ordinateur, ils vont même faire une perspective, ou un schéma sur l'ordinateur et ça va leur paraître très beau et ils vont trouver ça très bien !

Donc la majorité des gens qui travaille dans l'aménagement, si c'est dans les secteurs publics, ce sont des gens qui n'ont pas forcément les formations. Ceux qui sont à un certain niveau oui, mais ceux qui regardent les dossiers, ils n'ont pas de telles formations.

Et ceux qui sont dans les collectivités, il y a des géographes et encore, il y a de très bons géographes ou simplement des urbanistes sans formation spécifique.

Ce qui fait qu'après, on projette que ce qu'on connaît.

Il faudrait être tout à la fois, et en même temps peut être qu'on ne peut pas. On deviendrait comme les gens qui pilotent, on ne pourrait pas laisser la place à sa sensibilité.

Par contre, quand on voit les travaux des ingénieurs des siècles d'avant, XVIII-XIX ème siècle, vous aviez des « carrures ». Ils avaient le champ libre aussi. Ce sont des gens qui avaient une vision assez forte. On s'est éloignées de l'érosion !

10) Que pensez-vous de la relocalisation?

Je n'ai pas de villa au bord de la mer ! Je pense qu'il faut être réaliste. Si ça doit partir à l'eau, il vaut mieux prévoir, enfin sauf si les propriétaires veulent laisser leur bien partir à l'eau, sans rien.

Cela pose un problème d'ordre économique, financier.

Il est là le problème parce que l'Etat donne des indemnités ou pas. L'Etat réalise les documents d'urbanisme. Cela m'étonnerait que l'Etat puisse se défilier complètement. En même temps il y a bien des zones à un moment donné où dans un document c'est constructible et puis après on le classe en zone verte et il n'y a pas d'indemnités pour autant.

Aujourd'hui, ils font tout pour sauvegarder. Les articles parus dans Sud-Ouest après les tempêtes rapportaient des témoignages d'élus concernés. Ils n'étaient pas contents parce qu'ils ne trouvaient pas d'argent pour financer de nouvelles protections. Il y avait des débats de fond quand même sur ces problèmes de positionnement des élus et de l'Etat.

Parce qu'en fait, pour l'instant, les élus ce dont ils ont envie, c'est de faire perdurer ce qui est en place. En sachant qu'il faut qu'ils se ménagent des arrières. Pour l'instant, ils n'ont pas envie de s'embarquer dans des choses aussi lourdes.

A Lacanau, les élus ont tout fait pour améliorer la protection et ainsi avoir les financements, au moins les premières tranches. Donc, cela durera un certains temps parce qu'à l'échelle de l'humanité ce n'est rien ! Si on regarde l'ensemble de la côte Aquitaine, qu'il y ait 50 ou 100 personnes qui ont des problèmes, je dirais qu'il y a une minorité qui est concerné.

Globalement selon moi, ce n'est pas un problème parce que ça va quand même mettre du temps. Les premières lignes iront à l'eau et il y aura les secondes lignes et les gens resteront tant qu'ils pourront.

Mais lorsqu'on est responsables, il faut le prévoir et ça c'est le rôle de l'aménageur. De mon côté, ça me fait sourire, parce que quand je voyais que tout ça on le savait ! Et ce n'est pas le choix qui a été fait, on le savait à l'époque et après.

Avec la MIACA, il y a eu ce problème des Océanides en liaison avec la ZAC derrière mais il y a tout le front de mer qui a été aménagé. Qui a réalisé ça ? C'était dans les documents d'urbanisme, c'était qui ? Est-ce que la MIACA y a mis son grain de sel ou est-ce qu'elle n'y était plus ? Est-ce que ce sont simplement les préfets avec l'équipement et puis les communes ?

Et puis si ça érode d'un coup, la première ligne derrière, elle partira aussi de toute façon.

Imaginez que demain il y ait une soudaine montée des eaux, il va vraiment falloir replier et puis peut être qu'on ira plus à la plage.

Pour Lacanau en tout cas c'était quand même en désaccord avec le fait de construire perpendiculairement au littoral. Peut être qu'on se disait c'est un petit bourg, c'est pas grand chose.

Lecture : « un coup d'arrêt au projet, qui n'était pas encore en cours de réalisation. Elle a ainsi bloqué a ZAC de Lacanau-Océan et plusieurs lotissements autour du lac. Parallèlement et afin d'assurer le nécessaire équilibre entre protection et aménagement, elle a fait établir par l'architecte Joseph Belmont un schéma d'aménagement pour l'UPA 3 qui prévoit à Lacanau une zone d'aménagement touristique de 22000 lits organisée selon un axe perpendiculaire au rivage, qui se greffe sur la station existante. Une procédure d'échange entre le domaine forestier de l'Etat et la commune de Lacanau (c'est pour ces petits bouts de terre qui étaient dans la forêt) qui débloque la situation foncière en assurant un remembrement et en donnant à la collectivité locale, la maîtrise de la plus grande part des terrains dans la zone d'aménagement (c'est toute la zone qui est autour du golf).

Sur les rives du Lac, une alternance entre les zones construites et des zones vertes, accessibles au public, protégeant intégralement toute la partie Sud et son site caractéristique (c'est ce qui est vers le bourg). Ces orientations sont désormais inscrites dans les POS de Lacanau à la demande de la mission. Elaboré par les élus et les administrations, il est pratiquement achevé ». Source : mi-parcours.

Ils ne parlent pas trop des océanides !

Thème 1: Comprendre le rapport qu'à la personne interrogée avec le paysage littoral et de connaître le regard qu'elle porte sur son évolution.

1) Quels sont pour vous les éléments qui caractérisent le paysage littoral ?

La côte Aquitaine est tout le temps en mouvement. Je trouve que ce sont des paysages qui sont très diversifiés, contrairement à ce qu'on pourrait penser. C'est très sauvage, contrairement à d'autres côtes même si on est sur des plages qui peuvent être industrielles ou qui sont urbanisées. On a quand même ce côté sauvage, qui est donné par la dynamique des dunes, la végétation un peu rabougrie, par les graminées, par un ensemble qui fait que ça n'est pas figé. Ce qui est intéressant est de travailler sur quelque chose qui bouge. Même si c'est faux, puisque ce sont des paysages artificiels. En réalité ce n'est pas naturel. C'est ce qui est très contradictoire et qui est valable pour le paysage des Landes en général, côte landaise ou côte Aquitaine. Ça donne l'impression que c'est naturel alors que c'est tout sauf naturel.

2) Vous avez travaillé avec le Gip Littoral, quelle approche paysagère avez-vous privilégié ?

Avec le GIP, j'ai à la fois travaillé sur des plans plage en phase d'étude, en conception, en amont, à la Teste de Buch, Capbreton, Tarnos. J'ai aussi fait de la maîtrise d'œuvre sur plan-plage et j'ai aussi fait des études et de la maîtrise d'œuvre sur des plans-plage lacustre. Ce sont les lacs qui sont à l'intérieur, notamment le plan-plage de Parentis-Biscarosse. Ils ne sont pas tous gérés par le GIP, ou en tout cas le GIP n'est pas toujours présent. Ils ne sont pas tous en plan-plage mais les problématiques avec les plans-plages lacustres sont assez similaires.

Mais les approches sont quand mêmes assez différentes selon les plans-plage, parce qu'en fait, ils ont tous une configuration différente. Par exemple sur la Teste de Buch, on a des plans-plages qui sont très caractéristiques de la MIACA, avec cette organisation de parking en arrière. Alors que sur la plage de Tarnos ou de Capbreton, ce sont des plages qui sont beaucoup plus urbanisées et qui ne sont pas dans ce schéma type de la MIACA.

L'approche est différente, dans le sens où la Teste de Buch par exemple, elle a été axée sur quelque chose de naturel, qui reste dans l'organisation de la MIACA (stationnement en rétro-littoral). Par contre, sur les autres plages, cette question du rétro-littoral était aussi abordée mais pas dans la même dynamique que dans le schéma du plan plage MIACA. Pour la plage de la digue à Tarnos, on a un volet patrimonial qui est très fort, industriel aussi. Par conséquent, on a une dimension de découverte du site qui est plus importante à proprement parler que la problématique d'accès et de stationnement. Suivant les caractéristiques sur chaque plage, il y a des valeurs qui prennent plus ou moins de force et du coup qui influencent plus le projet qu'on a derrière. Ça peut être la fréquentation, l'aspect naturel, patrimonial, ça peut être l'aspect urbain comme par exemple à Capbreton où on avait plusieurs types de plages dont certaines très urbaines en centre-ville. Ainsi, on s'est moins posés la question de l'accès puisqu'on est tellement proche de la ville, on prend cette problématique sous un prisme différent.

Pour les plans-plage en général, c'est plutôt l'aspect naturel qui prime, non ? Le GIP essaye de mettre cela en avant ?

Oui, il y a l'aspect naturel. En fait, c'est d'essayer d'articuler les 5 usages, les 5 gros volets qu'on a sur les plans-plage qui sont : l'accessibilité, la mobilité qui est liée à la fréquentation actuelle et la fréquentation qui est souhaitée. L'objectif des plans-plages quand on les restaure, retravaille, ce n'est pas d'augmenter la fréquentation. Il est interdit aujourd'hui de créer plus de parking, on ne peut pas augmenter la superficie. Il y a une dynamique de recul qui est caractéristique de la Teste de Buch. On a cette érosion du trait de côte, on a perdu des places de stationnement par rapport à ce qui avait été fait lors de l'époque de la

MIACA. On a diminué la capacité d'accueil des plages et donc avec les plans-plages actuels, on essaye de retrouver la capacité d'accueil de l'époque. Aujourd'hui on devrait avoir plus mais du fait de cette contrainte environnementale et de cette volonté de ne pas créer des hubs de plage énormes, on essaye de revenir à minima sur ce qui a été fait au tout début du plan-plage. Les autres plages, elles, sont un peu différentes parce qu'elles sont confrontées à des problématiques urbaines, patrimoniales, environnementales.

Est-ce compensé par l'installation de parc à vélo ?

Oui, mais il ne faut pas se leurrer, tout le monde ne va pas à la plage à vélo. C'est compliqué d'aller à la plage à vélo avec la glacière, les enfants. Ça dépend du public visé. Mais il y a ce volet fréquentation, sécurité et le volet patrimonial, naturel et puis usage aussi.

Le GIP essaye de faire des plages qui sont complémentaires, d'avoir des plages qui se combinent. Si on recherche quelque chose, on sait qu'il faut aller sur telle ou telle plage. On ne retrouve pas le même schéma d'usages.

Le label handi-plage n'est pas sur l'intégralité des plages. Cela permet d'avoir sur les plages qui sont labellisées, des activités pouvant être en lien avec un public ciblé. Sur d'autres plages comme à Capbreton on a des plages qui sont très accès surf. Si on va à la plage là-bas, on sait qu'on va se baigner avec des surfeurs. Si on veut être tranquille il faut aller sur une autre plage qui est un petit peu plus haut et qui est familiale. Il y a donc un panel, tout n'est pas mixé, pour éviter aussi les conflits d'usage.

3) Quels ont été les impacts des politiques mises en oeuvre ces dernières années sur le littoral ? Quel bilan ?

Je n'aurais peut être pas forcément un bilan à tirer parce que ça ne fait pas très longtemps que je travaille dessus. Ce que je constate c'est qu'il y a deux, trois ans, madame Got député du Médoc a voulu faire un amendement à la loi littoral pour permettre la reconstruction, notamment de restaurants ou de bâtis liés aux services dans la bande littorale, quand ils sont soumis à érosion.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, avec la loi littorale, on a interdiction de construire dans cette bande exceptés des bâtiments qui sont en lien avec la sécurité. On a le droit de reconstruire en place et lieu quelque chose d'existant. Si on veut réhabiliter un restaurant, on peut, s'il est déjà existant. Par contre, si le recul du trait de côte vient à lécher le bord du restaurant et qu'il s'écroule, il va à l'eau, il n'y a pas de possibilité de le reconstruire aujourd'hui dans cette bande littorale.

Du coup il y eu cette proposition d'amendement de madame Got, pour permettre à tous ces élus médocains et aussi aquitains en général, qui sont soumis à cette problématique. On a ce cas de figure à la Teste, sur toute la bande du Médoc et au nord du Médoc. Ils ont aussi cette problématique de pouvoir justement pouvoir perpétuer une offre en lien avec l'érosion.

On recule les parkings, on recule les infrastructures mais par contre on n'a pas le droit de reculer les services, donc on perd de l'accueil. On perd le restaurant quand le recul est trop fort et que celui-ci tombe. Si on a plus cette offre sur une plage attractive, alors les gens vont potentiellement aller ailleurs, s'il y a un restaurant ailleurs. Elle avait fait un amendement à la loi littoral pour essayer de permettre ce recul quand la structure était existante.

Les élus méditerranéens s'en sont en partie emparés et cela n'abouti. Je ne sais pas où cela en est aujourd'hui. Je trouve dommage parce que ça aurait permis aux plans-plages aquitains d'avoir un outil un peu plus fort pour pouvoir justement aménager en tenant compte des contraintes d'aménagement sur les plages.

Lorsqu'il y a des commerces existants, des restaurants, qui sont touchés par cette érosion, il y a une perte d'activités, à la fois pour le territoire en terme d'économie, mais aussi pour la personne qui gère cette activité. Je trouvais que l'amendement était bien, c'était juste déplacer quelque chose d'existant et de lui permettre de se mettre dans un bâtiment démontable, qui aurait été en lien avec l'environnement. Ces activités sur les plages en font leur attractivité et aujourd'hui on ne peut pas travailler ce volet, mis à part en réfléchissant à des petites cabanes temporaires qui sont présentes trois mois dans l'année, mais du coup ce n'est pas la même chose. J'aime bien aller à la plage, boire mon chocolat chaud au mois de décembre.

On se prive d'un outil supplémentaire pour améliorer ou agréments l'existant.

Thème 2 : Connaître le degré de prise en compte du risque littoral dans l'aménagement de la côte Aquitaine du temps de la MIACA et aujourd'hui avec le GIP Littoral.

4) Le littoral aquitain a été aménagé à des fins touristiques et l'est encore. On peut se demander dans quelle mesure le risque érosif est-il pris en compte dans les plans-plages ?

Le risque est surtout pris en compte quand on fait l'étude, parce que quand on fait de la maîtrise d'œuvre la problématique du risque, a déjà été anticipée. C'est surtout quand on fait l'étude en amont qui définit les orientations à tenir sur les 20, 25, 30 ans. Du coup, on a des projections qui sont faites par l'Observatoire de la côte aquitaine. Il a des projections qui sont toujours très fortes quand on voit les traits. Je ne travaille jamais toute seule non plus sur les études de plans-plage. Je suis toujours associée à un bureau d'ingénierie spécialisé en risque, Casagec à Anglet qui ne travaille que sur le littoral. Il étudie toutes ces problématiques sur le littoral Aquitain et même ailleurs.

On a une projection de trait mais qui ne tient pas compte des aménagements existants. Si il y a une digue, la digue n'est pas prise en compte, alors que, finalement, la digue a une action contre l'érosion. Donc lorsqu'on regarde le trait, il est en arrière, alors qu'en réalité ce n'est pas possible vu qu'il y a une digue.

C'est un trait qui est vraiment fictif, mais il permet quand même de voir s'il y a potentiellement une érosion à N+25 et d'avoir cette estimation du recul. Généralement on prend en compte le trait défavorable et ensuite on essaye. Sur la Teste de Buch c'est ce qu'on avait fait, cela ne s'adapte pas à tous les plans-plages, ça dépend de la problématiques d'érosions, de ce qui est touché, impacté ou pas.

Sur la Teste de Buch, il y a une très grosse érosion potentielle, dans les prochaines années. Comme il y a un gros travail de recul des plans-plages, on a phasé dans le temps. On a fait des orientations de projet qui sont phasées en fonction de marqueurs atteints. En phase 1 on a mis un marqueur qui se situe à un endroit donné et dès que la côte atteint ce point, il faut qu'ils enclenchent les actions qui visent à déplacer ou détruire certains bâtiments, détruire des chaussées. Il faut anticiper, parce que la grosse problématique des mairies, est, comment va-t-on s'y prendre, parce qu'on ne peut pas prendre une plage et la décaler. Ce sont des infrastructures, c'est du parking, ce sont des gens qui ont toujours envie d'y aller. On ne peut pas fermer la plage à un moment donné, parce que les gens vont quand même vouloir y aller.

On a donc phasé dans le temps, pour avoir toujours potentiellement quelque chose d'ouvert.

Lorsque l'arrière est réalisé, on peut détruire l'avant. C'est ce que l'on avait mis en place sur la Teste de Buch. On a une piste cyclable qui passe très près de la côte. Elle est située dans la bande soumise à érosion et elle passe dans la forêt. Ce n'est pas très compliqué à décaler. Les élus peuvent l'enclencher vite car plus tôt elle se modifiée et mieux ça sera.

Par contre tout ce qui est « front de mer », et en particulier le stationnement en front de mer, il y a déjà des choses qu'ils ont été détruites. Sur la Teste de Buch, comme la problématique était très forte, on a fait trois marqueurs qui permettent de phaser sur trois temporalités. Mais, on ne sait pas si c'est à horizon 5, 10, 15, 20 ans puisque l'Observatoire de la côte aquitaine, donne quelque chose de fictif. Mais en réalité, on peut perdre 5 mètres dans 1 an ou 10 mètres, donc c'est très aléatoire. Il faut tenir compte des aménagements qui sont faits également.

Ce qui se fait sur une plage a des répercussions sur d'autres plages. Sur la commune de Labenne, mais c'est à vérifier, il y avait une grosse érosion. Le poste MNS est vraiment à flanc de dune. C'est ce que nous disaient les élus quand on a travaillé sur le site. Dès que le by-pass a été mis en place à Capbreton, ils ont remarqué que l'érosion était moindre. C'est à vérifier dans la temporalité, mais en tout cas ils ont remarqué que l'érosion ne se faisait plus à Labenne.

En fait, c'est cyclique. Sur la Teste de Buch, il y a le banc d'Arguin. La dynamique du banc est de venir s'écraser contre la côte. Aujourd'hui on a une dynamique d'érosion sur le littoral de la Teste de Buch, notamment la plage nord, qui est celle du « petit Nice », qui est la plus près de la dune du Pyla. On a aussi une dynamique d'érosion sur la plage de la Lagune, celle qui est située au milieu. Casagec a fait les projections pour voir comment ça pouvait évoluer. On a le banc d'Arguin, qui va venir taper quelque part, mais on ne sait pas exactement où. Donc, il va venir ré-engraisser le littoral, probablement vers la plage de la Lagune, ce qui fait que peut être que dans 10 ans, la plage sera à 1 km. On anticipe ainsi un recul qui potentiellement dans 10

ans n'en sera plus un.

Prenons un autre exemple. Il y a 25 ans sur la plage de la Salide, troisième plage plus au Sud, qui est une plage très sauvage, très discrète, pas trop connue, l'ONF nous disait qu'auparavant il y avait une dynamique d'érosion. Alors qu'aujourd'hui il y a deux dunes à passer, c'est très loin. Du coup, les projections sont bien parce que ça permet de donner un trait, mais en réalité c'est tellement aléatoire. Donc ce que l'on prévoit dans 25 ans, va peut être arriver dans 5 ans ou pas du tout.

Il faut donc arriver à composer avec ces paramètres, sachant qu'on prend toujours le défavorable, pour anticiper et ne pas se retrouver comme à la Teste de Buch où ils n'ont pas anticipé cette problématique d'érosion.

Chaque année le constat est le suivant : « voyons comment est la plage aujourd'hui. On va faire l'accès ici, avec une pelle mécanique ». Ils font une entaille dans la dune pour pouvoir créer un accès, qui est fait chaque année. Chaque été, ils vont regarder et ils vont constater : « là on a perdu 4 mètres, là on a perdu 3 mètres, il n'y a plus de parking donc on va faire l'accès là-bas ». A la plage de la Lagune, ils ont fait la même chose pour l'accès à la plage. C'est un chemin en caillebotis bois qui traverse la forêt. Il faut un peu marcher pour ensuite descendre sur la plage. Il ne peut plus y avoir d'accès frontal et ils évitent de faire venir les pelles, pour ne pas tout détruire. En plus, comme ils se calent en fonction des baines, ce n'est jamais frontal. Les plages surveillées bougent chaque année en fonction de l'océan.

Ce qu'ils relocalisent pour l'instant ce sont juste des équipements.

J'ai travaillé que sur des plans-plage où il n'y a pas d'habitations à proprement parler. C'est dans le volet gestion de la côte. Ce que j'ai fait dans la mission de la Teste de Buch, c'était la stratégie de gestion de la côte et plans-plages. J'étais associée à Casagec ingénierie et Adamas qui gèrent la partie juridique pour étudier tous les textes de lois. Le volet juridique qui est important parce que ce qui est intéressant est : quelles sont les jurisprudences qui sont faites sur les textes. J'ai travaillé sur les plans-plages principalement et eux ont travaillé sur toute la côte.

Toute l'érosion en lien avec la dune du Pyla était prise en compte et tout ce qui est lié à la corniche et les perrés jusqu'au nord, sont dans cette bande définie par l'Etat. Eux se sont chargés dans le cadre de la mission, d'étudier le coût de la démolition. Est-ce qu'il valait mieux essayer d'entretenir, parce qu'aujourd'hui c'est compliqué. Les perrés ne sont pas entretenus, et personne ne les entretient. Vaut-il mieux les entretenir, les renforcer ? Idem pour la corniche de la dune du Pyla. Vaut-il mieux la renforcer ou laisser la dynamique naturelle sachant qu'il y a toutes les habitations dessus. Je ne pourrais pas trop en parler, parce que ce n'est pas vraiment une question de paysage.

C'est plus une question économique et politique. Et c'est vrai que politiquement ce sont des territoires qui sont quand même assez « riches ».

5) Quelles sont les solutions proposées dans les projets et quels liens avec le paysage ?

Généralement, on a deux types d'érosion : l'érosion marine et l'érosion dunaire. La dynamique de recul n'est pas que ce qui se voit, c'est aussi sous l'eau. Par exemple, à Tarnos, la plage de la digue, qui est au sud, contre la digue à l'embouchure de l'Adour, est très abrupte. Il n'y a pas vraiment de plage, on est tout de suite dans l'eau. Casagec, avec qui on a travaillé, a étudié cette question là. Ils en ont dit qu'on pouvait recharger le fond en sable, pour éviter cette érosion qui est due au mouvement de l'océan. Du fait de la configuration littorale, il faudrait recharger chaque année mais l'érosion continue. On n'a pas mis en place de solutions parce que c'est très cher de venir recharger en sable le fond de l'eau, sachant que le sable va quand même partir.

C'est de l'érosion qui ne se voit pas, mais c'est de l'érosion quand même. C'est comme le by-pass à Capbreton, le sable est pompé dans le gouffre. Ils viennent ré-engraisser la plage et recommencent l'année suivante, parce que le sable est parti. C'est un cercle vicieux, qui fait que ce sont des fausses solutions dans le sens où le problème n'est pas résolu. Cela permet juste de conserver un état existant, à un instant T. Aujourd'hui, ce by-pass va être étendu. Les trois premières plages du centre étaient concernées puis l'extension va être amenée jusqu'à la plage du sud.

C'est un coût astronomique pour ce que c'est. De notre côté quand on fait des aménagements, on travaille sur des cheminements avec des matériaux qui sont naturels, des cheminements qui sont en platelage bois. Il peut y du platelage bois mis en place en dur, soit du platelage bois qu'on déroule en saison sur le sable et qui peut être ré-enroulé. Notre travail est surtout lié aux accessibilités qu'on a sur les plages. On travaille au niveau des stationnements, des parkings à vélos localisés et on travaille aussi les mobiliers. C'est vrai que sur les plages aujourd'hui, on a quand même des mobiliers qui sont vieillissants, qui ne sont pas du tout adaptés en terme de matériaux. On change aussi et on met des choses qui soient plus valorisantes, qui soient plus adaptées et qui permettent une meilleure attractivité.

On a aussi la problématique des poubelles qui se pose systématiquement. Actuellement, on est dans une dynamique où on enlève les poubelles des plages.

Les élus ne sont pas tous encore favorables pour les retirer. C'est aussi une problématique qu'on pose dans les aménagements et ça va avec les problématiques actuelles d'aménagement : faire des choses durables, plus environnementales et éviter d'avoir quelque chose de trop artificiel.

Les plages du centre de Capbreton, sont équipées de poubelles, composées d'arceaux avec le sac poubelle. En terme de paysage et de valorisation, ce n'est pas très qualitatif.

Dans les sites urbains, on peut avoir des poubelles très près qui peuvent être mises sur la promenade, ou sur les plages sauvages. Un point de collecte, spontané peut être installé à l'entrée du parking. Ce sont aussi des problématiques qu'on essaye de prendre en compte. On commence à en parler. Les toilettes sèches en sont aussi l'exemple. Des sanitaires sont mis en place, mais cela implique d'amener des réseaux, ce qui est compliqué surtout sur les plages. Je ne suis même pas sûre qu'aujourd'hui on ait le droit de ramener des réseaux pour créer des sanitaires, sur la bande littorale si ce n'est pas déjà existant. Refaire de l'existant oui, mais ramener des toilettes je ne suis pas sûre.

Aujourd'hui on a des systèmes de toilettes sèches qui existent et qui ont été éprouvés aussi sur d'autres sites comme les bords de lacs. Ces systèmes peuvent être déplacés et sont tout à fait fonctionnels. On a pas besoin d'avoir d'arrivée de quoi que ce soit. De plus, on part du principe qu'on peut récupérer les eaux de pluie, les stocker pour avoir un petit point d'eau, juste pour se laver les mains.

C'est vrai que dans l'inconscient collectif, c'est difficile de changer les mentalités. Souvent les élus, demandent l'entretien qu'il y a derrière parce qu'ils s'imaginent qu'il y a beaucoup d'entretien alors qu'en fait il n'y en a quasiment pas. C'est toute une mentalité qui évolue peu à peu et ce sont des questions que l'on pose à chaque fois pour justement commencer à insuffler les idées même si on ne les met pas en place. Je n'ai jamais mis des toilettes sèches.

Essaier-ils de valoriser de plus en plus ces espaces lacustres ?

Le lacustre c'est différent parce que dans les Landes c'est géré par Géolandes, qui est le syndicat mixte des étangs landais et qui gère tous les étangs rétro-littoraux. Par exemple, l'étang de Parentis-Biscarosse, l'étang de Sanguinet, l'étang de Léon. L'étang d'Arjuzanx et l'étang de Broca ne sont pas gérés par Géolandes. Ce syndicat mixte les gère parce qu'il y a une dynamique naturelle d'ensablement de ces étangs. Il gère tout un réseau qui existe en arrière sur le territoire, avec de petits bassins qu'on appelle des bassins désableurs qui permettent de canaliser le sable qui vient des rivières. Cela évite que les lacs de Biscarosse, de Léon, soient comblés par une dynamique naturelle.

Le syndicat mixte gère tout ce système d'arrière dune. En même temps, ça fait quelques années qu'ils ont lancé des restaurations et des aménagements de tous les bords de lacs parce qu'on a beaucoup de communes qui ont déjà ces aménagements.

C'est très touristique en fait. Ce sont vraiment des espaces qui je pense ont été abandonnés pendant quelques années.

Alors quand j'ai travaillé Gaste, avec l'entreprise qui avait été sélectionnée, on leur a proposé un mobilier qui sortait des sentiers battus, parce que l'entreprise n'avait pas envie de prendre un fournisseur et de choisir sur catalogue. Ils nous ont proposé de concevoir le mobilier parce qu'ils avaient les capacités de faire quelque chose qui ressemblait sans que ce soit la même chose et qui colle à ce qu'on avait besoin sur site.

Quand Géolandes aménage des lacs dans ce secteur, ou sur le territoire, il essaie de garder une uniformité dans les aménagements de tout ce qui est mobilier, revêtement. Il essaie d'avoir une cohérence sur l'ensemble

des aménagements.

Il gère en tant que maître d'ouvrage les aménagements de ces plans d'eau et de ces bords de lacs. Il essaie de garder une certaine unité. Ça permet de retrouver quelque soit le lac sur lequel on se promène, un point de repère. Les aménagements sont différents en fonction des usages, des accès mais on a quand même toujours le même revêtement en bois, les mêmes mobiliers sauf si les communes refusent.

Géolandes est maître d'ouvrage mais les communes sont toujours associées. Elles participent, et donnent toujours leur avis.

L'aménagement est parce qu'on a moins cette problématique d'érosion directe. Il y a de l'érosion de berge parce que souvent les ripisylves ont été abandonnées ou alors elles sont artificialisées. Souvent, on a un patrimoine végétal qui est vieillissant. On se retrouve avec des vieux chênes pleins de capricornes, des vieux pins qui vont tomber. On anticipe un peu la régénération de la végétation pour qu'ils puissent anticiper les coupes. Il en va de la sécurité. Souvent, c'est aussi la sécurisation des déplacements piétons et cycles parce que ce sont des aménagements qui ont été faits dans les années 70. Les piétons sont sur la voirie, qui n'est pas forcément aménagée. L'idée, dans l'aménagement des plans-plages lacustre est d'avoir une dissociation des flux et d'avoir une mise en sécurité des déplacements doux et des déplacements cycles.

La différence entre les plans-plages lacustres et les plans-plages littoraux est qu'il est plus aisé de faire venir les vélos autour d'un lac que sur le littoral parce que l'organisation est différente. Ce n'est pas la même histoire, les usages qu'on a sur les lacs sont plus ancestraux que ceux qu'on a sur le littoral.

On a un réseau de voirie qui est mieux construit, sur lequel nous pouvons nous appuyer pour faire des petites poches de parkings. Il y a la proximité avec le lac qui est plus forte et moins dérangement que celle qu'on peut avoir sur le littoral. Avec une bande littorale qui est quand même très large, avec le système dunaire, on a deux configurations qu'on ne « pense » pas de la même manière. Le lac ou le littoral, ce n'est pas non plus le même public. Souvent sur les lacs, on a beaucoup de riverains, des gens du village qui viennent se promener, c'est la promenade le long du lac en famille. C'est plus de cet ordre que le littoral a un côté plus touristique.

Les aménagements lacustres sont-ils pensés de manière complémentaire avec les plans-plages littoraux, pour essayer de répartir les touristes sur l'ensemble de l'espace littoral ? et ainsi s'inscrire dans l'évolution de la perception des littoraux.

Ce sont plus des études à l'échelle du territoire que de la commune. Il est vrai que ça serait judicieux de les penser en complémentarité. Je pense que les communes elles-mêmes quand elles ont leur dépliant touristique, elles mettent en avant la capacité d'accueil sur deux espaces différents où l'on peut se retrouver avec deux configurations : une océanique et une littoral qui est quand même la majorité des communes d'Aquitaine. Je pense qu'elles mettent toutes l'accent là dessus. Je n'ai jamais travaillé sur les études du GIP d'aménagement de site, où ils font appel à de grosses équipes paysagères, urbaines pour voir comment on peut anticiper ce recul notamment sur Lacanau, Carcans. En plus sur le médoc on a beaucoup ce schéma plage/lac. Dans le Médoc c'est très bien représenté mais je n'ai jamais travaillé sur ça. C'est vrai que quand on travaille sur le plan-plage de Labenne, de Viel Saint-Girons ou de Gaste, on sait très bien qu'ils ont une façade océanique et qu'ils ont une façade lacustre, mais c'est vrai que ce n'est pas notre mission d'aller étudier à cette échelle.

Pour Bénédicte Duluc, qu'il y ait ou non un paysagiste au GIP littoral, ça ne change rien. Qu'en pensez-vous ?

C'est intéressant. Elise voit la différence parce qu'avec Marie (collaboratrice sur certains projets), on a répondu plusieurs fois à des études d'aménagement durable des stations. Ce sont de grosses études et à chaque fois on a été récusées. Un jour une nouvelle étude est sortie et j'ai appelé Elise pour lui demander si ça valait la peine qu'on y réponde.

Elle m'a répondu de façon négative car, toutes les études d'aménagement durables des stations faite avec des paysagistes mandataires, étaient mal faites.

C'était l'agence Exit, qui a fait travailler un stagiaire sur l'étude. Je ne les connais pas mais j'ai travaillé dans une grosse boîte donc je sais comment ça fonctionne. On sait que quand ils prennent Exit, le GIP Littoral veut telle personne en réunion et à la place quelqu'un d'autre y assiste. Ils ne sont pas contents, le travail est mal

fait, idem avec Base.

Le GIP Littoral préfère quand c'est l'urbaniste qui est mandataire. Il est formé à faire tout ce qui est concertation, sur le volet politique. Souvent les paysagistes ne sont pas formés à ça. Elle m'avait dit que c'était plus des volets justement pour avoir un urbaniste mandataire qu'un paysagiste. Je pense qu'Elise, voit plus la différence que Bénédicte. Mais c'est clair que ça m'a toujours étonnée qu'il n'y ait pas de paysagiste en interne, surtout qu'ils ont des environnementalistes. Quand ils lancent des projets, ils mettent toujours tout, urbaniste, paysagiste, un architecte quand il y a besoin.

De ce que j'ai vu, ils ont surtout deux types de mission : l'aménagement durable des stations qui est à l'échelle du territoire, trouver des leviers pour dynamiser la côte et les plans-plage qui sont à une échelle plus réduite et plus concrète quelque part.

L'aménagement durable des stations vise à créer des orientations qui servent de leviers et qui permettent de lancer des actions. On avait fait avec Marie, la piste cyclable de Bidart, le long de l'Uhabia. C'est un projet qui émane de l'étude aménagement durable des stations qui avait été fait il y a environ quatre ans. L'étude a mis en avant le potentiel autour de la rivière qui vient se connecter à l'océan, qui pourrait être le support d'une promenade, d'une voie verte.

Ensuite, on a travaillé sur la maîtrise d'œuvre. Ça a permis à la commune d'avoir un budget, de savoir combien ça coûterait et de pouvoir justifier auprès des autorités environnementales, que ce projet se justifie parce que c'est l'aménagement durable des stations. Ça touche toujours à des espaces naturels, donc c'est toujours très règlementé et très compliqué de faire des aménagements. Lorsque c'est justifié par l'aménagement durable des stations, qu'il a été validé en amont par la DIREN, la DREAL, le GIP, cela permet aux communes d'avoir de la matière pour faire leur projet. Ils ne l'auraient pas fait, si il n'y avait pas eu ça parce que c'était trop compliqué en terme d'environnement.

La DIREN, la DREAL, la DDTM, Natura 2000 sont tous associés pour venir donner leur petit mot ou pas, sur le projet. Dès qu'il y a des questions et qu'un problème est soulevé sur une berge ou ailleurs, les bureaux d'études avec qui on travaille, ont souvent un environnementaliste qui travaille sur la question. Il est en contact direct avec les techniciens de la DREAL ou de la DDTM et peut directement les solliciter pour savoir si telle proposition qu'on fait pourrait être acceptée ou pas dans le cadre de l'aménagement. Il y a toujours du monde en réunion.

6) Comment les élus accueillent les projets qui sont menés sur leur territoire ? Par rapport à la gestion du risque notamment.

Sur les littoraux sur lesquels j'ai travaillé, ils accueillent les projets favorablement. Quand ils commencent déjà à faire le projet, ça veut dire qu'ils déjà muri leur projet. Ils ont déjà travaillé en amont avec le GIP, avec Géolandes sur la problématique d'aménagement. Lorsqu'on arrive, et ils sont déjà au courant et nous disent à tel endroit « c'est comme ci, c'est comme ça ». Certaines fois, ils ne sont pas d'accord avec les études de stratégie qui sont faites, par exemple avec le trait mais ce sont des algorithmes faits par des logiciels. Mais ensuite, ils sont tous conscients, de la perte de territoire potentielle, de cette problématique et du fait qu'il faille la gérer en amont et l'anticiper avant qu'ils ne se retrouvent le nez dans l'eau et à devoir agir dans l'urgence.

Ont-ils conscience que le paysage peut servir de support pour faire évoluer les territoires littoraux ?

J'ai l'exemple de la plage de la digue à Tarnos. Lorsqu'on a fait notre méthodologie, j'avais été sur site. Il y a encore des blockhaus. J'y suis allée en novembre, il ne faisait pas très beau mais la lumière était assez belle. Je ne suis pas arrivée par la plage mais par derrière et du coup j'ai trouvé ça très beau, hyper poétique. J'entendais les grues de chantier, parce qu'il y a le port juste à côté. D'un côté j'entendais la mer et puis je m'éloignais un peu et j'entendais le port de Bayonne, et la zone industrielle derrière.

C'est très contradictoire comme site. Il y a des trous de dunes, on dirait que tout est en chantier, sans l'être. C'est une dune grise qui s'étale sur environ 300 mètres et puis il y a le Barbara qui était une tour de contrôle et puis il y a des bunkers qui sont éparpillés partout. J'aime beaucoup cette plage. J'avais écrit un texte dans ma méthodologie, en insistant sur ce volet poétique et en leur disant qu'il fallait qu'il fasse découvrir cet

environnement. Dans l'inconscient collectif, il y a 20 ou 30 ans, on n'avait pas cette notion de patrimoine, c'est la guerre, c'est très péjoratif. Alors qu'aujourd'hui cela peut être le support de plein de chose, il peut y avoir de l'art et d'ailleurs, il y a de l'art. Il y a beaucoup de graffitis. C'est hyper particulier comme plage et le maire avait été surpris par ce que j'avais écrit. En réunion il m'avait dit que cette vision était bizarre. A la réunion de démarrage, il n'avait pas du tout cette image, et selon lui c'est la plage la plus laide d'Aquitaine. On a essayé dans le projet de montrer qu'il y avait du potentiel paysager à mettre en avant, pour valoriser le patrimoine existant et essayer de le faire changer d'avis sur cette plage qu'il n'aimait pas. Alors peut être qu'il l'aime un peu plus maintenant, je ne sais pas. Ce n'est pas tout à fait fini encore.

Mais je ne sais pas si ils ont cette notion de paysage, à part à Tarnos où on a beaucoup parlé de paysage mais c'est plus en terme de sensibilité. Le maire, a cette vision à part, je crois qu'il est originaire de Tarnos. Il connaît la plage et c'est vrai qu'historiquement elle est chargée.

C'est vrai que si j'étais arrivée par le parking principal, je n'aurais peut être pas eu cette vision là, en plus j'étais toute seule face à l'immensité de la plage. En plus, la plage n'est pas nettoyée en hiver, donc il y a énormément de bois flotté. Il faut y aller avant qu'il fasse le grand contournement pour y arriver.

C'est compliqué parce qu'il y a beaucoup d'acteurs sur les plans-plages, notamment à Tarnos : les propriétaires, l'ONF, la commune, le conservatoire du littoral, les aquaculteurs, le port de Bayonne et ils ont tous un morceau par-ci par là, qui fait que si on veut faire un projet global, il faut que tout le monde soit d'accord. Si on veut faire un aménagement autour du Barbara, c'est un patrimoine qui appartient au conservatoire du littoral, donc c'est le conservatoire du littoral qui doit le faire, ou le financer. En plus les personnes travaillant au conservatoire du littoral, très conservatrices. C'est compliqué quand on leur parle de faire un aménagement, elles ne sont pas là pour faire un projet touristique ou pour faire venir des gens.

Le conservatoire a réaménagé la chapelle Sainte Thérèse à Labenne, très jolie sur la dune. J'en avais parlé avec une personne du conservatoire du littoral qui m'avait répondu, que le conservatoire n'était pas favorable à l'organisation d'évènements au sein de la chapelle.

On ne fait pas de parking, on la laisse comme ça, on refait juste la façade.

Concernant le Barbara à Tarnos, j'avais demandé au conservatoire s'il n'envisageait pas de réaliser un aménagement autour. La seule proposition était la réalisation d'un sentier.

Thème 3 : Savoir si le paysage est aujourd'hui pensé comme levier d'action pour faire évoluer le territoire et quel peut être le rôle du paysagiste, notamment dans son rôle d'aménageur.

7) Vous intervenez vraiment sur le littoral avec l'aménagement de plans-plage, on sait que cela ne va pas régler tous les problèmes de gestion de l'érosion. Je voulais avoir votre avis sur ce sujet sensible qu'est le repli stratégique, est-ce que vous pensez qu'en terme de politique publique, cela peut être durable, est-ce que vous pensez que ça va entraîner de nouvelles manières d'habiter et aussi une nouvelle vision de celui-ci?

Le repli est indispensable dans le sens où il y a des problématiques comme à la Teste de Buch, où ils ont déjà ciblé le problème. De toute façon, il faut qu'ils reculent. Les gens vont toujours vouloir venir donc s'ils viennent, ils vont se mettre n'importe où. S'ils ont envie de venir, ils vont trouver un moyen de se garer, d'aller où ils ont envie d'aller, donc le mieux est de canaliser.

Ensuite, ce qui m'interpelle, c'est quand on suppute des parkings rétro-littoraux, comme le GIP qui insiste beaucoup là-dessus. C'est vrai qu'ils essaient au maximum de les faire, selon moi, ce n'est pas quelque chose qui fonctionne pour l'instant, parce que ça ne va pas avec les modes de déplacement qu'on a actuellement.

Aujourd'hui, si les gens peuvent rentrer en voiture dans le supermarché, ils le feraient.

Et là ça veut dire les éloigner pour certaines plages. Il y a des sites qui avaient été évoqués qui étaient quand même à presque 1 kilomètre. Cela ne me dérange pas de marcher parce que je suis jeune et il y a beaucoup

de personnes dans mon cas. Mais c'est vrai que quand on imagine une famille, avec les enfants, la glacière, le parasol, potentiellement le body-board, tout devient compliqué. Si on met en place des navettes, la démarche est différente et je ne suis pas certaine aujourd'hui que dans l'inconscient collectif, les gens soient prêts à adhérer.

Sur la Teste de Buch la plage la plus fréquentée, est celle du « petit Nice ». Elle est juste au dessus de la dune du Pyla. On se gare les pieds dans l'eau et les gens se garent tous les pieds dans l'eau. Ils ne vont pas derrière. Ils se mettent quasiment sur la voirie pour être encore plus près.

Ce sont des choses qu'on devrait faire évoluer clairement mais aujourd'hui on ne fait pas du rétro-littoral pour faire du rétro-littoral.

Je ne travaille pas sur les problématiques liées à l'habitat. Après dans les stratégies d'aménagement durable des stations ou dans les stratégies de la côte, ce sont des sujets où les politiques sont frileux quand on commence à toucher aux bâtiments. Je vois, sur la Teste de Buch le restaurant de la corniche, celui qui est tout en haut et qui a été designé par Stark. Il est soumis à une forte érosion à cause du musoir de la corniche. Ce n'est qu'un restaurant mais il a une valeur tellement économique, tellement forte sur le territoire, éthiquement cela me dérange un peu.

Tout comme la personne qui a liquidé toute sa fortune pour faire sa digue au Cap Ferret. La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) vient faire des relevés chez lui maintenant. Mais c'est contradictoire avec ce qui est fait parce qu'il fait sa digue mais il y a un impact ailleurs.

Il y a juste ce problème d'anticiper des parkings rétro-littoraux. La plage de la digue à Tarnos est aujourd'hui accessible par une petite route qui longe le port de Bayonne, côté nord de l'Adour, et elle arrive sur un petit parking. A terme, je crois que c'est dans 3, 4 ans, toute la zone industrialo portuaire de la zone de Bayonne va être clôturée pour empêcher potentiellement des attentats. La sécurité est mise en avant parce qu'il y a de grosses entreprises très dangereuses. L'accès qu'on a aujourd'hui, va être fermé et la plage de la digue va être fermée. Le projet de contournement qu'ils vont faire est donc une route qui vient se connecter plus en amont, qui va venir contourner toute la zone industrialo-portuaire, pour venir desservir uniquement la plage. On leur avait posé la question, est-ce vraiment utile à l'heure actuelle de faire une route de 6 mètres de large pour venir desservir uniquement la plage de la digue. Est-ce que ça ne serait pas l'occasion de faire un accès vélo parce qu'en plus c'est une plage particulière. Mais aujourd'hui, ils ne sont pas prêts à faire cette démarche.

Penser à faire du stationnement en rétro-littoral alors que encore aujourd'hui, on refait une voirie qui coûte X millions d'euros pour venir juste desservir la plage, dans un site hyper environnemental, qui est un des premiers sites à abriter le lézard osselet, espèce protégée. Les gens ne sont pas prêts à faire 1 kilomètre. Il y a potentiellement des gens qui seraient intéressés par une petite plage intimiste. Non, ils préfèrent faire une route de 6 mètres de large avec une grande clôture pour éviter que le lézard ne se perde dans la zone industrielle.

Il existe peut être une dissonance entre ce que l'Etat préconise et ce qui se fait à l'échelle locale.

Il faudrait qu'il le fasse et voir ce qui ne va pas. C'est-à-dire, on fait un parking, on le met à tel endroit, et on se pose la question comment y va-t-on, est-ce que ça fonctionne, est-ce que les gens ont envie d'y aller ? Mais aujourd'hui c'est compliqué au niveau des mairies.

Si le projet n'est pas porté, les gens ne suivent pas. Je vois à la plage de la Salie, à la Teste de Buch, il faut passer deux dunes, c'est très long. Il n'y a vraiment pas grand monde qui y va sur cette plage. Les personnes préfèrent la plage du « petit Nice » parce qu'elle est facile d'accès. Je ne sais pas comment les autres pays font, comme au Portugal, parce que je sais que le paysage est un peu similaire.

Ce que je trouve étrange, c'est qu'on a remodelé les dunes pour protéger l'arrière et aujourd'hui on en vient à entretenir quelque chose qu'on dit naturel alors que ça ne l'est pas.

Un jour, je me suis accrochée avec une personne de l'environnement de Natura 2000. Je faisais un aménagement de bord de lac et il y avait un lotissement qui est vraiment au bord du lac, avec une pauvre clôture en grillage. C'est un petit lac, et j'avais dit à Géolandes : « c'est un paysage qui fait penser à un parc à l'anglaise, ça serait agréable qu'on reconstitue une petite haie de rhododendron, le long du lotissement

pour créer une interface». Mais pour elle ce n'était pas possible, il fallait protéger la nature. Je lui ai répondu que c'était tout sauf naturel. C'est le paysage le plus artificiel qu'il y ait en France. Vous protégez une nature qui n'existe pas.

C'est comme le cas des bassins dé-sableurs, cela me dérange, parce que c'est une dynamique naturelle que vous arrêtez. Vous préservez un paysage qui normalement est soumis à évolution. Si ça venait se combler, ça créerait autre chose mais de tout aussi riche. C'est le concept d'aujourd'hui : il y a un lac, il est comme si, comme ça, donc on va faire des bassins pour enlever le sable. Alors que quand il s'ensable, il y a moins d'eau mais par contre une autre végétation se développe, d'autres animaux s'installent et c'est une dynamique naturelle. Même si elle est accentuée avec l'agriculture, ça je l'entend, ça reste une dynamique potentiellement naturelle.

Certaines fois, ce discours m'irrite. Ils ne veulent pas introduire des essences nouvelles mais faut savoir que dans les Landes, avant il n'y avait des pins. Il y en avait trois qui se battaient en duel le long de la côte et il n'y avait pas une pinède géante, et puis ce n'était pas les pins qu'on a aujourd'hui en plus. Aujourd'hui ce sont des espèces qui sont travaillées par l'INRA. Ce n'est pas le paysage que ça devrait être, du coup ça me dérange quand j'aménage des lacs, parce que cela n'est pas censé être comme ça.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAN
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Résumé

Depuis quelques décennies, la côte Aquitaine subit chaque hiver les assauts répétés de l'océan. Cette érosion marine n'est pas nouvelle mais les aléas naturels plus nombreux et plus intenses sont à mettre en corrélation avec les effets du changement climatique. Cette érosion modifie profondément les paysages littoraux et menace à terme les stations balnéaires qui se sont installées un siècle plus tôt au plus près de l'océan. Ce travail personnel d'Étude et de Recherche se penche sur cette problématique de l'érosion et interroge la place que peut occuper le paysage dans sa gestion, à travers l'exemple du dispositif Plan-Plages. Il a été mis en place sous la Mission Interministérielle de l'Aménagement de la Côte Aquitaine, au début des années 1980 afin d'assurer l'accueil, la sécurité et la protection de l'environnement. Il fait aujourd'hui l'objet d'une révision par le GIP Littoral (Groupement d'Intérêt Public). Ce mémoire s'attachera à mettre en évidence l'évolution de ce dispositif, à travers 40 ans d'existence.

L'objectif est de montrer que le Plan-plages a eu un rôle important dans l'atténuation des effets de l'érosion, grâce à la mobilisation du paysage. Aujourd'hui, au travers de projets d'aménagements tels que Vieux-Boucau 2030 ou encore Seignosse 2030, nous verrons que les projets intègrent le risque érosif au sein de leur aménagement.

En prenant un angle plus large, l'objectif est de démontrer que le projet de paysage à toute sa place dans la réduction de la vulnérabilité des territoires face au risque littoral.

Abstract

For several decades, the Aquitaine coast undergoes every winter repeated attacks of the ocean. This marine erosion is not new, but the more numerous and more intense natural hazards are to be correlated with the effects of climate change. This erosion deeply modifies the coastal landscapes and threatens in the long term the seaside resorts which settled a century earlier near the ocean. This personal work of Study and Research looks at this problem of erosion and questions the place that can occupy the landscape in its management, through the example of the device Plan-beaches. It was set up under the Interministerial Mission for the Development of the Aquitaine Coast, in the early 1980s to ensure the reception, safety and protection of the environment. It is now subject to a review by the GIP Littoral (Public Interest Group). This thesis will focus on highlighting the evolution of this device, through 40 years of existence.

The objective is to show that the Plan-beaches had an important role in mitigating the effects of erosion, thanks to the mobilization of the landscape. Today, through development projects such as Vieux-Boucau 2030 or Seignosse 2030, we will see that projects integrate the erosive risk in their development.

Taking a broader angle, the objective is to demonstrate that the landscape project has its place in the reduction of the vulnerability of territories in the face of coastal risk.

Mots clés:

MIACA // GIP Littoral // Erosion du littoral // Plan-plage // Adaptation // Mouvement // Résilience // Réversibilité // Ecosystèmes sableux // Paysage littoral // Cadre de vie //